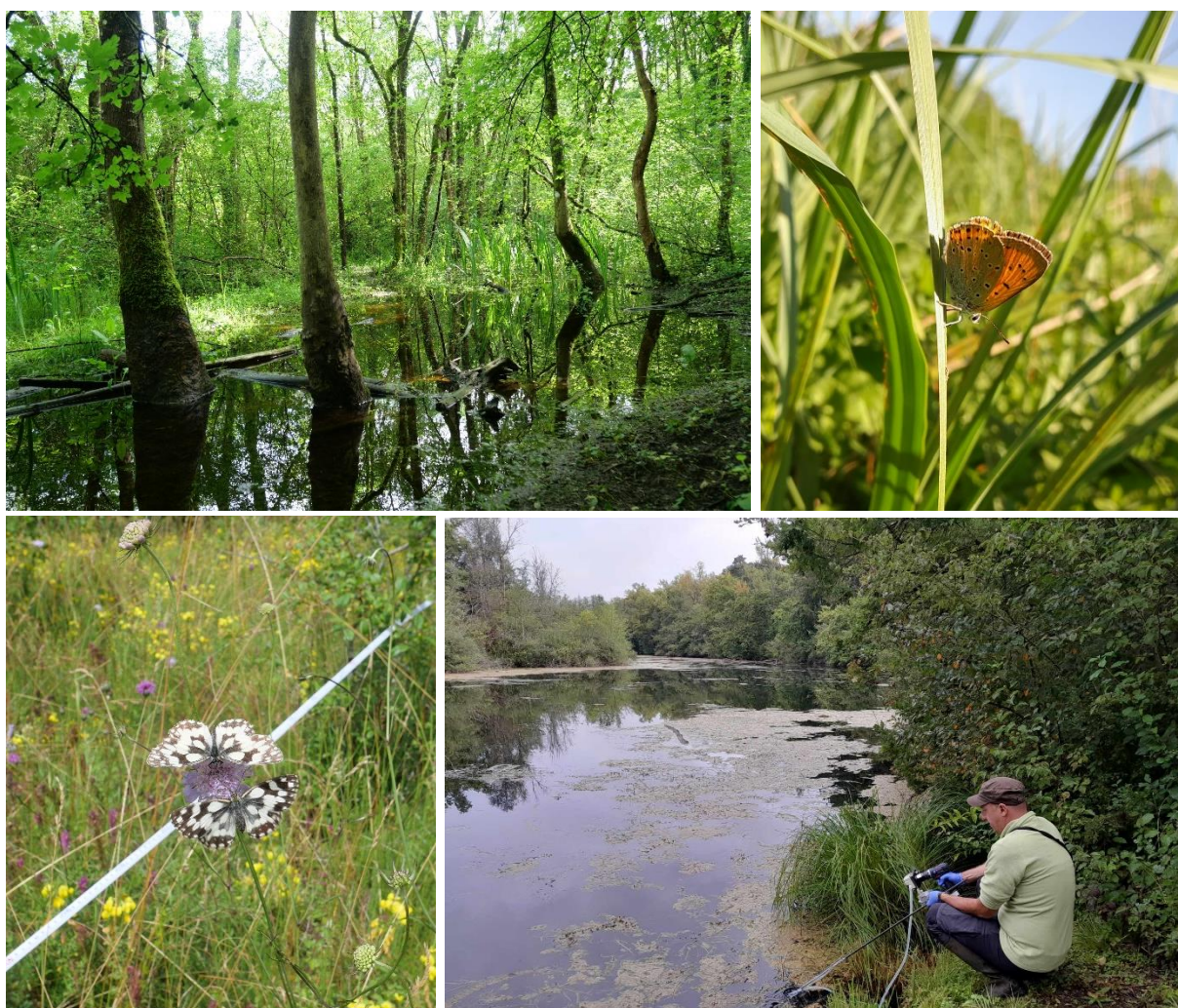


Site Natura 2000 - Zone Spéciale de Conservation (ZSC)

FR 1100798 "La Bassée"



Bilan d'animation du DOCOB Natura 2000

Janvier à décembre 2024

Photographies de la page de couverture : AGRENABA - 2024

Table des matières

Table des matières	2
Préambule	4
1. Le site Natura 2000 ZSC « La Bassée »	4
2. L'animation du site	5
3. Rappel des enjeux et objectifs du DOCOB	5
4. Missions de la structure animatrice	6
I. Mise en œuvre de la contractualisation.....	7
1. Actualisation du recensement des propriétaires	7
2. Animation des contrats Natura 2000	7
3. Animation des Mesures Agro-Environnementales Climatiques.....	11
4. Animation de la Charte Natura 2000.....	12
5. Animation pour la gestion avec d'autres outils financiers	13
II. Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	26
1. Suivis des espèces d'intérêt communautaire.....	26
2. Suivi des habitats d'intérêt communautaire	40
3. Prospections générales	50
4. Gestion des données	51
III. Information, communication, sensibilisation.....	52
1. Création, mise à jour d'outils de communication, média	52
2. Animations auprès de différents publics.....	55
3. Participation à la vie du réseau Natura 2000	57
4. Sensibilisation des usagers	58
IV. Assistance à la mise en place des évaluations des incidences (EIN)	61
V. Veille à la cohérence des politiques publiques et programme d'actions sur le site	64
VI. Gestion administrative et financière.....	68

AGRENABA

1 rue de l'église, 77114 GOUAIX / 01.64.00.06.23 / labassee@espaces-naturels.fr

2



1.	Organisation de réunion du comité de pilotage (COPIL).....	68
2.	Rapport d'activité	69
3.	Gestion administrative et financière.....	69
4.	Coordination entre les sites ZPS et ZSC.....	69
5.	Réunions avec les services de l'état	70
6.	Actualisation de la fiche de synthèse	70
7.	Mise à jour de la Fiche de Synthèse des Données (FSD)	71
8.	Gestion du temps en 2024	71
VII.	Synthèse	72
VIII.	Annexes	74
1.	Rapport d'étude de l'analyse acoustique des enregistrements chiroptères de 2024 par Nicolas Galand	74
2.	Flyer de présentation de Natura 2000 en Bassée	74

Préambule

1. Le site Natura 2000 ZSC « La Bassée »

Le site Natura 2000 ZSC FR1100798 "La Bassée" se situe à environ 80 km de Paris entre Melz-sur-Seine et Montereau-Fault-Yonne, au sud-est du département de la Seine-et-Marne, à la limite avec les départements de l'Aube et de l'Yonne. D'une superficie de 1404 ha, il concerne 18 communes de la Bassée.

La Bassée représente une portion de la vallée de la Seine qui correspond à la plus vaste plaine alluviale inondable du bassin versant de la Seine. Elle occupe plus de 30 000ha entre Romilly-sur-Seine (Aube) et Montereau-Fault-Yonne (Seine-et-Marne).

La Bassée est connue pour abriter une remarquable biodiversité animale et végétale ; elle a d'ailleurs fait l'objet de plusieurs désignations de périmètres réglementaires, avec entre autres le classement de la réserve naturelle en 2002. De nombreuses espèces typiques des zones humides particulièrement rares sont présentes, dont certaines sont protégées au niveau national ou régional. La Bassée tire son originalité et sa richesse des conditions hydriques, édaphiques et trophiques qui, additionnées aux caractéristiques topographiques du site, offrent une forte diversité de milieux naturels, organisés en mosaïque.

Cette richesse lui a valu d'être classé en site Natura 2000 au titre de la Directive Faune-Flore-Habitats ainsi qu'au titre de la Directive Oiseaux. La Bassée est donc constituée de deux sites Natura 2000 identifiés comme suit :

- Zone Spéciale de Conservation (ZSC) "La Bassée"
- Zone de Protection Spéciale (ZPS) "Bassée et plaines adjacentes"

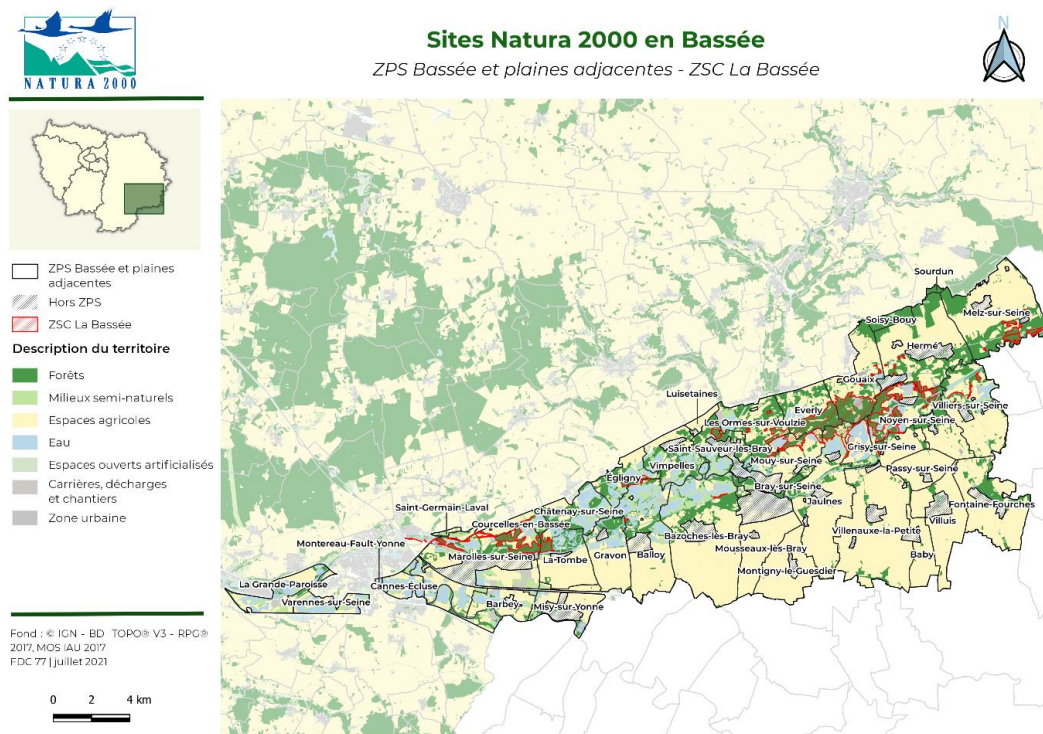


Figure 1 - Localisation des deux sites Natura 2000 de la Bassée

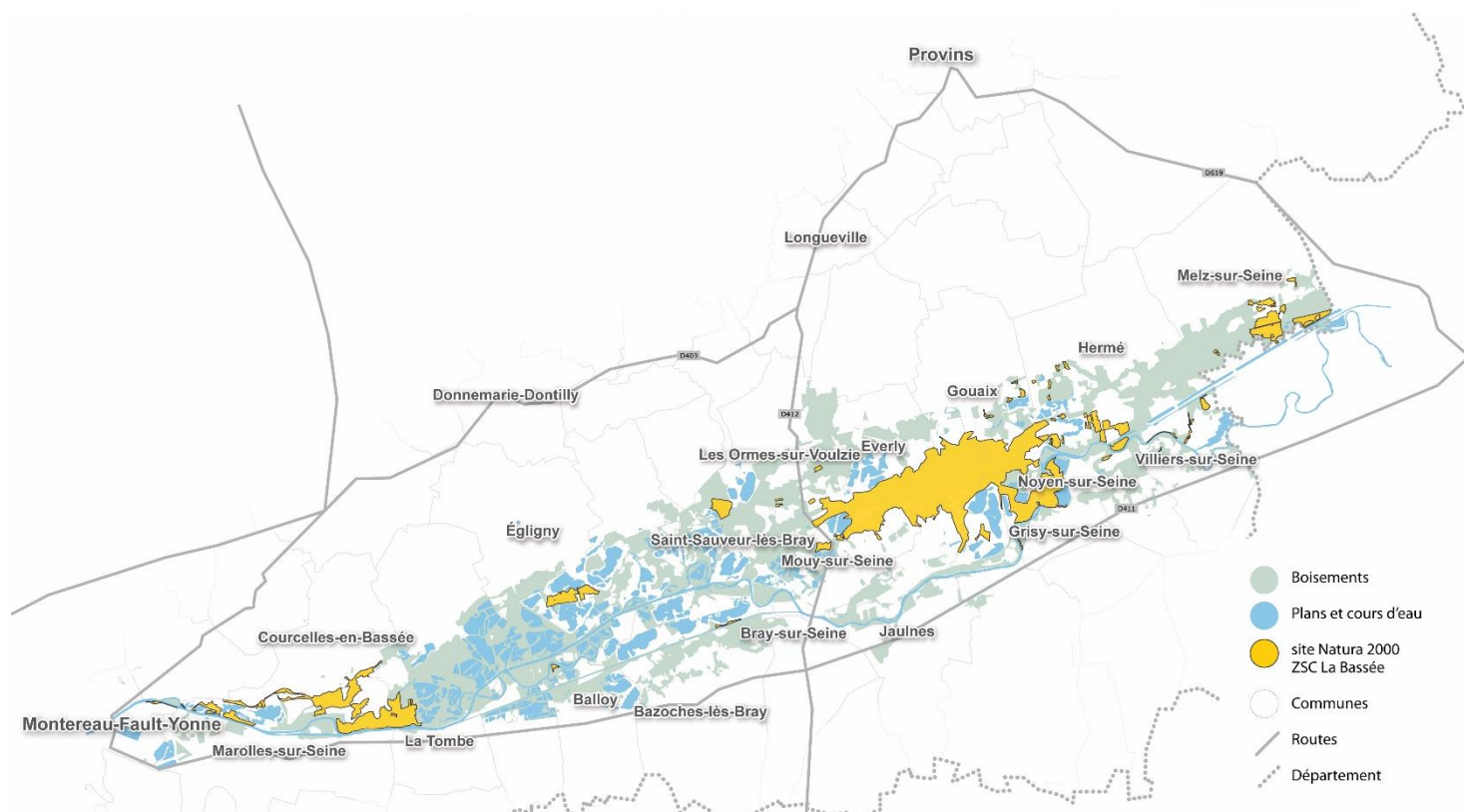


Figure 2 - Délimitation et périmètre de la ZSC "La Bassée"

L'animation a été lancée en juillet 2013 pour une durée de 3 ans, et reconduite trois fois. En juillet 2016, juillet 2019 et décembre 2022, l'animation a été renouvelée sous la forme d'un accord cadre à bons de commande de prestations intellectuelles. La période d'animation actuelle s'étend donc de janvier 2023 à décembre 2025.

Ce présent bilan ne fait mention que de la ZSC.

2. L'animation du site

La Communauté de Communes Bassée-Montois est la structure porteuse de la mise en œuvre des DOCOBs des sites Natura 2000 ZSC FR1100798 "La Bassée" et ZPS FR112002 "Bassée et plaines adjacentes". Dans le cadre de cette mission, elle a choisi de faire appel à un prestataire différent pour l'animation de chacun des deux sites. L'Association de Gestion de la Réserve Naturelle de la Bassée (AGRENABA) a donc été retenue pour animer le DOCOB du site ZSC « La Bassée », et la Fédération des chasseurs de Seine-et-Marne pour l'animation de la ZPS « Bassée et plaines adjacentes ».

L'animation du site ZSC "la Bassée" pour la période **janvier 2023 - décembre 2025** représente **480 jours** qui se répartissent comme suit :

- Janvier à décembre 2023 : **160 jours**
- Janvier à décembre 2024 : **160 jours**
- Janvier à décembre 2025 : **160 jours**

3. Rappel des enjeux et objectifs du DOCOB

Les enjeux de conservation sur la ZSC « La Bassée » concernent plusieurs habitats d'intérêt communautaire identifiés sur le site. Parmi les 11 habitats identifiés, 6 présentent des enjeux forts.

Le site abrite 14 espèces faunistiques d'intérêt communautaire, les enjeux forts sont principalement identifiés sur les mollusques (le Vertigo de Des Moulins), les poissons (la Lamproie de Planer et la Loche de rivière) et un insecte, le Cuivré des marais. D'autres espèces présentent des enjeux moyens à faibles, parmi lesquelles la Cordulie à corps fin, le Grand murin, le Murin de Bechstein, etc.

Selon les enjeux identifiés sur le site, plusieurs objectifs de développement durable ont pu être définis dans le but d'assurer la conservation et la restauration des habitats et des espèces ayant justifié la désignation du site. Ils sont regroupés par enjeux thématiques afin de répondre de manière cohérente aux problématiques posées. Chacun de ces objectifs de développement durable est ensuite décliné en objectifs opérationnels, permettant d'affiner le lien entre objectifs généraux et mesures.

4. Missions de la structure animatrice

Les missions de la structure animatrice du DOCOB s'articulent autour des volets suivants :

- Mise en œuvre de la contractualisation (animation des contrats et de la charte Natura 2000)
- Amélioration des connaissances (mise en place et réalisation de suivis scientifiques sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire)
- Information, communication, sensibilisation
- Assistance à l'application du régime des Evaluation des Incidences Natura 2000 (EIN)
- Veille à la cohérence des politiques publiques et programmes d'actions sur le site
- Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site.

C'est sur cette typologie des missions de la structure animatrice que la suite de ce rapport d'activité se base afin de présenter le bilan des actions de l'année 2024.

I. Mise en œuvre de la contractualisation

1. Actualisation du recensement des propriétaires

Mise à jour des données foncières

L'AGRENABA dispose de données foncières concernant la majeure partie de la ZSC, sous format cartographique et Excel, mais ces données sont à actualiser régulièrement. Un travail de bilan et de compilation des données existantes et des données manquantes a été réalisé début 2024. Quelques mairies de communes dans la partie aval de la ZSC, pour lesquelles l'AGRENABA possédait peu de données, ont été contactées afin de mettre à jour les données et de récolter de nouvelles informations.

Démarchage des propriétaires

Le couplage des données « parcelles-propriétaires » permet de cibler les personnes à contacter en fonction des secteurs à enjeux. Sur les secteurs présentant un intérêt de préservation ou des potentialités en matière de restauration ou d'entretien, les propriétaires sont contactés à partir des données recueillies sur des bases cadastrales.

Lorsque les propriétaires sont démarchés, ils sont informés du fait que leurs parcelles se situent au sein de la ZSC et sont informés des conséquences et des bénéfices que cela engendre. Les enjeux présents sur ou à proximité de leurs parcelles leur sont présentés ainsi que différents modes d'engagements envisagés pour les préserver (charte Natura 2000, contrats Natura 2000 et/ou MAEC). Si le propriétaire ou l'ayant-droits souhaite s'engager, l'AGRENABA assure un accompagnement, de la recherche de prestataire pour la réalisation de travaux jusqu'au montage du dossier nécessaire à la prise en charge financière des coûts.

En 2024, il a été décidé de mettre l'accent sur d'autres missions et d'attendre que la plateforme de dépôt des dossiers de contrats Natura 2000 soit opérationnelle avant de démarcher les propriétaires. Le démarchage des propriétaires est chronophage et peut être couteux s'il s'agit d'envoyer des courriers donc il sera plus pertinent de recontacter les propriétaires au moment opportun, lorsque tous les outils Natura 2000 seront disponibles.

2. Animation des contrats Natura 2000

Contrats Ni agricole Ni forestier

Actuellement, aucun contrat NiNi (ni agricole ni forestier) n'est en cours de mise en œuvre sur la ZSC.

En effet, les deux contrats précédents se sont achevés en 2021 pour le site de Champerlin (Noyen-sur-Seine) et 2022 pour le site de Seizelles (Gouaix).

En raison de divers points bloquants, notamment le changement de programmation FEADER et le transfert de la compétence d'animation Natura 2000 de l'Etat à la Région (loi 3DS), aucun contrat

d'entretien de milieu ouvert n'a pu être monté immédiatement sur ces sites (Champerlin et les Seizelles) à la suite des contrats de réouverture de milieu. Une solution a tout de même été trouvée afin de financer des travaux sur ces deux parcelles grâce à une subvention régionale. Un contrat Natura 2000 sera proposé aux propriétaires des parcelles dès que possible en 2025, lorsque l'engagement de contrats sera de nouveau envisageable.

Par ailleurs, plusieurs pistes de futurs contrats NiNi sur d'autres parcelles existent mais elles n'ont pu aboutir jusqu'à maintenant. En effet, comme évoqué ci-dessus, plusieurs points liés au contexte actuels étaient bloquants : changement de programmation, transfert de l'animation à la Région mais également l'interdiction de défricher des espaces boisés depuis plus de 30 ans (en attente du décret d'application de la loi de 2016 qui permettrait de lever cette contrainte).

Des discussions ont été menées par l'AGRENABA avec la DDT et la DRAAF en 2024 afin de rendre possible le défrichement de quelques zones de la réserve qui étaient anciennement des milieux ouverts mais dont les ligneux ont repris le dessus. Ces zones sont aujourd'hui considérées comme boisées depuis plus de 30 ans alors qu'il ne s'agit pas à proprement parler de boisements mais plutôt de fourrés arbustifs. L'idée sera de pouvoir, au cas par cas, bénéficier d'un accord pour défricher ces zones afin de les restaurer en milieux ouverts. Pour cela, une réunion sur le terrain avec l'AGRENABA, la DDT et la DRAAF est prévue en 2025.

Contrats forestiers

Parmi les contrats forestiers qui peuvent être proposés facilement aux propriétaires, les *îlots de sénescence* sont privilégiés. En effet, en Bassée quelques boisements anciens, dans lesquels on retrouve des arbres de gros diamètres sont encore présents.

Un contrat « îlot de sénescence » est actuellement en cours au lieu-dit Chêne de la Feuchelle, sur la commune de Noyen-sur-Seine. Contractualisé en 2012, il concerne une surface d'1.96 ha, et 17 arbres sénescents disséminés sont engagés dans la mesure.

Dans le but de localiser les parcelles qui pourraient faire l'objet de contrats « Dispositif favorisant le développement de bois sénescents », un travail préalable de terrain a été initié en 2024. Pour cela, un stagiaire a été recruté par l'AGRENABA au printemps 2024 pour 2 mois afin d'inventorier les parcelles forestières à fort intérêt écologique dans la réserve.

Le travail réalisé par le stagiaire a notamment consisté à géolocaliser dans l'est de la réserve (zone qui présente les plus vieux boisements) les arbres de forts diamètres, c'est-à-dire dont le diamètre est supérieur au diamètre d'éligibilité aux contrats Natura 2000 « Dispositif favorisant le développement de bois sénescents ». Les diamètres d'éligibilité étant ceux présentés sur la Figure 4.



Figure 3 - Inventaire sur le terrain des arbres contractualisables en avril 2024

COMPENSATION FINANCIERE

- Montant de l'aide :**

Rémunération du manque à gagner selon le barème régional ci-dessous ; rémunération sur devis* et limitée aux dépenses réelles pour les études et frais d'experts, avec un plafond pour l'ensemble de 2 000 € HT/ha.

	Diamètre mini ¹ (en cm)	Nb tige contractualisée	Montant indemnité (euros/ tige)		Bonus gros bois (en €/tige): + de 75 cm de diamètre	Montant total
			domaniale	privée		
Chêne	70		140	190	60	
Châtaignier	60		110	125	50	
Hêtre	65		80	85	40	
Frêne, Merisier, érables... feuillus durs	60		55	55	40	
Bouleau, tremble ... feuillus tendre	45		40	40	20	
Pin	50		50	65	40	
Aide totale :						

- Pièces justificatives à produire pour le paiement :**

Sur facture acquittée ou pièce de valeur probante équivalente* (pour les études et frais d'experts) ; déclaration sur l'honneur de réalisation des engagements pour les actions dont le coût est défini sur barème

Figure 4 - Critères de diamètres pour les contrats "Dispositif favorisant le développement de bois sénescents"

Ensuite, par polygone de boisements homogènes, le nombre d'« Arbres d'intérêts vivants », d'« Arbres d'intérêts morts » et d'« Arbres sénescents » a été relevé. Les « Arbres d'intérêts vivants » sont des arbres d'un diamètre supérieur à 50cm et les « Arbres d'intérêts morts » sont des arbres morts sur pied ayant un diamètre supérieur à 35cm. Les arbres d'intérêt, qu'ils soient vivants ou morts présentent un intérêt pour l'accueil de biodiversité, que ce soit les chiroptères, les insectes saproxyliques, les oiseaux, les champignons... Ils sont le témoin d'une forêt vieillissante et dont la gestion est extensive ou en libre évolution. Il est intéressant pour la réserve naturelle et Natura 2000 de savoir où se situent ces zones car elles représentent un réservoir de biodiversité important à protéger.

Les « Arbres sénescents » sont également comptés par polygone, peu importe leurs diamètres, s'ils présentent au moins 2 signes de sénescence (cavité, fissure, branche morte...). Ces « arbres sénescents » sont intéressants dans le cadre de la Sous – action 2 « îlot Natura 2000 » du contrat Natura 2000 « Dispositif favorisant le développement de bois sénescents » car dans cette sous-action ce sont les arbres de forts diamètre, ainsi que les arbres avec des signes de sénescence qui peuvent compter afin de savoir si la parcelle est éligible.

Ce travail de pointage des « arbres contractualisables » et de décompte du nombre d'« arbres sénescents » permet de savoir, avant même de contacter les propriétaires des boisements, si la parcelle présente suffisamment d'arbres (au moins dix tiges par hectare, cf. Figure 5) remplissant les critères de diamètre ou ayant des signes de sénescence pour pouvoir bénéficier de la sous action 2 « îlot Natura 2000 ». Cela permet également de savoir combien d'arbres pourront être contractualisés avec la sous-action 1 « arbres sénescents disséminés » afin d'avoir la valeur du montant que pourrait représenter la subvention dans le cadre de ce contrat Natura 2000.

CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Nature du bénéficiaire	Propriétaire ou titulaire d'un droit couvrant la durée du contrat des parcelles concernées
Critères techniques	Une surface éligible doit comporter <u>au moins dix tiges par hectare</u> présentant : – soit un diamètre à 1,30 m supérieur ou égal au diamètre moyen d'exploitabilité précisé dans les directives ou schémas régionaux d'aménagement pour les forêts publiques et dans les schémas régionaux de gestion sylvicole quand ils sont mentionnés ou dans les typologies de peuplements – catégorie gros bois – en forêt privée ; – soit des signes de sénescence tels que cavités, fissures ou branches mortes. La surface de référence est le polygone défini par l'îlot, c'est-à-dire la surface sur laquelle aucune intervention sylvicole ne devra être pratiquée pendant trente ans. Ce polygone n'est pas nécessairement délimité par les arbres éligibles. La surface minimale d'un îlot est de 0,5 ha.

Figure 5 - Critère de nombre de tiges par hectares et du type d'arbres pouvant bénéficier de la sous-action 2 "îlot de sénescence"

C'est un travail conséquent en amont, mais il permettra de grandement faciliter par la suite la mise en place de contrat forestier « Dispositif favorisant le développement de bois sénescents ».

Les résultats de la campagne de terrain sont visibles sur la Figure 6.

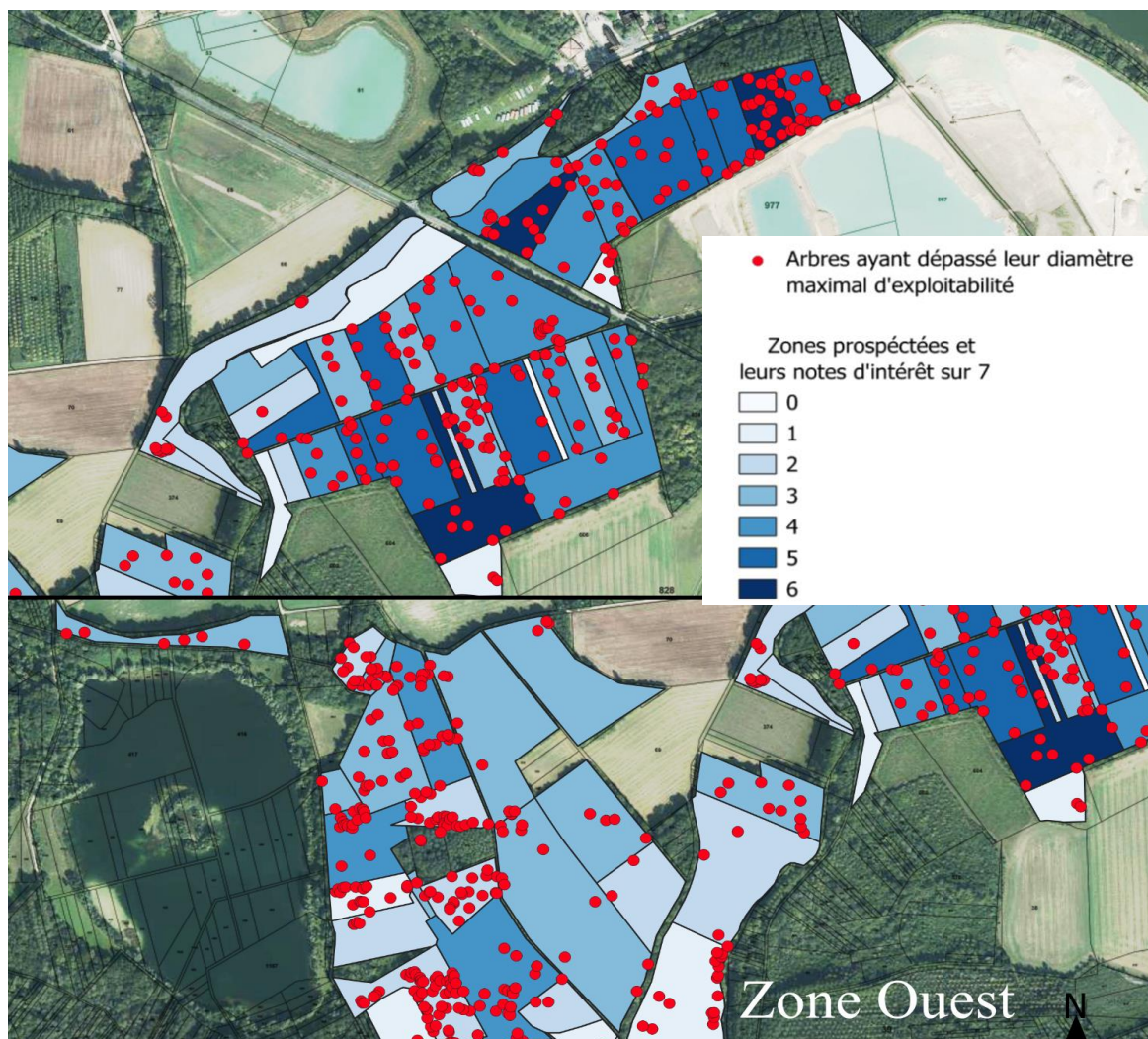


Figure 6 - Cartographie résultant de la campagne de terrain du printemps 2024 - Localisation des arbres contractualisables et cartographie des zones d'intérêts

Les points des arbres contractualisables, superposés à la carte du parcellaire, permettront ensuite de visualiser quels propriétaires possèdent le plus d'arbres contractualisables et seront donc contactés en premier.

Le travail suivant consistera à contacter les propriétaires des parcelles pour les informer de la richesse écologique qu'ils possèdent dans leurs forêts et les inciter à ne pas couper ces arbres. Ce travail permettra également de proposer des contrats Natura 2000 forestiers aux propriétaires des parcelles forestières qui rentrent dans les critères d'éligibilité. Ce travail de contact des propriétaires n'a pas été réalisé en 2024 mais il sera amorcé en 2025.

Dans un second temps le stagiaire a réalisé une synthèse des enjeux avec un système de points qui permettent de donner une note à chaque polygone de boisements homogènes qui soit la synthèse de plusieurs enjeux. Les critères suivants ont été pris en compte :

- La présence d'Orme lisse, *Ulmus laevis*
- La présence de Vigne sauvage, *Vitis vinifera subsp. sylvestris*
- La présence d'arbres présentant des trous de pics de plus de 10 cm de large
- La présence d'arbres présentant des fissures de plus d'un mètre de long
- La présence de plus de 3 « Gros bois » à l'hectare : nombre d'« arbres d'intérêt vivants » additionné au nombre d'« arbres contractualisables »
- La présence de plus de 3 « arbres d'intérêt morts » à l'hectare.
- La présence de plus de 3 « arbres sénescents » à l'hectare.



Figure 7 - Orme lisse, *Ulmus laevis*

Ces 7 critères permettent d'aboutir à une note de 1 à 7 par polygone où 7 correspond aux zones avec le plus d'enjeux de conservation. Les résultats sont représentés en nuances de bleu sur la Figure 6. La synthèse des enjeux avec une note permettra de hiérarchiser les zones pour de potentielles futures études (sur les chiroptères ou sur les coléoptères saproxyliques par exemple) ou pour le contact des propriétaires pour des contrats Natura 2000. Finalement, le résultat de cette notation des enjeux s'avère peu représentatif de la réalité du terrain donc ce travail de notation des enjeux ne sera pas repris les prochaines années.

En 2025, le travail de prospection sur le terrain devrait être poursuivi par des salariés de l'AGRENABA afin de continuer la campagne de terrain vers l'ouest de la réserve. Le protocole sera cependant peut-être simplifié afin de n'inclure que la recherche des arbres contractualisables.

3. Animation des Mesures Agro-Environnementales Climatiques

L'animation des Mesures Agro-Environnementales Climatiques (MAEC) est portée par l'animateur Natura 2000 de la ZPS (Fédération de Chasse de Seine-et-Marne). Les agriculteur.trice.s ont un seul interlocuteur pour toutes leurs démarches, en la personne du coordinateur Natura 2000 de la FDC, qui

centralise l'ensemble des demandes, gère l'enveloppe budgétaire et assure le suivi des MAEC engagées. Cependant, l'AGRENABA est en contact avec les agriculteur.trice.s du territoire, et assure donc le lien avec l'animatrice de la ZPS pour d'éventuelles demandes.

La contractualisation de MAEC répond à deux objectifs :

- Garantir le maintien des espèces et des habitats d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation, selon les enjeux et objectifs en termes de biodiversité décrits dans les DOCOB qui accompagnent ce territoire (ZPS et ZSC).
- Maintenir ou créer des milieux herbacés, milieux de substitution pour la faune, favorables à la reproduction des espèces.

Sur le territoire de la ZSC, 7 nouvelles MAEC ont été engagées en 2024, sur les communes de Grisy-sur-Seine, Jaulnes et Mouy-sur-Seine. Il s'agit de 2 mesures « Création de couverts d'intérêt faunistique et floristique favorables aux pollinisateurs et aux oiseaux communs des milieux agricoles » et de 5 mesures « Maintien de l'ouverture des milieux ».

Le 12 mars 2024 s'était tenu une réunion organisée par le service environnement de la DDT 77 et la DRIEAT sur la mise en place des MAEC sur les sites Natura 2000 de Seine-et-Marne et plus particulièrement sur les difficultés rencontrées par les animateurs et animatrices Natura 2000 pour animer leur site au regard des MAEC proposées sur le département. Par exemple, certaines MAEC telles que la mesure « maintien de l'ouverture des milieux » ne proposent pas des subventions suffisamment incitatives tandis que d'autres comme la mesure « création de couvert d'intérêt faunistique et floristique favorables aux pollinisateurs et aux oiseaux communs des milieux agricoles » est particulièrement rémunératrice mais a un cahier des charges qui n'est pas adapté pour certains objectifs de maintien du bon état de conservation des espèces (tel que le Cuivré des marais). Enfin, d'autres mesures ne sont pas accessibles pour le PAEC Bassée Morin (la mesure « protection des espèces » par exemple) alors qu'elles seraient particulièrement intéressantes.

Pâturage ovin

En 2022, cinq sites (Munch, Terre Poussin, Pelouse et Sablière de Gouaix, Champblanc) avaient fait l'objet d'une MAEC au sein de la RNN, pour un total de 8 ha. Il s'agissait d'entretien de milieux ouverts par pâturage ovin afin de freiner le développement des arbustes et maintenir la strate herbacée, assuré par une bergère accompagnée par le Champ des Possibles, une couveuse d'activités située à la ferme de Toussacq (Villenauxe-la-Petite).

Lors du COPIL Pâturage organisé annuellement par le Champs des Possibles, qui a eu lieu le 26 mars 2024, il a de nouveau été annoncé que la bergère ne viendrait pas jusqu'à la réserve de la Bassée pour faire pâturer son troupeau car la distance est trop importante et car les sites à pâturer en aval sont déjà suffisants. Une solution a tout de même été trouvée afin de poursuivre le pâturage sur les sites de Munch et la Pelouse et Sablière de Gouaix grâce à une association de pâturage extensif, Brebislaine, et financé par une subvention régionale.

4. Animation de la Charte Natura 2000

2 chartes sont actuellement en cours au titre de la ZSC en 2024.

Ile-de-France Nature est l'établissement public en charge notamment de la gestion des espaces naturels appartenant à la Région. En 2024, Ile-de-France Nature a marqué de façon officielle son engagement déjà existant sur ses sites en Bassée (la Cocharde et la Réserve naturelle régionale des Seiglats) en signant la charte des zones Natura 2000 de la ZSC puis de la ZPS début 2024.

En septembre un propriétaire de boisements sur la commune de Melz-sur-Seine a signé la charte via l'ingénieur forestier en charge de la gestion de ces parcelles. L'animatrice Natura 2000 avait été initialement contactée par l'ingénieur forestier qui souhaitait signer la charte afin de pouvoir bénéficier de subventions nécessitant une garantie de gestion durable des forêts pour la gestion des parcelles. Cependant, il était à l'origine prévu de couper intégralement le boisement présent et d'y replanter du peuplier ? Ceci ne convenait avec les engagements de la charte Natura 2000 du site qui préconisent par exemple de laisser environ 15% de boisement sur pied lors des coupes et de ne planter que certaines essences naturellement présentes dans les forêts alluviales (dont ne fait pas parti le peuplier). Après discussion il a donc été convenu de laisser 15% des arbres sur pied et de replanter différentes espèces telles que du chêne, de l'érable ou encore de l'orme. La charte est effective depuis septembre 2025.

En plus des 2 chartes en cours au titre de la ZSC, 5 chartes ont été signées en 2021 (et sont donc toujours en cours) au titre de la ZPS avec des propriétaires qui possèdent des parcelles incluses dans la ZSC. Ces chartes ont été signées au titre de la ZPS mais les engagements dans la charte de la ZSC et de la ZPS sont exactement identiques.

5. Animation pour la gestion avec d'autres outils financiers

Gestion du plan d'eau de la Cocharde

La gestion et l'entretien des sites peuvent également être financés par d'autres moyens. C'est le cas du partenariat avec Ile-de-France Nature (Région IdF - anciennement Agence des Espaces Verts) qui possède une propriété sur la commune de Gouaix : le plan d'eau de la Cocharde. Il s'agit d'un étang résultant de l'extraction de granulats alluvionnaires, dont la fin d'exploitation date du début des années 2000.

Par l'intermédiaire d'une convention de gestion signée pour cinq ans (renouvelée fin 2023), l'AGRENABA est en charge de la gestion et de l'entretien du site. Ainsi, des opérations d'entretien favorables aux milieux naturels ainsi qu'aux espèces sont mises en place.

Les principaux enjeux naturalistes du site sont liés à la présence de roselières qui permettent la reproduction du Blongios nain et de la Rousserolle turdoïde, aux milieux herbacés, favorables à la Violette élevée dans les parties les plus fraîches, aux milieux forestiers, favorables à la Vigne sauvage, et à plusieurs oiseaux et invertébrés comme la Pie-grièche écorcheur et la Cordulie à corps fin.

Le pourtour du site est géré par pâturage ovin, ainsi que par gestion mécanique (fauche et broyage si nécessaire). De plus, des chantiers bénévoles sont organisés au moins une fois par an pour entretenir les abords immédiats du plan d'eau et couper les saules qui repoussent rapidement dans les roselières.

Un rapport d'activité est rédigé chaque année pour le site, et adressé à Ile-de-France Nature. Ce rapport d'activité a également été transmis fin 2024 à la chargée de mission Natura 2000 de la Région Ile-de-France.

- **Travaux d'entretien par gestion mécanique**

Ces actions visent à entretenir des milieux ouverts, récemment recréés, tels que les prairies mésophiles à mésohygrophiles, par gestion mécanique.

En tout, ce sont 3 chantiers de gestion avec les bénévoles pêcheurs et les bénévoles de l'AGRENABA



qui ont eu lieu en 2024. Ces chantiers ont permis de gérer plusieurs zones du site de la Cocharde (visibles sur la Figure 9) et notamment de rouvrir certaines ripisylves, de maintenir les milieux ouverts à l'est du site pour favoriser la présence de Violette élevée, d'entretenir les milieux ouverts du nord du site afin d'éviter que les ourlets et les orties ne prennent le dessus sur les prairies en place et de limiter le développement de ligneux dans les roselières.

Figure 8 - Chantier du 6 janvier

L'AGRENABA réalise également en interne des chantiers de gestion. On peut par exemple citer en décembre un chantier de fauche avec export de la matière organique dans la Cariçaie au sud-est du site.

La dynamique végétale est importante autour du plan d'eau et les moutons ne consomment pas tous les végétaux, c'est pourquoi une action mécanique est réalisée en complément du passage des animaux. Afin de limiter l'eutrophisation des espaces pâturés, c'est une fauche exportatrice qui a été effectuée. Celle-ci a été réalisée par l'entreprise Legret le 06 août 2024 sur environ 1.5 hectare. Les zones fauchées sont celles localisées sur la figure 9, au nord et à l'ouest du site.

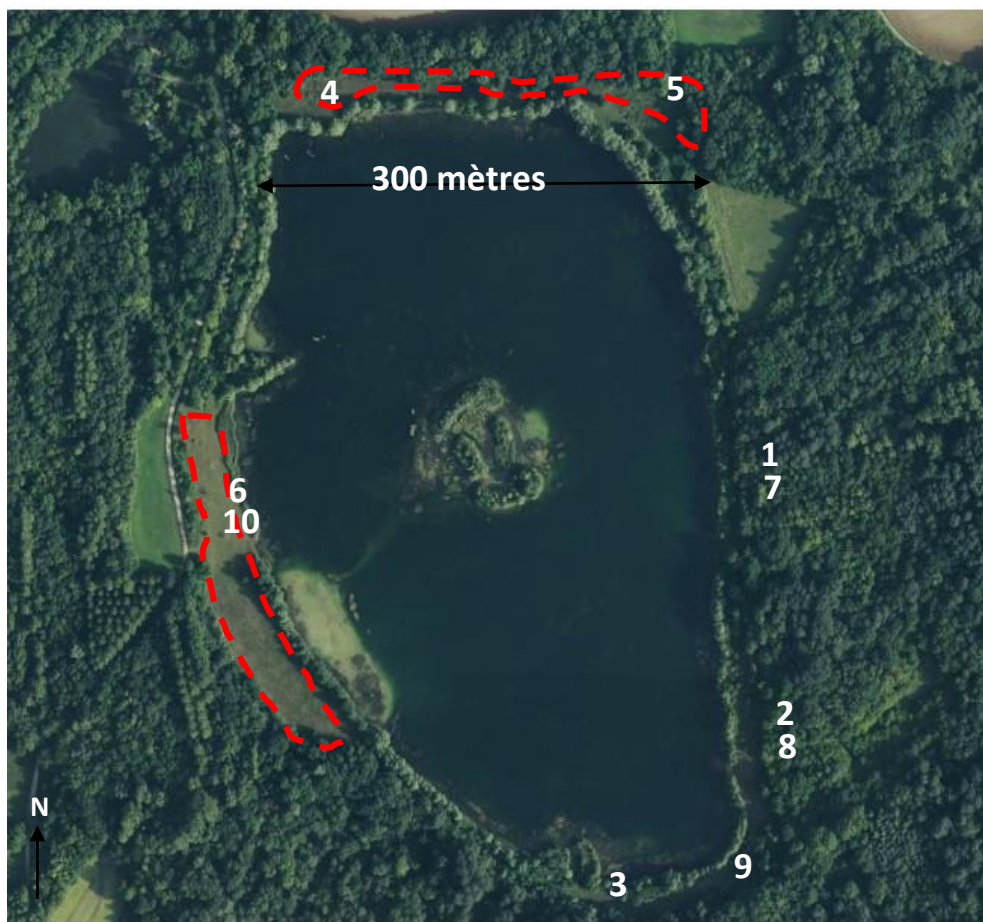


Figure 9 - Localisation des opérations de gestion en 2024 (pointillés rouges : fauche avec export ; numéros blancs de 1 à 8 : actions de gestion lors des chantiers bénévoles, numéros blancs de 9 à 10 : actions de gestion en interne)

- **Pâturage ovin**

Depuis 2019, le site est géré par l'association Brebisaine, qui réalise avec son troupeau de moutons l'entretien des parties herbacées. Les actions de l'association ne se limitent pas à l'entretien par pâturage car, grâce à sa présence quotidienne sur le site, l'association assure des missions d'inventaire naturaliste, d'information du public et de surveillance des activités en lien avec la réglementation de la réserve naturelle et du site, notamment la pêche.

Le troupeau, composé de 19 moutons, a pâturé le tour du plan d'eau en soirée et la nuit sur la période du 7 juin au 25 juillet puis du 16 septembre au 18 octobre 2024 sur une surface totale d'environ 2 ha.

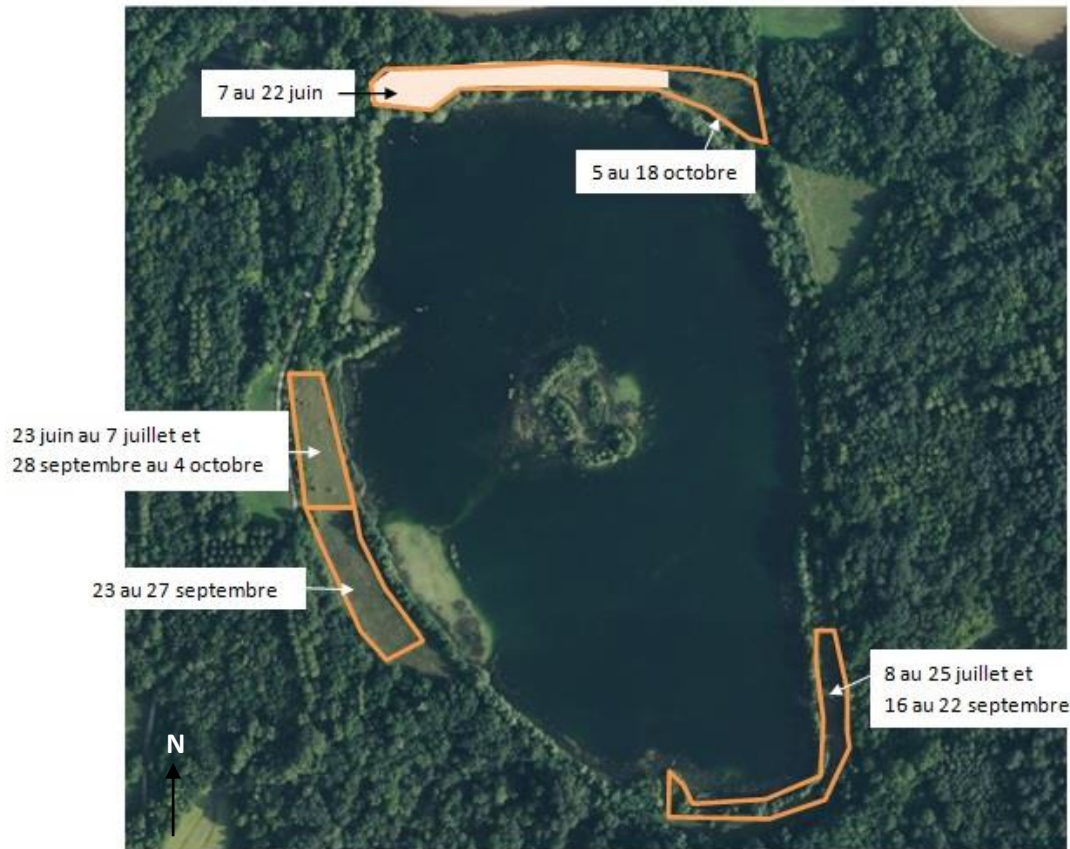


Figure 10 - Période et localisation du pâturage en 2024

Le pâturage a commencé relativement tardivement en raison des précipitations conséquentes aux mois d'avril et mai, mais il a pu se poursuivre un peu plus tardivement que les années précédentes, jusqu'à mi-octobre.



Les animaux ont été parqués dans de petits enclos déplacés au fur et à mesure de la consommation des végétaux, technique qui permet d'avoir un impact progressif sur les milieux et les espèces notamment les invertébrés. Le choix des périodes d'intervention par zones est effectué en fonction des enjeux naturalistes et de la dynamique des végétaux afin que l'entretien soit efficace.

Figure 11 - Pâturage au nord du site

Des zones refuges ont toujours été préservées et les bordures des zones arborées (au nord et au sud-ouest) n'ont pas été pâturées et ont peu été débroussaillées, de sorte à recréer une lisière de végétation intermédiaire entre la végétation herbacée et arborée.

- Réunion annuelle de bilan des actions passées et prévisions des actions futures

Une réunion a eu lieu le 13 décembre avec Ile-de-France Nature et plus précisément Emir Kort (interlocuteur de l'AGRENABA pour la Cocharde). Cette réunion annuelle avait pour but de faire le bilan des actions et suivis réalisés sur le site en 2024 et les prévisions pour 2025. Une visite de terrain a été réalisée afin de voir sur le terrain les projets de futurs travaux de restauration de la ripisylve pour 2025.

- **Encadrement de la pêche sur le plan d'eau de la Cocharde**

Selon la convention établie entre l'AGRENABA et Ile-de-France Nature en 2015 concernant le droit de pêche sur le plan d'eau de la Cocharde, une liste de 15 personnes maximum est autorisée à pratiquer la pêche selon des conditions préalablement établies. L'AGRENABA en assure la gestion et le bon fonctionnement. Les pêcheurs doivent s'engager à respecter les engagements prévus dans la charte (signée de leur part lors de l'inscription), fournir leurs données de pêche à l'AGRENABA et participer à une demi-journée de chantier de gestion par an. En 2024, ce sont 8 personnes qui se sont inscrites pour pêcher sur ce plan d'eau.

Mesures d'accompagnement pour Lafarge

Dans le cadre de mesures d'accompagnement mises en œuvre suite aux travaux liés à la carrière d'Hermé, l'entreprise Lafarge a contacté l'AGRENABA afin d'identifier des pistes de sites à restaurer ou de mesures de gestion à mettre en œuvre qui puissent être financées dans le cadre de ces mesures d'accompagnement. L'AGRENABA a donc rédigé des propositions de gestion sur certains sites à enjeux, ainsi que des pistes de suivis faune/flore. Ces propositions ont été acceptées par Lafarge et finalisées en 2023 via une convention entre les deux structures.

Les actions réalisées en 2024 dans le cadre de cette convention concernant des parcelles anciennement en contrat Natura 2000 ou en MAEC sont présentées ci-dessous :

- **Champ-blanc :**

Cette prairie humide de 2,2 ha, est située sur la commune de Noyen-sur-Seine près du hameau du Vezoult. Une mare est présente au sud-est de la prairie. Elle accueille plusieurs espèces liées aux zones humides et menacées de disparition en Ile-de-France : Sanguisorbe officinale, Inule britannique, Cuivré des marais. Elle était entretenue par pâturage ovin dans le cadre de MAEC jusqu'en 2022. En 2023 une fauche avec exportation de la matière sur une surface de 1,5 ha avait été effectuée.

En 2024 la fauche avec export a été réalisée le 19 juillet sur une partie du site, en laissant une importante zone refuge à l'est de la parcelle.



Figure 12 - Prairie champ-blanc en juillet 2024, après la fauche

Le 5 décembre, la mare présente au sud-est du site a été entretenue par la même entreprise. Un tronçonnage et débroussaillage des espèces ligneuses a été réalisé de sorte à rouvrir la mare qui s'était largement refermée par manque d'entretien depuis plusieurs années.

Subvention pour la gestion des sites par fauche et pâturage pour 2024

Un projet de subvention pour de la « Gestion et suivi des milieux ouverts de la Bassée » a été monté début 2024 afin de faire financer par la Région Ile-de-France pour l'année 2024 de la fauche avec export sur les parcelles des lieux-dits « Champerlin », « Bois de Chenevière » et « Seizelles », du pâturage sur la « Pelouse et Sablière de Gouaix » et sur la « pelouse de Munch » et du suivi du Cuivré du marais vers Melz-sur-Seine.

Ces actions de gestion ne pouvaient pas être réalisées dans le cadre de contrats Natura 2000 étant donné que la plateforme de dépôt des contrats Natura 2000 n'était pas encore fonctionnelle en 2024, c'est pourquoi la région a proposé un autre type de financement plus simple basé sur des subventions de la région.

Quant au suivi du Cuivré celui-ci porte sur des parcelles en dehors de la ZSC (mais à proximité directe) donc l'animatrice ne peut pas officiellement utiliser les jours alloués au suivi du Cuivré des marais sur la ZSC sur ces parcelles en dehors de la ZSC.

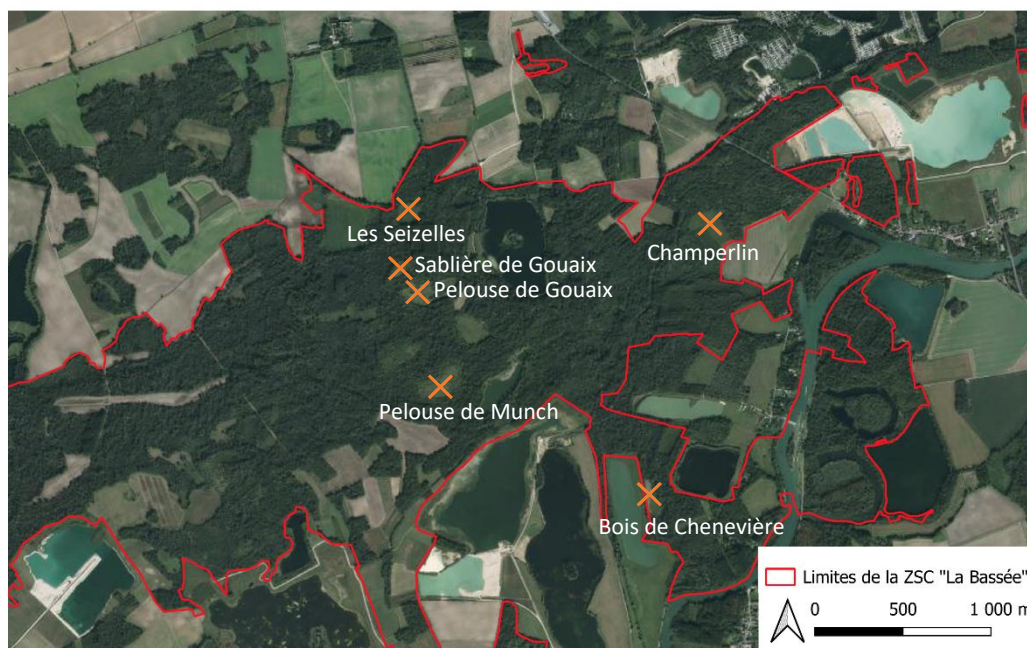


Figure 13 - Localisation des parcelles ayant fait l'objet de gestion dans le cadre de la subvention "Gestion et suivis des milieux ouverts de la Bassée"

- Fauche avec export sur la prairie « les Seizelles », la roselière « Bois de Chenevière » et la prairie « Champerlin »

➔ Prairie « Les Seizelles »

Cette ancienne peupleraie de 1,1 ha (coupée en 2012) est située sur la commune de Gouaix. Les milieux de friches humides qui se sont développés sur le site seraient potentiellement favorables à l'accueil du Cuivré des Marais. Cette parcelle a été broyée annuellement depuis 2018 puis en 2023 une fauche avec export de la matière y a été réalisée.



Figure 14 - Etat de la prairie les Seizelles avant la fauche en juillet 2023



Figure 15 - Etat de la prairie les Seizelles après le fauche fin août 2024

Le 06 août 2024 l'entreprise Legret a pu réaliser la fauche de la prairie et la matière organique a ensuite été exportée. La zone refuge a été plus réduite que prévue mais cela a permis de réaliser une fauche conséquente qui sera favorable pour limiter le développement des ligneux. De plus, le site étant très humide, la repousse de la végétation sera rapide.

➔ Roselière « Bois de Chenevière »

Cette roselière d'environ 1 ha à Noyen-sur-Seine a été débroussaillée en 2017 sur 0,8 ha et a été entretenue par broyage les années suivantes. Le Cuivré des marais (en 2019) et la Gesse des Marais ont été observés sur le site. De la fauche avec exportation de la matière sur la moitié de sa surface (0,5 ha) a été réalisée en 2023.



Figure 16 - Etat de la roselière "Bois de Chenevière" avant la fauche en juillet 2023



Figure 17 - Etat de la roselière "Bois de Chenevière" début septembre 2024, après la fauche

Le site a été fauché avec export assez tardivement, le 26 août, étant donné l'humidité du sol. Une zone refuge conséquente d'environ 50% du site a été non fauchée.

➔ Prairie « Champerlin »

Ce site de 2 ha, situé sur la commune de Noyen-sur-Seine près du lieu-dit « Le Chêne de la Feuchelle », a été débroussaillé en 2017 avec l'objectif de restaurer des milieux de prairies. Cette action a permis le développement d'espèces végétales indicatrices de zones humides menacées de disparition comme la Violette élevée et la Sanguisorbe officinale mais les habitats de prairies ne sont pas encore bien constitués.



Figure 18 - Etat de Champerlin avant la fauche en juillet 2024



Figure 19 - Etat de Champerlin après la fauche en septembre 2024

Jusqu'à présent, des travaux de broyage étaient réalisés annuellement sur cette emprise dans le cadre du dispositif Natura 2000. Ce site n'a pas été entretenu en 2022 mais a bénéficié de deux interventions en 2023 avec un broyage des repousses d'arbustes en mars et une fauche avec exportation de la matière en juillet sur une surface de 2 ha.

Le site a été fauché avec export le 19 juillet, tout en laissant environ 5 mètres de bordures non fauchées à l'est et au nord en zone refuge.

- **Pâturage extensif par l'association Brebisaine**

➔ « Pelouse de Munch »



Figure 20 - Etat de la pelouse de Munch pendant le pâturage en juin 2024

Cette pelouse embroussaillée de 2.8 ha est la propriété de la société exploitante de granulats SYNEOS et se situe sur la commune de Gouaix. En 2014, un chantier de bûcheronnage a permis de restaurer 1 ha de pelouse sur ce site. Depuis cette période le site est entretenu par pâturage ovin (jusqu'en 2022) et lors de chantiers ponctuels de débroussaillage.

La pelouse de Munch a été pâturée par 19 moutons du 06 juin au 17 octobre en journée (les moutons étant la nuit sur d'autres parcelles telles que la Cocharde ou la sablière de Gouaix). La végétation était dense et le site très vaste donc beaucoup de temps de pâturage a été nécessaire et la végétation a vite repoussé dans les zones pâturées en début d'été. Un débroussaillage manuel

complémentaire a été réalisé sur certaines espèces non consommées par les moutons (telles que la Viorne lantane et le Brachypode rupestre).



Figure 22 - Etat de la pelouse à la fin du pâturage, début septembre



Figure 21 - Fauche complémentaire avec export début septembre

➔ « Sablière et pelouse de Gouaix »

D'une surface de 0,6 ha la sablière se compose d'une partie centrale où était extrait du sable par la commune de Gouaix et où se trouve une mare temporaire. Les pourtours de ce site sont constitués en partie de pelouse sèche. La partie que l'on nomme « pelouse de Gouaix » est une pelouse de 0,30 ha, enclavée en milieu boisé et situé en continuité de la sablière. Ces sites sont la propriété de la commune de Gouaix. La végétation était précédemment gérée par du pâturage (jusqu'en 2022) et du débroussaillage complémentaire.

La pelouse de Gouaix a été pâturée entre le 19 août et le 13 septembre. Une fauche complémentaire a été réalisée début 2025.



Figure 24 - Etat de la pelouse de Gouaix avant le pâturage mi-août



Figure 23 - Etat de la pelouse de Gouaix après le pâturage mi-novembre

La sablière a été pâturée entre le 26 juillet et le 18 août pendant la nuit. Une fauche complémentaire a été réalisée afin de limiter le développement des ligneux et de certaines herbacées telles que le Brachypode rupestre.



Figure 25 - Etat de la sablière de Gouaix au début du pâturage fin juillet



Figure 26 - Etat de la sablière de Gouaix début novembre après le pâturage et la fauche complémentaire

Actions de gestion réalisées dans le cadre du plan de gestion de la Réserve Naturelle Nationale de la Bassée

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion de la réserve, l'AGRENABA réalise de nombreuses actions sur le territoire de la réserve. Or, ce territoire est entièrement inclus dans la ZSC « la Bassée ». De nombreuses actions sont réalisées au titre de la gestion de la réserve et ne sont donc pas mentionnées dans ce rapport d'activité. Pour avoir un compte-rendu de toutes les actions réalisées sur la réserve en 2024 veuillez vous référer au rapport d'activité 2024 de l'AGRENABA.

Pour présenter quelques-unes de ces actions de gestion de l'année 2024, on peut citer les actions suivantes :

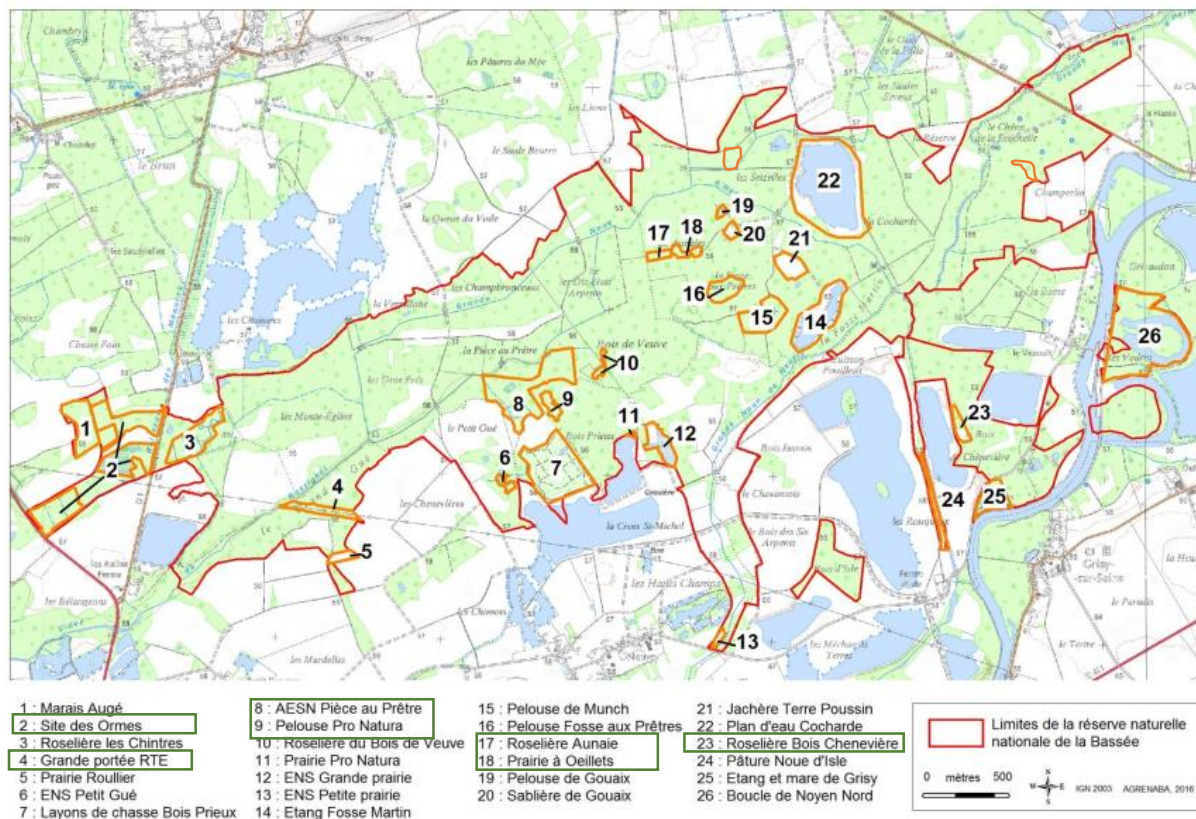


Figure 27 – Localisation des sites historiquement gérés par la Réserve naturelle nationale de la Bassée

- Pâturage bovin et gestion mécanique complémentaire sur les parcelles communales des Ormes-sur-Voulzie**

La commune des Ormes-sur-Voulzie est propriétaire de 32 hectares situés dans la partie Ouest de la réserve naturelle. Elle délègue la gestion de ces propriétés à l'Association de gestion de la réserve naturelle de la Bassée (AGRENABA) le 20 décembre 2007 par la signature d'une convention de gestion d'une durée de 24 ans. A cette époque, des plantations de peupliers (zones 1 à 8) étaient présentes dans la propriété communale et couvraient une surface de 14 hectares.

Ces plantations étant très homogènes et peu intéressantes en termes de biodiversité il est alors envisagé (au vu de la végétation déjà présente en sous-étage et du caractère inondable du site), une fois les arbres coupés, de les restaurer en mégaphorbiaies, roselières et magnocariçaies. L'AGRENABA a donc réalisé une restauration conséquente du site suite à la coupe des peupliers et depuis le site est entretenu en milieu ouvert grâce à au pâturage équin et bovin, à du débroussaillage, à de la fauche et du broyage.

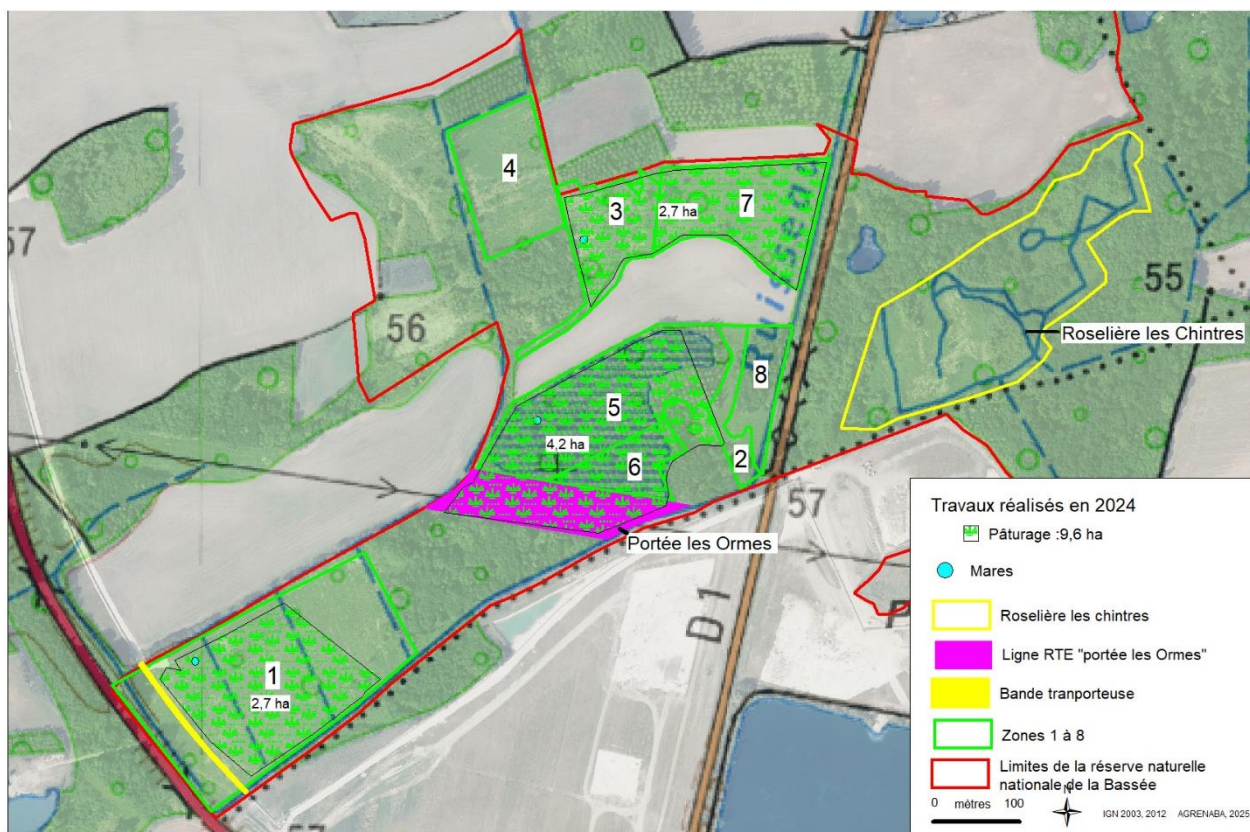


Figure 28 - Travaux de gestion réalisés en 2024 aux Ormes-sur-Voulzie

Cette année le pâturage a été mené sur une surface totale de 9,6 ha avec des bœufs Highlands au niveau de l'enclos des zones 1 et des zones 5/6 de mai à décembre et avec des chevaux sur la zone 7/3 de juin à septembre.

- **Fauche avec export sur la portée RTE à Mouy-sur-Seine**

Cette emprise de ligne haute-tension représente une surface d'environ 1,7 ha. Une fauche avec exportation a été mise en place sur 1,5 ha du site au mois d'août. La partie la plus humide et la plus proche n'a pas pu être broyée cette année.

- **Gestion de la pelouse du Bois Prieux appartenant au CEN Ile-de-France par un chantier bénévole**

Cette pelouse embroussaillée d'environ 1,5 ha, située au lieu-dit le Bois Prieux, est la propriété du CEN Ile-de-France. Un chantier de débroussaillage avec export a été organisé cette année sur une surface d'environ 0,5 ha, début novembre grâce à la venue d'une classe de bac professionnel gestion des milieux naturels et de la faune de l'école de Sainte-Maure (10). Des salariés du CEN Ile-de-France étaient également présents lors de cette journée de chantier.

- **Fauche des ENS prairie du Conseil Départemental à Jaulnes et Mouy-sur-Seine**

Ces sites ont une très forte valeur écologique puisque plusieurs espèces végétales menacées de disparition en Ile-de-France s'y développent. L'ENS Grande prairie accueille notamment les seules stations d'Ail anguleux et de Violette naine de la réserve naturelle. Les sites ENS Grande prairie, ENS petit Gué et ENS Petite prairie ont été fauchés en août pour une surface totale d'environ 3,7 ha. L'export de la matière n'a pas pu être réalisée comme d'habitude à cause des conditions météorologiques, seule une partie de la matière a été mise en tas en périphérie des sites.

- Fauche de la Prairie à Cœillet et Roselière Aunaies, propriétés AESN – Gouaix

Propriété de l'AESN, cette prairie d'environ 1,2 ha a fait l'objet d'importantes mesures de restauration par le passé (coupe d'arbres, résineux notamment), du fait de la présence constatée d'une petite population d'Œillets superbes. L'entretien de ce site par fauche a été réalisé annuellement depuis. Ces deux sites contigus ont été fauchés par un prestataire au mois d'août pour une surface totale d'environ 1,6 ha.

- **Entretien par pâturage et broyage complémentaire de la Pièce au Prêtre, propriétés AESN - Commune d'Everly**

Le pâturage avec des bovins Highlands s'est déroulé de la fin-mai à début novembre sur 3,8 ha.

Un broyage complémentaire au pâturage n'a pu être réalisé que sur environ 0.8ha, sur les parties les plus hautes au niveau topographique.

- **Veille générale sur les espèces exotiques envahissantes (Galéga officinal, Renouée du Japon, Ambroisie...)**

II. Amélioration des connaissances et suivis scientifiques

1. Suivis des espèces d'intérêt communautaire

Rappel des enjeux de conservation du DOCOB

Groupe	Espèce d'intérêt communautaire	Etat de conservation des populations sur le site	Niveau d'enjeu
Invertébrés	Cuivré des marais <i>Lycaena dispar</i>	<i>Mauvais</i>	Fort
Poissons	Lamproie de Planer <i>Lampetra planeri</i>	<i>Inconnu</i>	Fort
Poissons	Loche de rivière <i>Cobitis taenia</i>	<i>Inconnu</i>	Fort
Invertébrés	Vertigo de Des Moulins <i>Vertigo moulinsiana</i>	<i>Mauvais</i>	Fort
Mammifères	Grand murin <i>Myotis myotis</i>	<i>Inconnu</i>	Moyen à fort
Invertébrés	Cordulie à corps fin <i>Oxygastra curtisii</i>	<i>Bon</i>	Moyen
Mammifères	Murin de Bechstein <i>Myotis bechsteinii</i>	<i>Inconnu</i>	Moyen
Poissons	Bouvière <i>Rhodeus amarus</i>	<i>Inconnu</i>	Faible
Poissons	Chabot <i>Cottus gobio</i>	<i>Bon</i>	Faible
Invertébrés	Ecaille chinée <i>Euplagia quadripunctaria</i>	<i>Inconnu</i>	Faible
Invertébrés	Lucane cerf-volant <i>Lucanus cervus</i>	<i>Inconnu</i>	Faible
Mammifères	Petit rhinolophe <i>Rhinolophus hipposideros</i>	<i>Inconnu</i>	Espèce non incluse dans le DOCOB mais ajoutée au FSD en 2024
Mammifères	Barbastelle d'Europe <i>Barbastella barbastellus</i>	<i>Inconnu</i>	Espèce non incluse dans le DOCOB mais ajoutée au FSD en 2024
Mammifères	Murin à oreilles échancrées <i>Myotis emarginatus</i>	<i>Inconnu</i>	Espèce non incluse dans le DOCOB mais ajoutée au FSD en 2024

Odonates

- Suivi de la Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*) aux boucles de Noyen-sur-Seine

Depuis plusieurs années, un suivi spécifique est mis en place afin de suivre l'évolution de la population de cette espèce à enjeux, notamment sur le site des boucles de Noyen-sur-Seine.

AGRENABA

1 rue de l'église, 77114 GOUAIX / 01.64.00.06.23 / labassee@espaces-naturels.fr

La Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*) est une libellule qui affectionne les eaux calmes des rivières et parfois les milieux stagnants de grande taille (mares, lacs, anciennes gravières). La présence d'une lisière arborée est nécessaire pour l'espèce car les larves s'installent dans le chevelu racinaire des arbres. En Île-de-France, l'espèce est connue essentiellement dans le lit majeur de la Seine (en Bassée).

L'espèce est bien présente dans les boucles de la Seine à Noyen-sur-Seine, avec l'émergence de nombreux individus. Les populations de Cordulie à corps fin semblent donc bien se porter puisque l'espèce est régulièrement contactée et que la présence des exuvies n'est pas rare sur les stations inventoriées.

Le suivi consiste à récolter les exuvies présentes sur un linéaire préalablement défini de 13 m de long afin d'obtenir des données quantitatives sur l'espèce et sur sa reproduction. Le site choisi se situe au niveau de la boucle amont à Noyen-sur-Seine, dans un secteur particulièrement favorable aux Odonates.

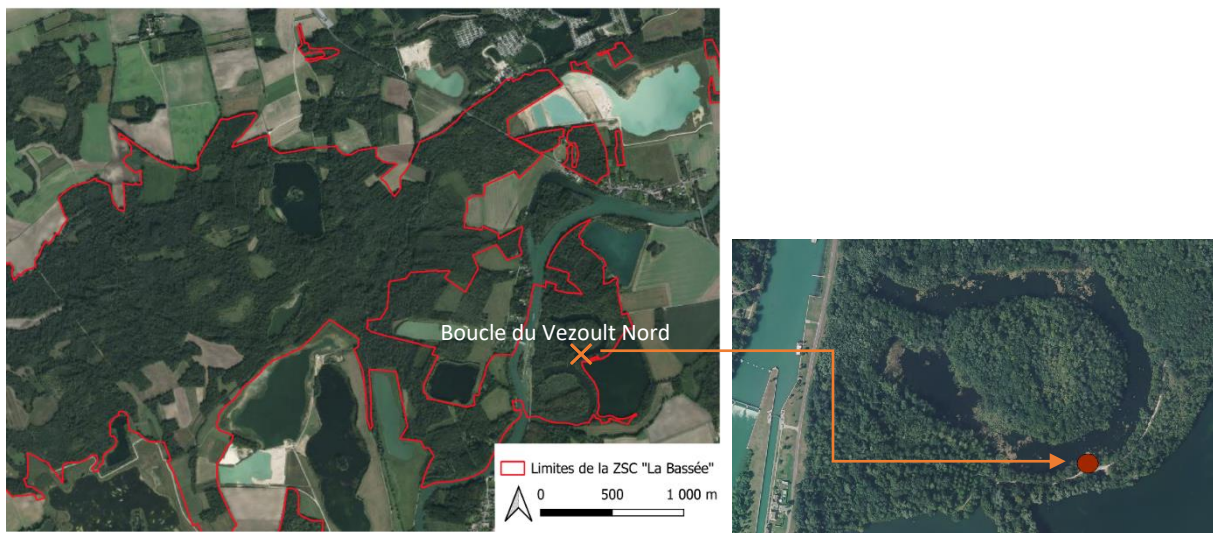


Figure 29 - Localisation du transect dans les boucles de Noyen-sur-Seine

En 2024, 3 passages ont été effectués : le 4 juin, le 20 juin et le 4 juillet (dates similaires chaque année). Seulement 11 exuvies ont été récoltées cette année, ce qui est extrêmement faible au regard des 327 exuvies récoltées en 2023. Ce sont pourtant, à chaque passage, deux observateurs qui étaient présents pour réaliser les suivis, donc l'effort d'observation était relativement conséquent.

Une météo très défavorable liée à de nombreux orages au mois de juin a probablement eu pour conséquence une importante destruction des exuvies présentes à cause du vent et des fortes pluies. Il est difficile de savoir si l'espèce s'est moins reproduite cette année (en raison de la météo ou d'une autre cause) ou s'il s'agit plutôt du fait que les exuvies ont été nombreuses mais ont été détruites.

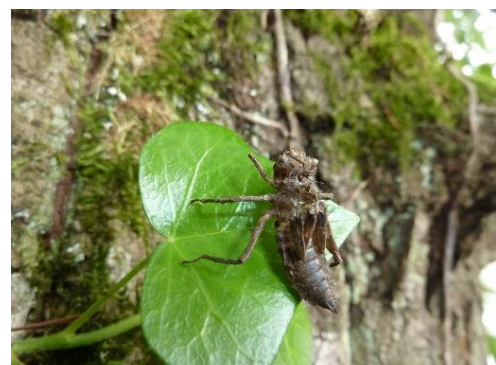


Figure 30 - Exuvie d'*Oxygastra curtisii*

La population semblait en légère hausse les années précédentes, seules les prochaines années pourront nous indiquer si cette tendance se poursuit ou si cette année a mis à mal la reproduction de l'espèce.

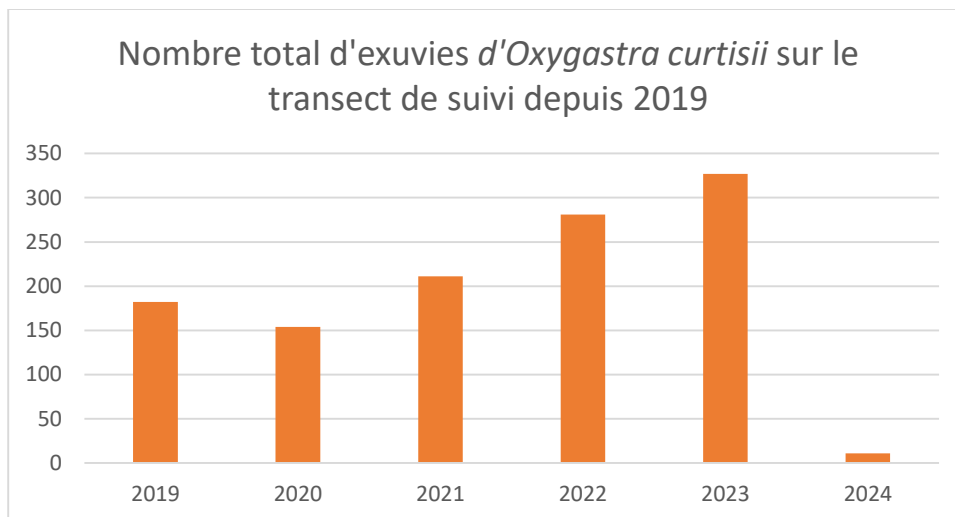


Figure 31 - Nombre total d'exuvies récoltées chaque année depuis 2019

Outre les boucles de Noyen-sur-Seine, la Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*) est recherchée sur les autres secteurs favorables de la ZSC lors de prospections odonatologiques.

- **Suivi de l'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*) sur un secteur de la ZSC**

Des prospections menées en 2020 sur les noues du périmètre de la réserve naturelle ont permis de découvrir une station d'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*) au bord d'un fossé, sur un secteur de la commune de Gouaix dans les limites de la ZSC. Un seul individu adulte, un mâle, a alors été observé cette année-là, malgré des prospections ciblées. Cette espèce d'intérêt communautaire n'était jusqu'alors pas connue du site Natura 2000, seulement de sa périphérie. Elle fréquente les eaux courantes ensoleillées de bonne qualité, telles que les sources, ruisseaux et fossés, avec des plantes aquatiques et hydrophiles.

Des relevés poursuivis par la suite ont confirmé la présence de l'espèce sur cette zone, ainsi que sa reproduction. Le suivi de cette espèce s'effectue en juin.



Figure 33 - Site de prospection pour l'Agrion de mercure, à Gouaix en 2024



Figure 32 - Agrion de mercure mâle

En 2021 et 2022, 7 individus ont été observés, dont certains en reproduction (tandem). En 2023, c'était 25 individus et 8 tandems qui avaient été observés.

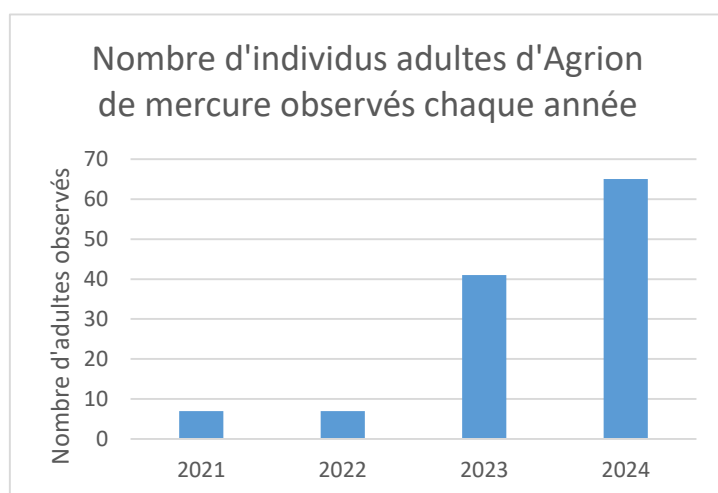


Figure 34 - Synthèse des observations depuis 2021 de l'Agrion de mercure à Gouaix

En 2024, 65 individus ont été observés le 18 juin. Aucun tandem n'a été observé, certainement car la période d'accouplement a été déjà passée ou n'avait pas encore eu lieu.

La population semble bien se porter, voir être en croissance depuis 2021. Cependant, une nuance est à apporter car ce suivi a débuté en 2021 donc une période a été nécessaire pour caler le protocole. De plus, en 2022 le suivi a été réalisé plus tardivement, le 8 juillet, il est donc difficile de comparer avec les données de juin.

En comparant uniquement les données à partir de 2023, on constate une augmentation de la population qui augure d'une population en bon état de conservation. Le suivi de 2025 permettra ou non d'appuyer cette tendance.

Rhopalocères

Des prospections générales sur les autres espèces de lépidoptères et une veille sur le Cuivré des marais sont assurées autant que possible sur l'ensemble des secteurs favorables de la ZSC.

- **Recherche du Cuivré des marais (*Lycaena dispar*)**

Le Cuivré des marais (*Lycaena dispar*) est une espèce de papillon liée aux zones humides de plaine. Il occupe des milieux divers, tels que des prairies humides, des zones marécageuses, des zones

AGRENABA

inondables, des anciens bras morts de rivières, des bords de cours d'eau et de fossés ou des clairières de forêts humides.



Figure 35 - Cuivré des marais observé en août 2024 à Champ-blanc (*Lycaena dispar*)



Figure 36 - Milieu favorable au Cuivré des marais à Champ-blanc où il a été observé en 2024 – zone fauchée à l'ouest du site fin juillet 2024 et zone refuge à l'est

Cette espèce figure à l'annexe II et IV de la Directive Habitats-Faune-Flore (DHFF), et est évaluée comme « en danger » (EN) en Ile-de-France, où elle n'est connue que de deux localités : la Bassée et le Petit Morin. Ce papillon est par ailleurs protégé en France.

L'historique des observations de l'espèce est le suivant :

- En 2019, quatre individus avaient été observés à Noyen-sur-Seine : deux individus (femelles) dans la prairie de Champblanc, et deux femelles dans la roselière du Bois de Chenevière.
- En 2020 et 2021, aucune observation de Cuivré des marais n'a été faite au sein de la ZSC ni dans l'ensemble de la Bassée (selon CETTIA/GeoNature).
- En 2022, 4 individus ont été observés dans les limites de la ZSC et 3 individus à proximité immédiate de la ZSC, sur le secteur de Melz-sur-Seine.
- En 2023, 2 individus mâles ont été observés fin mai au sein de la ZSC à proximité de l'ENS Grande prairie ainsi que 3 individus mi-août (2 femelles et un mâle) sur le secteur de Melz-sur-Seine, hors ZSC mais à proximité immédiate.

En 2024 ce sont 5 Cuivrés qui ont été observés dans la ZSC « La Bassée ».

- Un cuivré femelle a été vu début août à l'ouest de la réserve, sur les parcelles communales des Ormes-sur-Voulzie. Cette observation est particulièrement intéressante car il s'agit d'un site qui a été restauré dans les années 2010 par l'AGRENABA. Ce site est une ancienne peupleraie

qui a ensuite été entretenue en milieu ouvert et qui est pâturée depuis 2019 par des bœufs de race Highland cattle.

- 2 Cuivrés femelles ont été observés à proximité du plan d'eau de Neuvery et de l'ENS Grande prairie, sur la commune de Jaulnes où un Cuivré avait été vu en 2023.
- Enfin, 2 Cuivrés mâles ont été localisés sur la prairie Champs-blanc à Noyen-sur-Seine. Cette prairie avait aussi fait l'objet d'observations en 2019 et 2022.

Lorsqu'il s'agit de femelles, une attention particulière est portée à leur comportement et les feuilles de Rumex sur lesquelles les femelles se posent sont inspectées pour rechercher la présence d'œufs mais jusqu'ici aucune ponte n'a été observée.

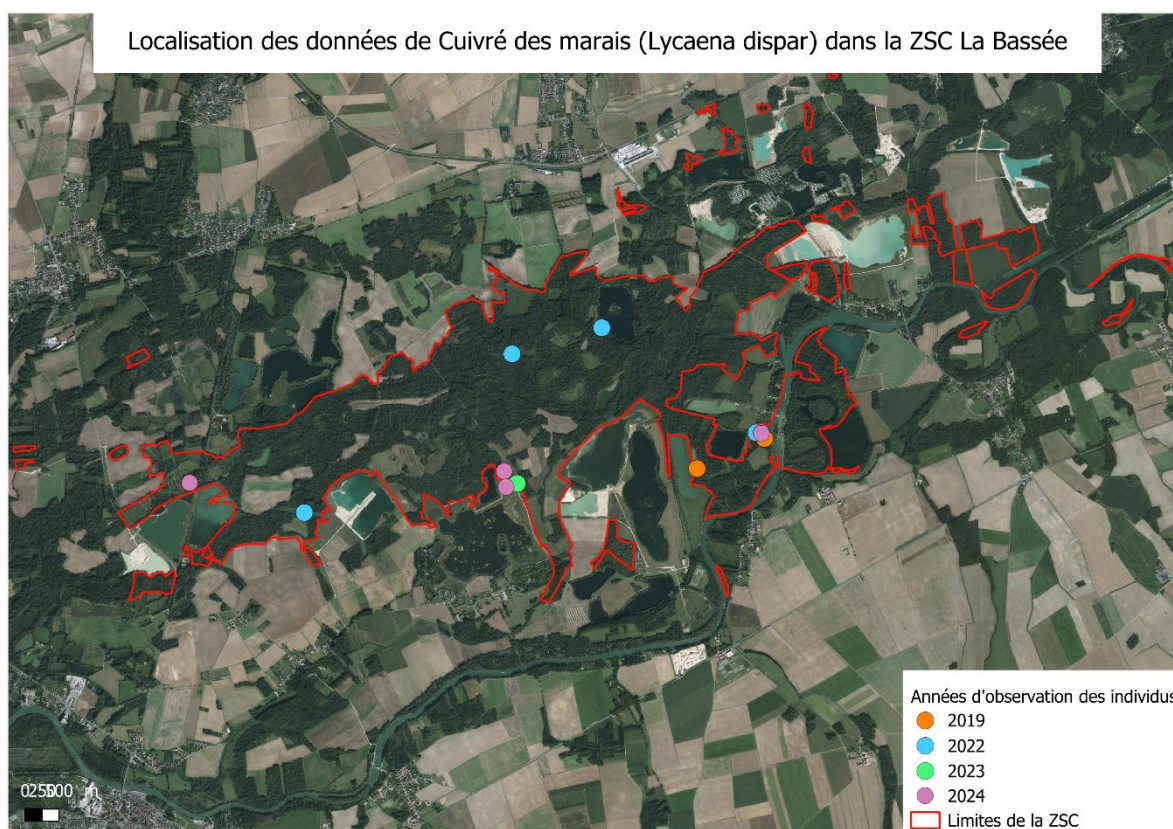


Figure 37 - Données d'observation de *Lycaena dispar* entre 2019 et 2024 sur le secteur de la réserve de la Bassée

L'espèce bénéficie d'une forte capacité de dispersion, mais la faible quantité d'habitats favorables dont elle dispose en Bassée (peu de secteurs favorables et faible superficie), couplée au manque de connectivités entre ces habitats, la rend très fragile. Un réseau de corridors reliant les sites est nécessaire, ceux-ci étant actuellement trop éloignés les uns des autres. La population est plus établie en Bassée auboise, laissant supposer qu'elle pourrait coloniser des habitats favorables présents en Bassée Seine-et-Marnaise. Seulement, les observations restent ponctuelles, malgré des prospections ciblées.

• Suivi du Cuivré des marais (*Lycaena dispar*) au dehors de la ZSC à Melz-sur-Seine

Une demi-journée de suivi a été réalisée début juin et a permis l'observation d'un Cuivré des Marais mâle à proximité du Resson dans un site où il avait été observé en 2022 et 2023 (Zone 1, cf. Figure 42).

AGRENABA

1 rue de l'église, 77114 GOUAIX / 01.64.00.06.23 / labassee@espaces-naturels.fr

Puis en août 2 demi-journées ont été dédiées à la recherche du Cuivré des marais. Lors de la première prospection, début août, un Cuivré des Marais femelle a été vu observé sur une parcelle plus en aval où il avait été observé en 2022 (Zone 2). Lors du deuxième passage mi- août, aucun individu n'a été observé.



Figure 38 – Zone 1 où un Cuivré des marais mâle a été observé en juin



Figure 39 –Cuivré des marais femelle observé en août dans la zone 2



Figure 40 – Zone 2 où un Cuivré des marais femelle a été observé

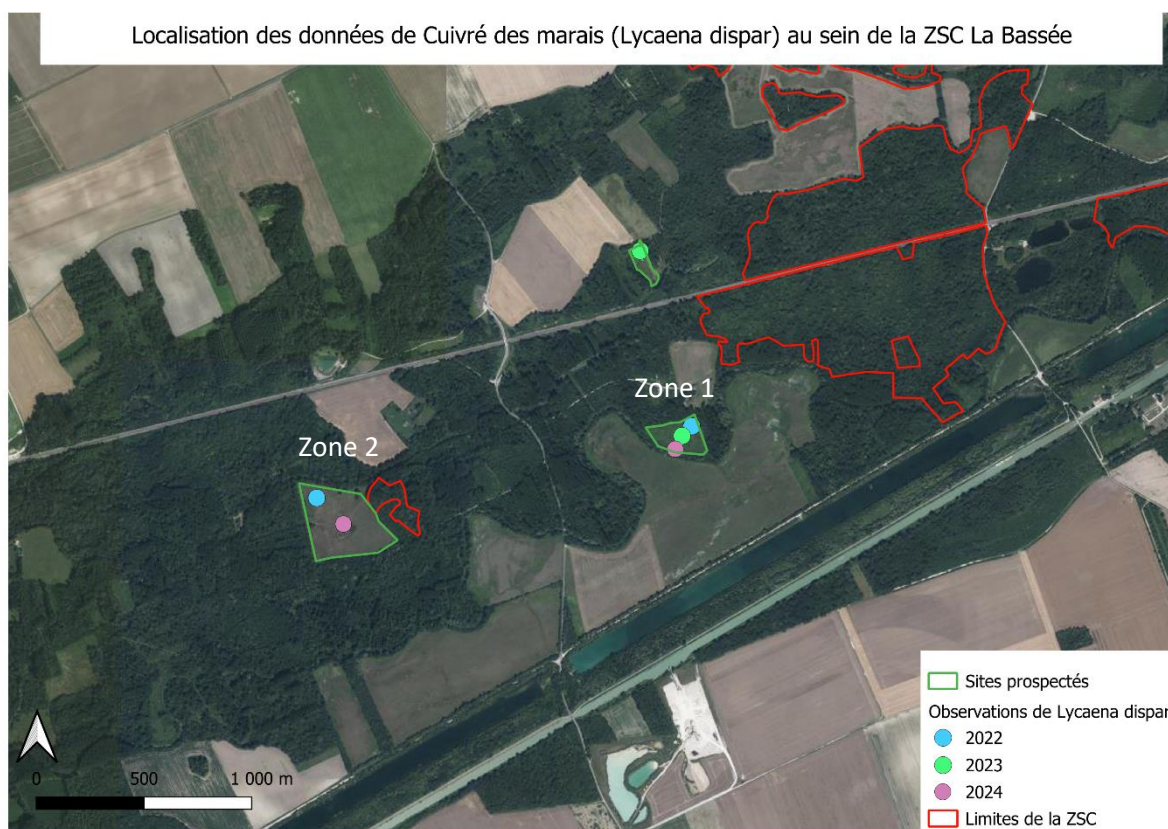


Figure 41 - Cartographie de localisation de la zone de prospection du Cuivré des marais (*Lycaena dispar*) en 2024 et des observations de Cuivrés en 2022, 2023 et 2024

Cette intensification des recherches du Cuivré des Marais à Melz-sur-Seine a permis de mettre de nouveau en avant l'importance de ce site pour ce papillon à fort enjeu de conservation. Les parcelles où a été observé le papillon ne sont pas directement incluses dans la ZSC « la Bassée » mais elles en sont proches et elles font partie de la ZPS « Bassée et plaines adjacentes ». Il serait intéressant de continuer à prospecter cette zone et de dédier du temps à contacter les propriétaires des parcelles favorables au Cuivré des Marais pour leur préconiser des actions de gestion qui soient favorables au papillon.

Chiroptères

Deux espèces de chiroptères d'intérêt communautaire sont inscrites au DOCOB du site Natura 2000 : le Murin de Bechstein (*Myotis bechsteinii*) et le Grand Murin (*Myotis myotis*).

3 espèces de chiroptères ont été rajoutées au FSD dans la mise à jour du 04/10/2024, il s'agit du Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*), de la Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*) et du Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*).

• Suivi d'un gîte d'hibernation

Chaque année un suivi d'un site d'hibernation de chiroptères sur la commune de Gouaix est réalisé en janvier ou février. Ce site se situe en dehors de la ZSC mais à proximité directe, sur la commune de Gouaix, dans un ancien tunnel d'alimentation en eau

En 2024, le comptage en gîte d'hivernage a été effectué en début d'année, le 14 février.

En 2024, 30 individus ont pu être observés dont :

- 19 Petits rhinolophes (*Rhinolophus hipposideros*),
- 5 Grands murins (*Myotis myotis*) et
- 6 Murins à moustaches/Brandt/Alcathoe (*Myotis mystacinus/brandtii/alcaethoe*)

Ces chiffres varient peu d'une année sur l'autre, avec 23 individus observés en 2023.

• Suivi acoustique

En 2021, une étude financée par la DRIEAT a permis d'analyser les enregistrements acoustiques de chiroptères relevés en 2020. En 2020, 9 sites de la réserve naturelle avaient été étudiés. L'objectif était de disposer d'une première base de résultats puis d'étendre par la suite cet inventaire à l'ensemble du site Natura 2000, selon les enjeux identifiés.



Figure 42 - Prospection du tunnel en février 2024 - Grand murin gardant l'entrée du tunnel



Figure 43 - Petit rhinolophe

Suite à cette étude en 2021, il apparaissait nécessaire d'élargir cette étude chiroptérologique à l'ensemble de la ZSC La Bassée. L'objectif de cet inventaire étant d'améliorer les connaissances sur les espèces de chiroptères qui fréquentent la ZSC et notamment les espèces d'intérêt communautaire, ainsi que de cibler leurs zones d'activité (chasse et transit).

Ainsi, en 2023 a débuté une étude acoustique des chiroptères, financée dans le cadre de l'animation du DOCOB, qui aura lieu sur 3 ans. Cette étude est réalisée par Nicolas Galand, de même que l'étude de 2021. Elle permet de faire suite aux résultats de 2021 et d'améliorer la connaissance sur de nouveaux sites hors RNN.

5 enregistreurs SM2 ont été posés pendant 3 nuits chacun (soit 15 nuits d'enregistrement) sur des sites de la zone Natura 2000 présenté sur la carte ci-dessous. En 2023 des sites en amont de la RNN de la Bassée avaient été étudiés, il a donc été décidé de s'intéresser en 2024 à des sites plutôt en aval de la RNN. Un SM2 a tout de même été posé en amont de la réserve, au chêne de la Feuchelle, car il s'agit de la zone qui présente le plus de boisements anciens donc qui devrait présenter le plus d'habitats favorables aux chiroptères.

Un des sites d'écoute (le site Chatelet-Balloy) a rencontré un problème sur les enregistrements si bien que l'analyse automatique n'a pas pu être réalisée donc seulement quelques dizaines d'enregistrements ont été vérifiés à la main. Plusieurs espèces y ont néanmoins été identifiées.

Le rapport d'étude a été fourni à l'AGRENABA fin 2024 (cf. annexe 1).

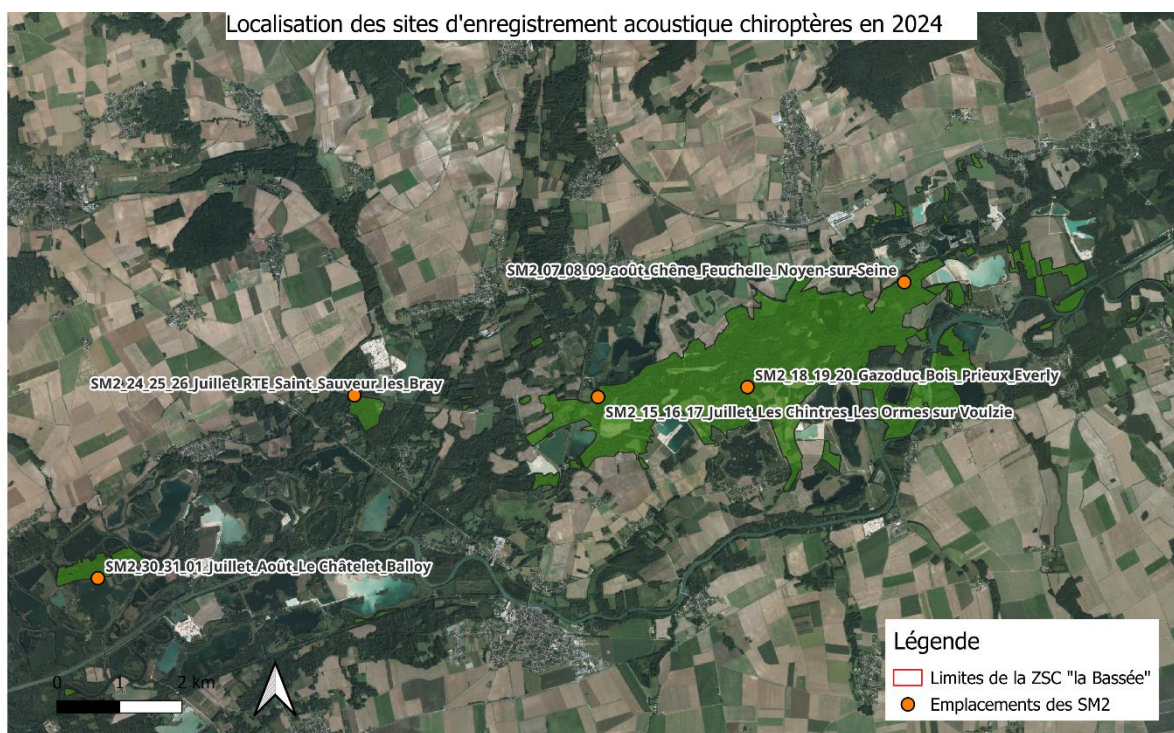


Figure 44 - Cartographie de localisation des différents sites d'étude pour l'analyse acoustique

Groupe d'espèces	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Les Chintres	Gazoduc	RTE Saint-Sauveur	Le Chatelet-Balloy	Chêne Feuchelle
Myosp	<i>Myotis sp</i>	Murin indéterminé	Sure			Sure	
Myosp	<i>Myotis alcathoe</i>	Murin d'Alcathoe			Sure		Probable
Myosp	<i>Myotis daubentonii</i>	Murin de Daubenton		Probable	Probable		Sure
Myosp	<i>Myotis mystacinus</i>	Murin à moustaches		Probable	Sure		Probable
Myosp	<i>Myotis nattereri</i>	Murin de Natterer					Sure
Pip50	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	Sure	Sure	Sure	Sure	Sure
Pip50	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	Pipistrelle pygmée					Sure
PipNK	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl	Sure				Sure
Plesp	<i>Plecotus auritus</i>	Oreillard roux					Possible
SEROT	<i>Eptesicus serotinus</i>	Serotine commune	Sure		Sure		Sure
SEROT	<i>Nyctalus noctula</i>	Noctule commune	Sure		Sure	Sure	Sure
SEROT	<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler	Probable				Sure

Figure 45 - Présence des différentes espèces de chiroptères selon les sites d'études

Au total, 10 espèces ont été identifiées de façon sûre à probable et une espèce de façon possible, l'Oreillard roux (espèce forestière déjà inventoriée les autres années et dont la présence sur la Bassée est certaine). On peut noter le fait que des enregistrements ont pu être rattachés avec certitude à la Pipistrelle pygmée, sur laquelle des doutes subsistaient les précédentes années. Malheureusement en 2024 aucune espèce d'intérêt communautaire n'a été détectée.

Espèce	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	<i>Myotis sp.</i>	<i>Plecotus auritus</i>	<i>Eptesicus serotinus</i>	<i>Nyctalus noctula</i>	<i>Nyctalus leisleri</i>
Point d'écoute	Pipistrelle commune	Pipistrelle pygmée	Pipistrelle de Kuhl	Murins global	Oreillard roux	Serotine commune	Noctule commune	Noctule de Leisler
Les chintres	6,77		0,04	0,35		1,15	0,12	0,15
Gazoduc	13,54			0,96				
RTE Saint-Sauveur	1,31			42,15		0,06	0,01	
Chêne Feuchelle	43,90	0,13	0,10	3,03	0,04	0,69	0,05	1,11

Figure 46 - Activité (nombre de contact/ heure) de chaque espèce sur chaque site. Le gradient de couleur du rouge (activité très faible) vers le vert (activité forte) selon le poids de chaque espèce dans l'activité mesurée sur chaque site

En synthèse des activités de toutes les espèces de chiroptères, ce sont le site du Chêne de la Feuchelle et celui de la ligne RTE à Saint-Sauveur qui présentent le plus de contacts par heure. Les boisements au lieu-dit du « chêne de la Feuchelle » ne cessent de montrer leur intérêt pour l'accueil des chiroptères car les trois études menées en 2020, 2023 et 2024 ont montré des fortes activités des chiroptères dans cette zone.

Hormis l'activité de la Pipistrelle commune au niveau du Chêne de Feuchelle et celle des murins au niveau de la ligne RTE à Saint-Sauveur, on constate des activités faibles partout. Globalement, l'activité de la Pipistrelle commune et des murins (8 espèces confondues pour l'estimation de l'activité) dominant, avec parfois une faible fréquentation étonnante pour la Pipistrelle commune, comme sur la lisière forestière de la ligne RTE qui constitue pourtant un terrain de chasse a priori tout à fait favorable pour cette espèce.

On peut noter la présence de la Noctule de Leisler au Chêne de Feuchelle avec un nombre de contact supérieur aux autres espèces (hormis la Pipistrelle commune). Cette espèce avait été assez peu contactée les années passées.

Si l'on prend l'exemple du site du Chêne de la Feuchelle, la fréquentation du site est assez variable selon les nuits et selon les espèces.

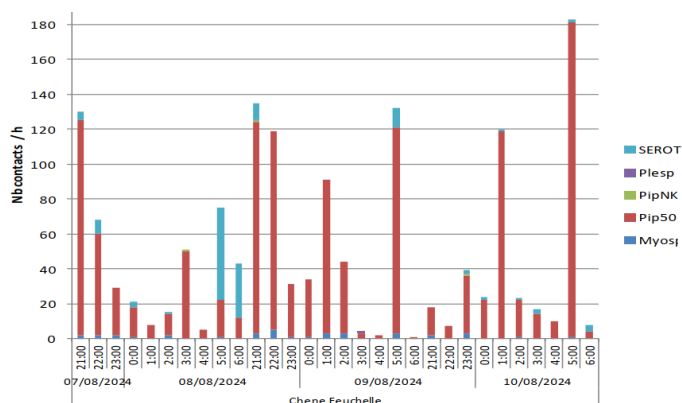


Figure 47 – Nombre de contact par heure par groupes de chiroptères sur le site du Chêne de la Feuchelle

faible mais constante ainsi qu'un pic important autour de 5h le premier matin. Cela pourrait éventuellement indiquer un retour au gîte. Cependant, il est difficile d'expliquer l'absence de pic à 5 heures les autres nuits.

Au final, même si les activités globales sont plutôt faibles sur les 5 points d'écoute, on constate tout de même régulièrement des pics d'activité qui montrent les déplacements des chiroptères sur différents terrains de chasse au cours de la nuit ou le retour au gîte en fin de nuit.

Cette étude sera terminée en 2025 avec la même méthodologie. Un bilan plus conséquent et une comparaison entre les 3 années d'étude sera réalisé.

Amphibiens

• Prospections dans le site Natura 2000

Le Triton crêté (*Triturus cristatus*) est une espèce d'intérêt communautaire qui n'était pas mentionnée au FSD du site mais qui apparaît dorénavant dans la nouvelle mise à jour du FSD depuis le 16/01/2025.

L'espèce est bien connue de sites en proximité immédiate de la ZSC depuis plusieurs années. Elle est observée régulièrement aux mares de Neuvry (commune de Jaulnes) et Petit-Peugny (commune de Mouy-sur-Seine), en bordure de la ZSC. En mars 2022, le Triton crêté a été observé pour la 1ère fois dans une mare située au sein des limites du site Natura 2000, avec l'observation de 4 individus adultes (3 mâles et une femelle).



Figure 49 - Triton crêté (*Triturus cristatus*)

En se focalisant sur la Noctule de Leisler au site du Chêne de la Feuchelle, il est intéressant de constater une activité

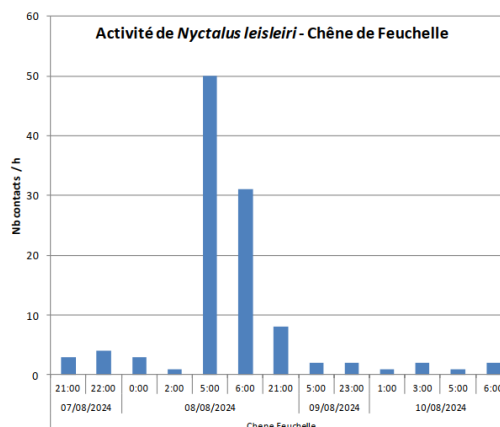
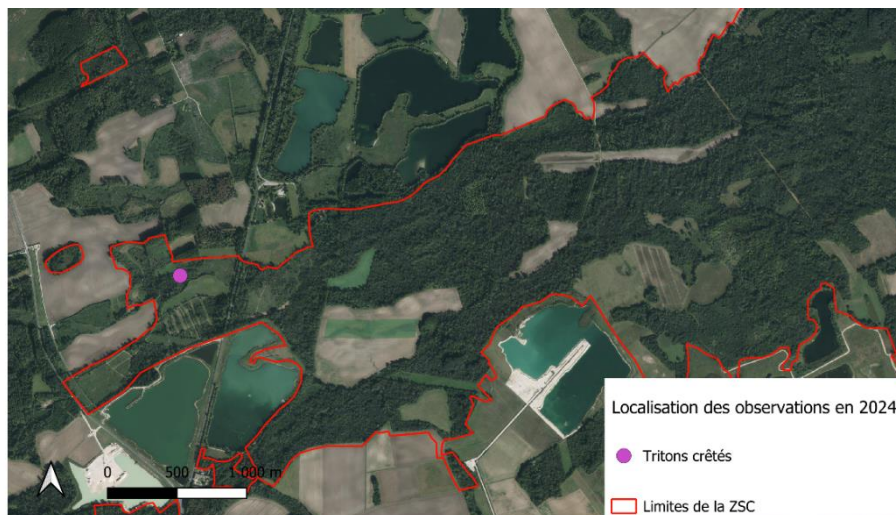


Figure 48 – Activité de la Noctule de Leisler en nombre de contact par heure sur le site du Chêne de la Feuchelle

En 2024, ce sont 3 mâles et 2 femelles qui ont été observés lors des prospections nocturnes du 7 mai



dans une mare située aux Ormes-sur-Voulzie. Le site des Ormes-sur-Voulzie est un site qui est géré depuis de nombreuses années par l'AGRENABA dans le cadre du plan de gestion de la réserve. Par ailleurs, une veille est assurée sur les autres espèces d'amphibiens présentes au sein du site, en particulier la Rainette verte (*Hyla arborea*), mentionnée au FSD.

Figure 50 - Localisation des données de Triton crêté (*Triturus cristatus*) en 2024

Poissons

Les milieux aquatiques sont bien représentés sur le périmètre de la réserve et de la ZSC, présents à la fois sous forme de plans d'eau et de cours d'eau (la Seine et plusieurs noues), et abritent une faune et une flore patrimoniales. Ces milieux présentent différents faciès (en termes de courant, profondeur, granulométrie des fonds ...) et constituent ainsi des habitats favorables à plusieurs espèces de poissons d'intérêt communautaire. Deux espèces constituent des enjeux forts pour le site Natura 2000 : la Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*), et la Loche de rivière (*Cobitis taenia*). Deux autres espèces d'intérêt communautaire fréquentent également ces milieux, le Chabot (*Cottus perifretum*) et la Bouvière (*Rhodeus amarus*) mais représentent des enjeux plus faibles.

Une étude a été menée en 2023 par la Fédération de pêche du 77 sur la ZSC via des pêches électriques et des analyses de l'ADN environnemental. En 2024, aucun suivi particulier n'a été réalisé sur le site Natura 2000.

Mollusques

Les habitats humides de la ZSC, fortement liés à l'écosystème alluvial de la Bassée, abritent de nombreuses espèces animales et communautés végétales remarquables. Les formations humides de type cariçaie ou roselière abritent notamment une espèce de mollusque d'intérêt communautaire, le Vertigo de Des Moulins (*Vertigo moulinsiana*). Bien que *Vertigo moulinsiana* soit présent de façon plus ou moins régulière le long des zones humides du bassin parisien (dont l'Île-de-France), il n'en demeure pas moins que cette espèce reste assez rare. En 2023 une étude a été menée afin de déterminer les localisations de présence de l'espèce dans la Bassée. 61 points d'échantillonnage à travers la ZSC avaient été inventoriés et l'étude avait permis de confirmer la présence de l'espèce sur 19 des points d'échantillonnage, répartis en 9 stations (dont 6 dans la RNN de la Bassée).

En 2024, les résultats de l'étude ont été étudiés et des recherches ont été menées afin d'avoir connaissance des propriétaires des parcelles cadastrales où le Vertigo a été observé dans le but ensuite

de les contacter pour les informer de la présence de l'espèce sur leurs propriétés et leur proposer des préconisations de gestion. Pour le moment les données cadastrales ont été rassemblées mais les propriétaires n'ont pas encore été contactés.

Dans la suite de l'étude sur le Vertigo de Des Moulins qui a été réalisée en 2023 sur la ZSC « la Bassée », il a été décidé en 2024 d'étudier un autre mollusque d'intérêt communautaire qu'est la Planorbe naine (*Anisus vorticulus*). Cette espèce protégée et d'intérêt communautaire n'a été détectée que sur un site dans toute l'Ile-de-France et ce site est à proximité directe de la ZSC « La Bassée ». Lors des



inventaires en 2010 dans le cadre de la réalisation du DOCOB par Biotope, cette espèce a été observée en grand nombre au niveau d'un ancien méandre de la Seine, à Noyen-sur-Seine. Etant donné que cette zone est hors périmètre de la ZSC, l'espèce n'est pas inscrite dans le FSD mais elle apparaît dans le DOCOB et le niveau d'enjeu concernant cette espèce est évalué comme « très fort ».

La Planorbe naine est un gastéropode aquatique pulmoné de 4-5 mm de diamètre. C'est une espèce d'eau permanente et stagnante, souvent considérée comme associée aux eaux bien oxygénées.

Figure 51 -

Planorbe naine

Jusqu'ici assez peu de temps avait été dédié à cette espèce dans le cadre de (source : R. Gerber) l'animation du site car elle est présente hors des limites de la ZSC mais il était important de travailler sur cette espèce à enjeu très fort dont la présence en Ile-de-France est extrêmement rare. C'est pourquoi une subvention a été demandée et accordée à l'AGRENABA par la région Ile-de-France pour une étude sur cette espèce en 2024.

La méthodologie de l'étude s'appuie sur une étude réalisée dans le Grand-est dans la ZSC Rhin-Ried-Bruch (<https://side.developpement-durable.gouv.fr/Default/doc/SYRACUSE/877871/detection-de-la-planorbe-naine-anisus-vorticulus-troschel-1834-par-adn-environnement-dans-le-zsc-rhib>). Des prélèvements d'eau ont été réalisés dans des milieux où l'habitat pourrait être favorable à l'espèce puis l'analyse de l'ADN environnemental contenu dans ces échantillons permettra d'avérer ou non sa présence sur ces sites. Le laboratoire Spygen réalise les analyses de l'ADN environnemental qui vont permettre d'évaluer la présence de la Planorbe naine mais également des autres gastéropodes aquatiques potentiels. En effet, même si la Planorbe naine représente l'enjeu de conservation le plus fort, d'autres espèces de gastéropodes aquatiques pourraient être présentes.

L'Agence études Auvergne-Rhône-Alpes de l'ONF, et plus précisément Sylvain Vrignaud - malacologue ayant réalisé l'étude sur le Vertigo de Des Moulins (*Vertigo moulinsiana*) en 2023 – a réalisé cette étude (prélèvements sur le terrain, interprétation des résultats et rédaction d'un rapport).

10 sites répartis sur l'ensemble de la ZSC ont été étudiés (cf. Figure 53). Ces sites ont été choisis au regard de la présence d'un habitat potentiellement favorable à la Planorbe naine en concertation entre Sylvain Vrignaud et l'animatrice Natura 2000. Dans certains cas, la zone dans laquelle le prélèvement a été réalisé n'est pas directement dans la ZSC car la ZSC n'inclut pas toujours les milieux aquatiques.

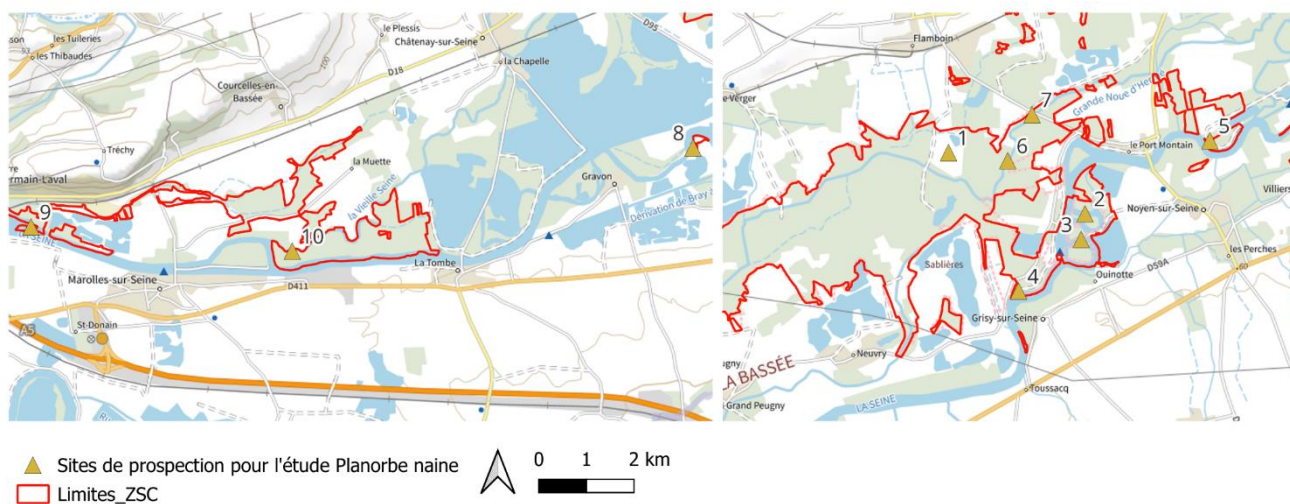


Figure 52 - Localisation des sites d'études de recherche de la Planorbe naine

La phase de terrain de l'étude a eu lieu à l'automne 2024 mais les résultats de l'étude de l'ADN environnemental nous parviendront seulement mi-février 2025 donc le rapport d'étude n'a pas encore pu être finalisé.

2. Suivi des habitats d'intérêt communautaire

Rappel des enjeux de conservation du DOCOB

Habitat d'intérêt communautaire	Etat de conservation de l'habitat sur le site	Niveau d'enjeu
Aulnaies-Frênaies alluviales 91E0	Variable	Fort
Chênaies-Frênaies mixtes 91F0	Variable	Fort
Pelouse maigre de fauche de basse altitude 6510	Bon	Fort
Pelouse sèche sur calcaire 6210	Variable	Fort
Prairie humide à molinie 6410	Variable	Fort
Saulaies arborescentes à Saule blanc 91E0-1	Variable	Fort
Eaux stagnantes et végétations aquatiques associées 3150-1 et 3150-4	Bon	Moyen
Communautés à characées des eaux oligo-mésotrophes calcaires 3140-1	Bon	Faible
Mégaphorbiaies hygrophiles collinéennes 6430-1 et 6430-4	Plutôt mauvais	Faible

Suivi floristique : relevés phytosociologiques

Pour maintenir le bon état de conservation des milieux ouverts, il convient de limiter le développement des ligneux par un entretien régulier des sites par fauche ou pâturage. La gestion mise en place est évaluée en étudiant l'évolution de la végétation au fil du temps via des suivis phytosociologiques au sein de placettes. L'analyse des relevés se base sur l'étude de la composition floristique et la structure de la végétation : richesse spécifique, proportion d'espèces ligneuses (indicateur de fermeture), niveau trophique (un niveau trophique élevé indique un enrichissement du sol qui n'est pas favorable à la diversité floristique)... Pour les habitats de prairies, est étudié également l'indice de diversité floristique qui indique si le couvert herbacé est diversifié et équilibré, ainsi que la proportion d'espèces indicatrices de la fermeture du milieu (espèces de mégaphorbiaies...). Depuis 2014, il a été décidé de suivre chaque site tous les deux ans.

Les suivis sont effectués par l'AGRENABA dans le périmètre de la Réserve naturelle ; sont considérés comme « Natura 2000 » les suivis effectués sur des sites faisant l'objet d'une gestion par contrat ou MAEC. En 2024, ce sont donc 5 sites qui ont fait l'objet de relevés phytosociologiques dans le cadre de l'animation Natura 2000 : les pelouses sèches situées sur la commune de Gouaix et la prairie de Champblanc sur la commune de Noyen-sur-Seine (hors RNN).

Sites inventoriés en 2024

Sites	Habitats	Gestion
Sablière de Gouaix AESN	Pelouse calcicole sèche et fourrés calcicoles	Pâturage et débroussaillage complémentaire
Sablière de Gouaix	Pelouse calcicole sèche et Ourlets calcicoles	Pâturage et débroussaillage complémentaire
Pelouse de Gouaix	Pelouse calcicole sèche et fourrés calcicoles	Pâturage et débroussaillage complémentaire
Pelouse de Munch	Fourrés calcicoles et pelouse calcicole sèche	Pâturage et débroussaillage complémentaire
Roselière Bois Chenevière	Roselières hautes, mégaphorbiaies et fourrés mésotrophiles	Broyage sans exportation, pas d'intervention sur la roselière
Prairie de Champ blanc*	Prairies de fauche eutrophe	Pâturage et débroussaillage complémentaire

*Hors réserve naturelle

- Pelouses calcicoles sèches :

Cet habitat d'intérêt communautaire est présent sur les sites de la Sablière de Gouaix, Sablière de Gouaix AESN, Pelouse de Gouaix et Pelouse de Munch. Sur ces sites il se présente en mélange avec des végétations arbustives (Ourlets et Fourrés), habitats qui succèdent naturellement aux pelouses quand l'entretien n'est pas régulier ou assez important pour contenir le développement des ligneux. Afin de savoir si la gestion actuelle est suffisante pour contenir cette dynamique naturelle nous étudions le recouvrement des ligneux et du *Brachypode des rochers*, *Brachypodium rupestre* qui est une espèce indicatrice de fermeture du milieu. A l'échelle des sites, la proportion des ligneux reste faible et évolue peu. L'impact de la gestion régulière est visible pour le *Brachypode des rochers* dont le recouvrement baisse à partir du moment où les interventions mécaniques sont plus fréquentes. On note également une stabilité du niveau de richesse en nutriments et une très faible présence d'espèces rudérales (notées seulement à la sablière de Gouaix)



Figure 53 – Exemple de végétation de pelouse au Bois Prieux

ce qui montre que l'apport des déjections animales liées au pâturage n'est pas assez important pour influencer négativement la végétation des sites.

- Roselières :

Ces végétations dominées par le Roseau commun, *Phragmites australis* sont présentes sur les sites de la Roselière des Chintres, Roselière du Bois de Veuve et Roselière du Bois de Chenevière. La gestion de ces roselières se limite le plus souvent à un entretien ponctuel dans le temps pour contenir le développement des ligneux. Cependant, la production végétative y est importante ce qui provoque une accumulation de la litière et à terme un enrichissement excessif du milieu. Ce phénomène avait été observé en 2022 sur le site de la roselière des chintres et afin d'y remédier une fauche avec exportation de la matière y avait été mise en place en 2023. En 2024, l'effet positif de cette intervention est déjà visible avec une forte régression de l'Ortie dioïque, *Urtica dioica*. En ce concerne les deux autres sites les indicateurs sont stables pour le moment.



Figure 54 – Exemple de végétation de Roselière

- Mégaphorbiaies et caricaies :

Les mégaphorbiaies sont présentes sur les sites de la Roselière du Bois de Chenevière, les parcelles de l'Agence de l'eau à la pièce aux prêtres, la Pâturage noue d'isle, le marais augé. Les ligneux sont maintenant contenus par la gestion régulière mise en place depuis quelques années. Le niveau de richesse en nutriments est stable pour l'ensemble des sites. Cela montre que pour les sites pâturés (pièce aux prêtres et pâturage noue d'Isle) l'apport des déjections animales liées au pâturage n'est pas assez important pour influencer négativement la végétation des sites.

- Prairies de fauche eutrophe :

Elles sont localisées dans la prairie de Champ-blanc. La fauche avec exportation de la matière mise en place à partir de 2023 à un effet positif sur les ligneux dont le recouvrement régresse fortement comme cela était souhaité. Pour la première fois depuis 2012 l'indice de diversité est à un niveau qui indique désormais un bon état de conservation. Le niveau trophique reste à un niveau élevé (mésio-eutrophe) et même s'il baisse légèrement il faudra probablement plusieurs années d'intervention pour le faire diminuer. Le recouvrement des espèces de mégaphorbiaies et l'indice d'humidité montrent des niveaux stables.

- Evaluation de l'état de conservation des pelouses sèches calcicoles « Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires » - code Natura 2000 (6210):

Au sein du site Natura 2000 ZSC « La Bassée », l'habitat 6210, « Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires », présente un très fort enjeu, malgré les faibles superficies. L'évaluation de l'état de conservation de cet habitat est donc nécessaire afin d'analyser son évolution au cours du temps, en termes de surface, de composition et de structure, et afin d'adapter si nécessaire sa gestion.



Figure 55 - Localisation des unités de gestion et transects de suivis de l'évaluation de l'état de conservation des pelouses sèches

Sur le site Natura 2000, 4.5 ha ont été recensés comme appartenant à l'habitat d'intérêt communautaire 6210 concernant les pelouses sèches calcicoles. Les ourlets calcicoles contigus à une pelouse sont également intégrés dans le protocole.

Un protocole a donc été conçu et testé en 2017 par le Conservatoire botanique national du bassin Parisien (CBNBP) afin d'évaluer l'état de conservation de cet habitat à enjeux et lancé sur plusieurs sites Natura 2000 en 2018. Les indicateurs de l'état de conservation qui sont relevés sur le terrain pour pouvoir aboutir à une note sont les suivants :

- Evolution du % de recouvrement de l'habitat 6210 sur chaque transect sur la période d'analyse
- Recouvrement des pelouses par transect
- Recouvrement des ligneux le long du transect
- Recouvrement du Brachypode rupestre, *Brachypodium rupestre*
- Recouvrement des espèces rudérales
- Recouvrement des milieux ouverts
- Ampleur des atteintes

Les premiers relevés ont été menés en juillet 2018, complétés par un deuxième passage sur les mêmes sites en juillet 2020. Les résultats du premier passage en 2018 avaient montré que les sites faisant l'objet d'un suivi et d'un entretien réguliers étaient en plutôt bon état de conservation (pelouse de Munch, Sablière de Gouaix), tandis que les sites peu ou pas entretenus (pelouse de Gouaix, jachère près de la Sablière de Gouaix, pelouse de la Fosse aux Prêtres, pelouse de la Cocharde) présentaient un état de conservation dégradé voire altéré.

Le protocole a ensuite de nouveau été appliqué en 2020. Les résultats obtenus en 2020 avaient confirmé la tendance observée en 2018. Seul un site était passé d'un état de conservation « dégradé » à « favorable », mais cela pouvait éventuellement s'expliquer par le biais observateur (changement d'opérateur dans les relevés entre 2018 et 2020).

En 2024 le protocole a de nouveau été appliqué. Cependant, il s'agit encore d'un observateur différent ce qui complique la comparaison entre les données des différentes années.

Sur les 6 unités de gestion étudiées, 4 présentent un état de conservation favorable et 2 présentent un état dégradé. En 2020, 3 unités de gestion avaient été évaluées en état dégradé.

Unités de gestion	Années	Surface de l'habitat 6210	Surface de pelouse	Recouvrement des ligneux	Recouvrement en brachypode	Recouvrement espèces rudérales	Evolution de la surface de milieux ouverts	Atteintes	Note finale/100
Jachère près sablière	2024	0	-20	0	-10	0	0	0	70
	2020	0	-20	0	0	-10	0	0	70
	2018	0	-20	0	0	-10	0	0	70
Munch	2024	0	-10	0	-10	0	0	0	80
	2020	0	-10	0	0	0	0	0	90
	2018	0	-10	-10	0	0	0	0	80
Sablière	2024	0	-10	0	0	0	0	0	90
	2020	0	0	0	0	-5	0	0	95
	2018	0	-10	0	0	-5	0	0	85
Pelouse Cocharde	2024	0	-20	-10	0	0	-15	0	55
	2020	0	-20	0	0	0	-30	0	50
	2018	0	-20	0	0	0	-30	0	50
Pelouse sèche Gouaix	2024	0	-10	0	-10	0	0	0	80
	2020	0	-20	0	0	0	0	0	80
	2018	0	-10	-10	0	0	-30	0	50
Fosse aux prêtres	2024	0	-10	0	0	0	-15	0	75
	2020	0	-10	0	0	0	-30	0	60
	2018	0	-10	-10	0	0	-15	0	65

Figure 56 - Bilan des notations des unités de gestion selon les trois passages d'application du protocole d'EEC des pelouses sèches calcicoles

Le site de la Fosse aux prêtres a vu sa note passer de 60 à 75 entre 2020 et 2024 ce qui l'a fait passer d'un état altéré à un état correct. Ceci est principalement dû au fait qu'en 2020 le site avait reçu une note négative de -30 pour l'indicateur « évolution de la surface des milieux ouverts » en raison de la croissance conséquente des ligneux entre 2018 et 2020. Depuis 2020, les ligneux continuent à se développer mais le seuil de 2 % de régression du milieu n'a pas été atteint.

En faisant la synthèse indicateur par indicateur, on constate une tendance sur certains indicateurs.

Premièrement, concernant l'indicateur « surface de pelouse », les surfaces des pelouses sont toujours inférieures à 50% du transfert donc les 6 sites ont reçu des notes négatives pour cet indicateur. La jachère près de la sablière ainsi que la pelouse de la Cocharde sont les sites présentant le moins de pelouse sur le transect (moins de 30% de recouvrement) comme les années précédentes. Ces deux sites sont ceux ayant reçu les notes finales les plus faibles.

Concernant le recouvrement des ligneux, seule la pelouse de la Cocharde a obtenu une note négative, car le recouvrement par les ligneux dépasse les 15%. Ceci s'explique par le fait que ce site n'a pas été entretenu récemment et que les ligneux commencent à prendre le dessus sur la strate herbacée. On peut tout de même noter que 3 sites ayant en 2018 plus de 15% de recouvrement par les ligneux, sont depuis 2020 passés sous ces seuils de 15% grâce aux actions de réouvertures menées.

Le recouvrement en Brachypode rupestre, graminée sociale indicatrice d'une évolution de la pelouse vers le stade de l'ourlet, et donc à terme, vers une végétation plus fermée, a augmenté de manière conséquente. Sur quasiment chacun des transects son recouvrement a doublé. La variation forte de cet indicateur est probablement liée à un biais observateur car les relevés phytosociologiques (qui eux

sont toujours réalisés par le même chargé d'études scientifiques), montrent une tendance à la stagnation depuis 2018. Cet indicateur est donc à prendre avec des pincettes et n'est pas pertinent à analyser tel quel. Tout de même, en 2024, un effort particulier a été fourni sur le site de la pelouse de Munch et de la sablière et pelouse de Gouaix afin de faucher et exporter le *Brachypode rupeste* (sinon peu consommé lors du pâturage) afin de limiter son expansion.

Concernant les espèces rudérales (*Vipérine commune*, *Molène Bouillon-blanc*...) celles-ci ont été très peu observées cette année.

Enfin, l'indicateur d'évolution de la surface des milieux ouverts est difficile à calculer car l'AGRENABA ne possède pas de photos aériennes du site datant de 2020 et de 2024 pour les comparer entre elles. Une estimation a donc été réalisée et seule la pelouse de la Cocharde et la Fosse aux prêtres ont subi une augmentation notable de la fermeture du milieu car ces sites n'ont pas été gérés pendant les 4 années.

Pour conclure, deux sites se démarquent, celui de la Fosse aux prêtres et celui de la Pelouse de Cocharde, car les indicateurs montrent une fermeture du milieu conséquente. Afin de restaurer le bon état de conservation de ces deux sites, des chantiers de réouverture du milieu sont nécessaires. Aussi, sur tous les sites, une attention particulière doit être portée sur le développement de la végétation de type ourlet afin de ne pas voir disparaître les rares zones de pelouses.

- **Évaluation de l'état de conservation d'un habitat forestier d'intérêt communautaire : « Forêts mixtes de *Quercus robur*, *Ulmus laevis*, *Ulmus minor*, *Fraxinus excelsior* ou *Fraxinus angustifolia* riveraines des grands fleuves (*Ulmion minoris*) » - code Natura 2000 (91F0)**

L'habitat 91F0 « Forêts mixtes de *Quercus robur*, *Ulmus laevis*, *Ulmus minor*, *Fraxinus excelsior* ou *Fraxinus angustifolia* riveraines des grands fleuves (*Ulmion minoris*) » - code Natura 2000 (91F0) est un habitat d'intérêt communautaire présent en grande surface sur le site Natura 2000 puisque d'après le DOCOB cet habitat représente 48% du site. L'enjeu pour cet habitat est classé « fort » dans le Docob, en raison notamment de la rareté de cet habitat à l'échelle locale et nationale. En effet, cet habitat, bien que relativement courant à l'échelle du site Natura 2000, reste un habitat assez peu présent à l'échelle nationale et qui est soumis à de nombreuses menaces.

Il a donc été convenu en 2014 de réaliser une évaluation de l'état de conservation de cet habitat à travers tout le site Natura 2000. Aucun protocole spécifique à cet habitat n'existait initialement donc un protocole a été créé par le CBNBP et l'AGRENABA pour cette occasion en 2014. Celui-ci s'appuie sur des protocoles déjà existants, notamment celui de suivi dendrométrique des réserves forestières (PSDRF) et celui d'évaluation de l'état de conservation des habitats forestiers à l'échelle du site dans le cadre du réseau Natura 2000 créé par Carnino N..

Le principe du protocole est relativement simple, chaque placette correspond à un cercle de 20 m de rayon, où sont relevés plusieurs indicateurs de l'état de conservation du site. Ces indicateurs portent sur l'ancienneté de l'état boisé, sur l'intégrité de la composition dendrologique arborée, la maturité du boisement, la dynamique de renouvellement ainsi que les atteintes diffuses ou lourdes.

Ce sont 59 placettes qui sont réparties sur toute la Bassée et pour lesquelles ces indicateurs sont relevés. À l'issue d'une phase d'analyse, chaque placette reçoit une note qui correspond à la somme des valeurs attribuées pour chaque indicateur selon sa valeur par rapport à un seuil prédéfini.

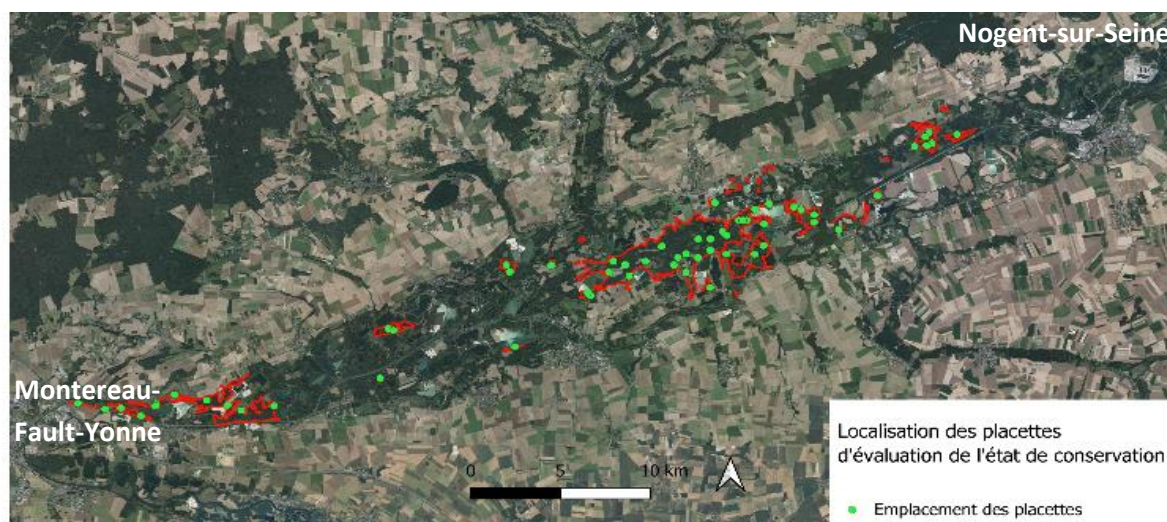


Figure 57 - Cartographie de l'emplacement des 59 placettes

Ce protocole avait été appliqué sur 2 ans, en 2014 et 2015, et doit être appliqué tous les 10 ans. En 2024, c'est donc le second passage d'évaluation de l'état de conservation qui a débuté. Une première phase de terrain a été réalisée en 2024, sur la partie aval, de Montereau-Fault-Yonne jusqu'à la RNN de la Bassée. En 2025 les autres placettes restantes seront étudiées et un rapport sera rédigé.



La phase de terrain a débuté début mai, avec une première journée accompagnée par le CBNBP afin de prendre en main le protocole et de vérifier les connaissances en termes de détermination des espèces végétales. Puis le terrain s'est étalé jusqu'en juillet. Au total, ce sont 25 placettes qui ont été étudiées.

Les indicateurs de l'état de conservation ont été relevés mais il a en plus été décidé de pousser la campagne de terrain plus loin et de réaliser systématiquement un relevé phytosociologique exhaustif de toutes les strates de végétations de la placette. Ceci va permettre, après analyse des espèces présentes sur la placette et leur coefficient d'abondance, d'obtenir un indice moyen d'humidité de la placette. Cet indice moyen d'humidité de la placette n'est pas vraiment un indicateur de l'état de conservation

car cet indicateur n'est pas évalué en termes de notation. Cependant, c'est un indicateur intéressant qui traduit les perturbations hydrologiques et morphologiques et qui indique par conséquent l'état de conservation des forêts alluviales. Cet indice d'humidité avait été calculé il y a 10 ans donc il est pertinent de vouloir comparer les valeurs de cet indicateur entre les deux sessions avec 10 ans d'écart.

Les données de la première session de terrain ont été analysées mais une analyse plus poussée ainsi qu'un rapport plus fourni seront réalisés une fois toutes les placettes étudiées, en 2025.

Les analyses des données des 25 placettes ont permis d'aboutir à des notes d'état de conservation pour chacune des placettes et donc à des états de conservation (dégradé, altéré, correct ou optimal).

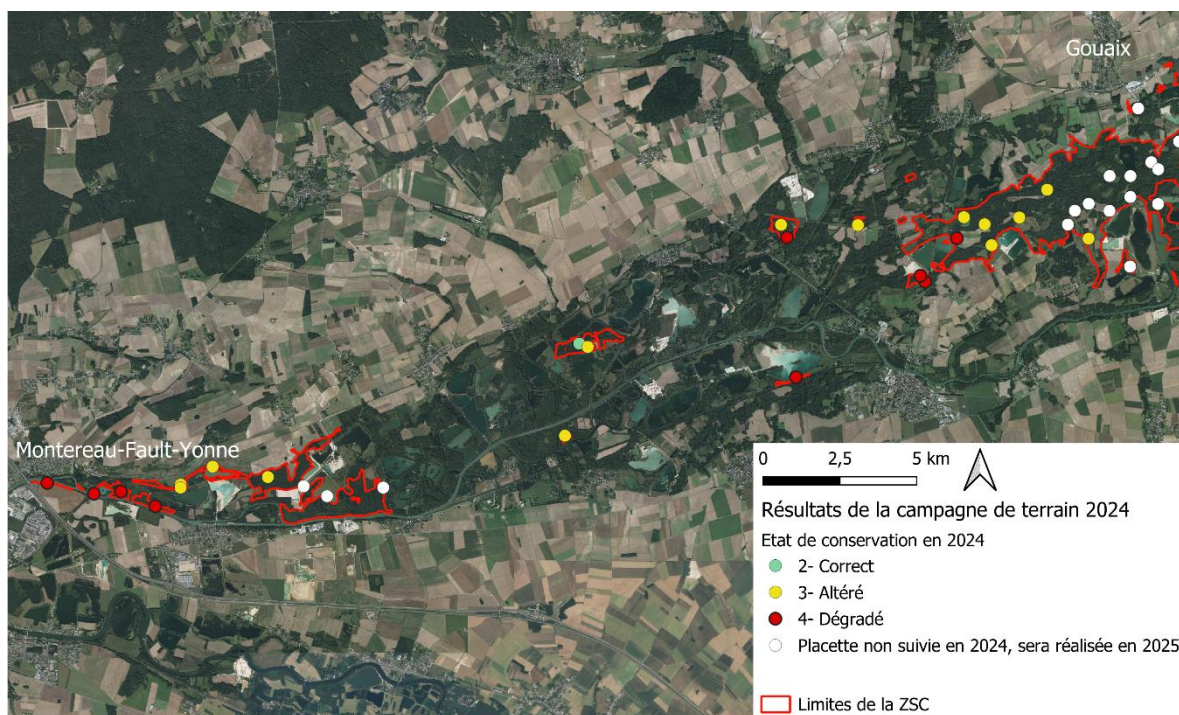
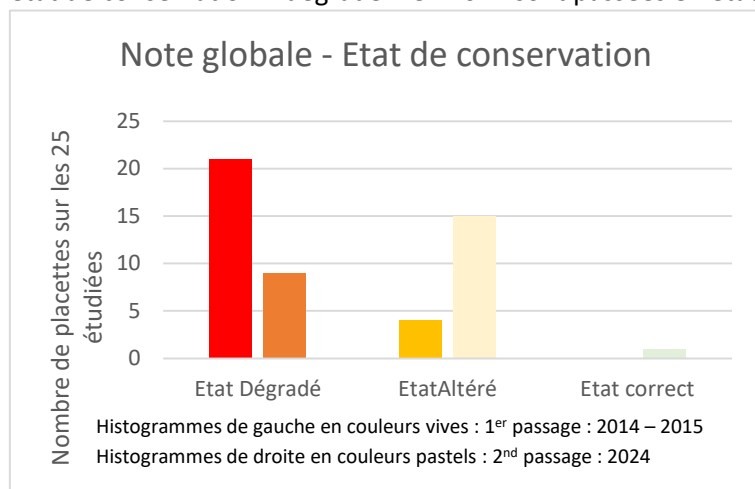


Figure 58 - Cartographie de l'état de conservation des placettes étudiées en aval de la Bassée en 2025

En 2014 – 2015, les états de conservation des placettes aval étaient également très dégradés car il s'agit de la partie de la Bassée qui est la plus anthropisée et qui a subi depuis des années de nombreuses pressions. On peut tout de même noter le fait que de nombreuses placettes classées en état de conservation « dégradé » en 2014 sont passées en état « altéré » en 2024. Une placette sur la



commune de Balloy au lieu-dit « le Châtelet » est même passée d'un état « altéré » à un état « correct ». Parmi les 25 placettes, 20 placettes ont vu leur note augmenter de plus de 5 points (sur 100), une placette a vu sa note diminuer de plus de 5 points et 4 placettes ont des notes proches de celles de l'évaluation précédente.

Si l'on essaye d'expliquer cette amélioration des notes selon les différents indicateurs on constate que quasiment tous les indicateurs se sont améliorés. Les améliorations les plus flagrantes portent sur les indicateurs suivants : indicateur de la diversité arborée via l'indice de Shannon sur la strate arbustive, l'indicateur du nombre de très gros bois, l'indicateur du nombre de bois morts dont le diamètre est supérieur à 35 cm, l'indicateur de la dynamique de régénération et l'indicateur recouvrement des atteintes diffuses.

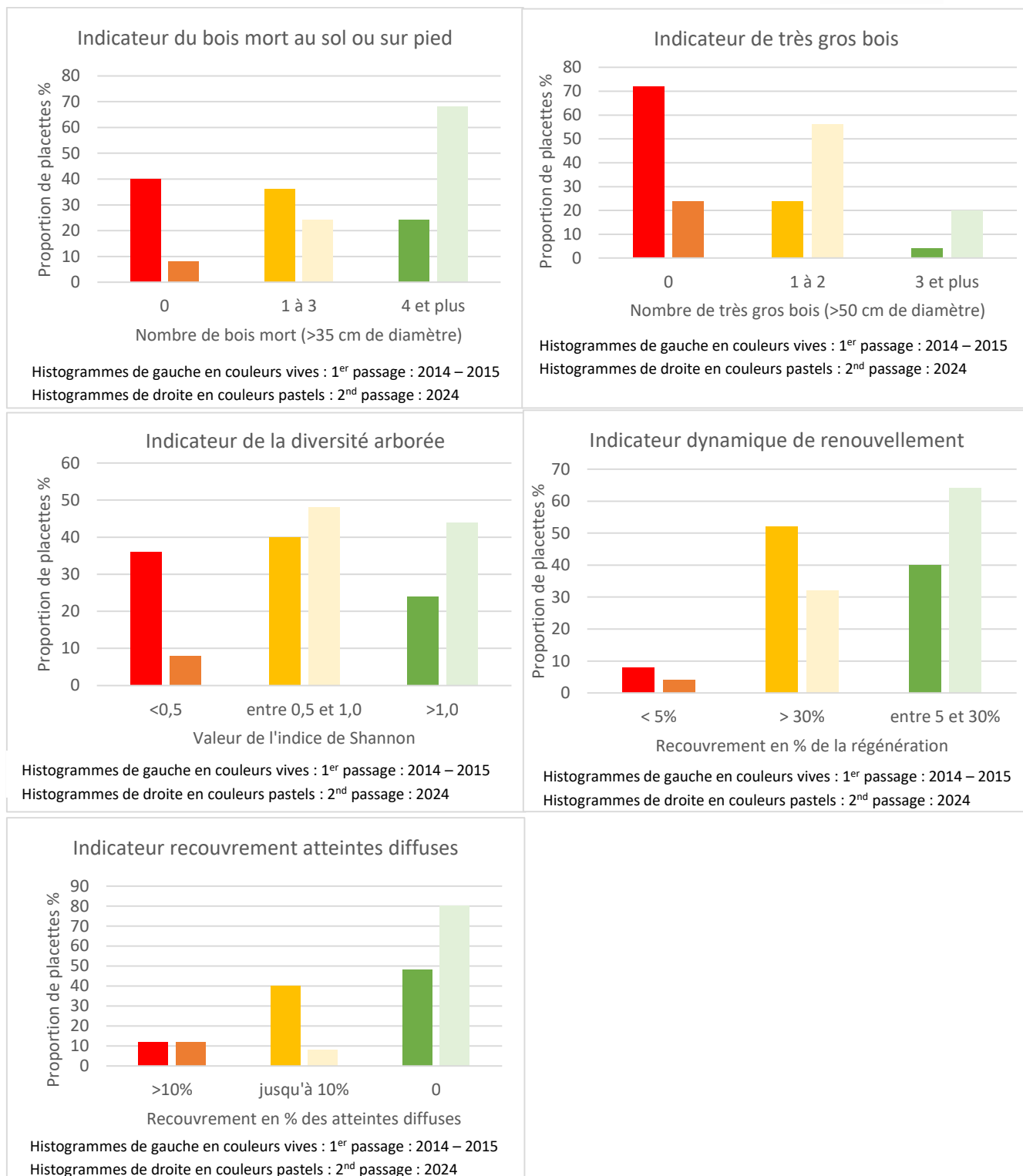


Figure 59 - Histogrammes de comparaison des valeurs des indicateurs entre le 1^{er} et le 2nd passage

Concernant les indicateurs « très gros bois » et « bois morts » leur évolution positive s'explique par le fait que les forêts vieillissent, que les forêts sont assez peu gérées et donc que les gros bois sont peu prélevés et que la chalarose du frêne entraîne l'augmentation de la quantité de frênes morts.

L'augmentation de la diversité arborée, et plus précisément de l'indice de Shannon, peut s'expliquer par le fait qu'il y a 10 ans le Frêne élevé dominait largement la strate arborée sur de nombreuses

placettes. Or, l'indice de Shannon est d'autant meilleur lorsque le peuplement est diversifié et équilibré. Donc la dominance par le frêne conduisait à des notes plus faibles. 10 ans plus tard, le pourcentage de recouvrement du frêne est beaucoup plus faible donc le couvert est plus équilibré ce qui conduit à des meilleures notes d'indice de Shannon. En effet, en 2014 – 2015 la moyenne du recouvrement par le frêne dans la strate arborée des 25 placettes était de 44.4%, tandis qu'en 2024 elle n'était plus que de 19.3%. Le recouvrement dans la strate arborée par le frêne a donc été divisé par plus de 2 en 10 ans.

Lors de la première phase d'application du protocole, la régénération sur la partie aval était particulièrement dynamique et de nombreuses placettes présentaient plus de 30 % de recouvrement par des essences typiques de l'habitat de moins de 10 mètres. Ces espèces dites « typiques » sont principalement le Frêne élevé, l'Orme champêtre et l'Erable champêtre. Lors de la première phase, la moyenne du recouvrement de la régénération était de 30% tandis que lors de la deuxième phase en 2024 celle-ci est de 25%. Ceci s'explique principalement par le fait que le frêne dans la strate arbustive était très présent, tandis qu'en 2024 très peu, voir aucun, jeunes frênes n'ont été observés dans la strate arbustive. En 2024, parmi les espèces typiques de l'habitat, ce sont plutôt l'Erable champêtre et l'Orme champêtre qui prennent le dessus dans la régénération.

Enfin, concernant l'amélioration de l'indicateur des atteintes diffuses on pourrait supposer qu'un changement des pratiques (peut-être dû au classement du site Natura 2000) permet de diminuer les atteintes à cet habitat mais il est plutôt probable qu'il s'agisse ici plutôt d'une différence liée au biais observateur dans l'appréciation de ce qu'en une atteinte. En 2014 – 2015, était notamment considérée comme une atteinte diffuse la présence de signes d'anciennes plantations de peupliers tandis qu'en 2024 cela n'a pas été le cas car il a été considéré qu'il s'agissait d'une double peine car la présence de peupliers de culture est déjà comptée dans l'indicateur « essences non typiques ».

Une analyse plus poussée sera réalisée en 2025 avec une comparaison de l'évolution de l'état de conservation des forêts entre les passages avec 10 années d'écart. Les indicateurs seront étudiés afin de comprendre dans le détail, par indicateur, si celui-ci s'est amélioré ou non, et essayer de comprendre pourquoi. Cela permettra de mieux comprendre quelles sont les actions à privilégier dans le but de garantir un bon état de conservation de cet habitat.

3. Prospections générales



Figure 60 - Ripisylve en bordure de Seine à Balloy

Cette année 2024 faisant l'objet de l'application d'un protocole conséquent et chronophage, celui de l'évaluation de l'état de conservation (EEC) des forêts alluviales, aucun inventaire naturaliste généraliste n'a pu être menée. Cependant, dans le cadre de l'EEC des forêts alluviales une importante partie de l'aval du site Natura 2000 a été prospectée. Ceci a permis de découvrir des sites particulièrement riches qui nécessiteraient d'y revenir les années suivantes pour y faire des inventaires. Par exemple, une entité se situant à Balloy, en proximité directe d'un méandre de la Seine, présente une zone avec une végétation de ripisylve intéressante, que ce soit du point de vue des espèces floristiques, ou des espèces faunistiques telles que les Odonates dont elle pourrait accueillir la reproduction. Lors de la campagne de terrain certaines zones présentant

de nombreux gros arbres qui pourraient être contractualisables au titre du contrat Natura 2000 forestier « dispositif favorisant les arbres sénescents » ont été également repérées.

4. Gestion des données

Saisie des données

L'ensemble des données naturalistes sont saisies sur la base de données GéoNature IdF. Un export des données est demandé chaque fin d'année pour analyse.

Les données sont traitées au niveau cartographique grâce au logiciel de SIG QGis.

La base de données photos est alimentée régulièrement.

Recensement des données

Ce travail participe à l'amélioration des connaissances, essentiellement faunistiques, et permet de combler certaines lacunes du DOCOB. Des données ont d'ores et déjà pu être collectées, notamment concernant la faune d'intérêt communautaire.

Le recueil des données se fait régulièrement et est issu de différentes sources :

- GeoNature, la base de données naturaliste d'Île de France
- Données issues des projets d'aménagement (carrières, grand projets sur la Seine ...)
- Données de l'AGRENABA
- Données de la Fédération de pêche de Seine-et-Marne, de l'Opie, bureaux d'études ou autres structures du territoire

III. Information, communication, sensibilisation

1. Création, mise à jour d'outils de communication, média

Outils existants

Afin d'assurer une bonne valorisation des sites Natura 2000 de la Bassée et d'améliorer leur visibilité, diverses actions ont déjà été mises en œuvre par les animateur.trice.s des deux sites. La plupart de ces actions ont été réalisées conjointement, afin de permettre une cohérence et une articulation entre les deux sites.

Ainsi, lors des périodes d'animation précédentes, plusieurs outils ont été créés et sont à disposition des animateurs pour la valorisation des sites :

- Un site internet de la Région qui présente le fonctionnement de Natura 2000 et les différents sites Natura 2000 franciliens et permet la mise à disposition de divers documents.
- Un site internet « Natura 2000 en Seine-et-Marne », créé par la DDT77, présente l'ensemble des sites Natura 2000 du département et permet la mise à disposition de divers documents.
- Une fiche de synthèse pour chaque site qui présente le site, les habitats ainsi que la faune et la flore, les enjeux présents et les moyens d'actions (la fiche de synthèse de la ZSC a été mise à jour en 2022).
- Les « Info'sites » : lettres d'informations publiées régulièrement à destination des acteurs et usagers (collectivités, habitants, élus ...) du territoire, afin de communiquer sur les actions menées dans le cadre de l'animation des sites.
- Un kakémono de présentation des espèces d'intérêt communautaire de la ZSC (créé en 2022)
- Un flyer de présentation de la ZSC « la Bassée »
- Des bâches de présentation de la démarche Natura 2000. 4 grandes bâches présentent différents aspects généraux de ce dispositif : le réseau européen, le mode de gestion des sites, le documents d'objectifs (DOCOB) et le comité de pilotage (COPIL).
- Un sentier numérique avec des flashcodes, permettant au grand public de comprendre l'outil Natura 2000. Le tracé de ce sentier numérique de 5km correspond au sentier de découverte du Bois Prieux, situé au sein de la réserve de la Bassée. 5 bornes équipées de flashcodes permettent de découvrir les milieux naturels d'intérêt communautaire et leurs cortèges d'espèces, mais aussi les enjeux Natura 2000 et l'utilité de cet outil.
- Les sites internet de la réserve naturelle de la Bassée, de la Fédération de chasse 77 ainsi que de la communauté de communes Bassée-Montois, pour la présentation des sites et la diffusion d'actualités.
- Les réseaux sociaux et newsletters de l'AGRENABA, de la Fédération de chasse 77 ainsi que de la communauté de communes Bassée-Montois pour la diffusion d'actualités.

Ces outils sont mis à jour régulièrement et actualisés en fonction des besoins. La plupart ont été élaborés en concertation avec l'animateur de la ZPS afin d'être adaptés aux enjeux de chaque site, aux objectifs recherchés et au public visé.

Réseaux sociaux et newsletter

L'AGRENABA dispose de plusieurs canaux de communication, utilisés afin de transmettre des informations sur ses missions et les actions menées dans le cadre de la gestion de la réserve naturelle et l'animation du site Natura 2000.

Plusieurs actualités concernant l'animation Natura 2000 ont ainsi été publiées sur les réseaux sociaux de l'AGRENABA (Facebook, ainsi qu'Instagram depuis janvier 2022) :

- Bilan du suivi du Vertigo de Des Moulins
- Suivi des chiroptères au tunnel de Gouaix
- Inventaire des parcelles à fort intérêt écologique
- Formation par le CBNBP sur l'évaluation de l'état de conservation des pelouses calcaires
- Animation sur les forêts alluviales et les essences qui les composent
- Evaluation de la présence de la Planorbe naine

Un problème de suppression de la page Facebook de l'AGRENABA a quelque peu ralenti le rythme de publication des posts pendant les mois estivaux ce qui explique que moins d'articles ont été publiés cette année.

Par ailleurs, l'association a créé une newsletter début 2022 ; envoyée tous les deux mois, elle présente les actions principales effectuées les mois précédents. Divers articles concernant Natura 2000 ont donc été publiés :

- Bilan du suivi du Vertigo de Des Moulins
- Suivi des chiroptères au tunnel de Gouaix
- Inventaire des parcelles à fort intérêt écologique
- Espèces végétales typiques d'un état boisé ancien
- Evaluation de l'état de conservation des forêts alluviales
- Suivi et gestion du site de la Cocharde
- Tenue d'un stand à la fête de pays historique de Donnemarie-Dontilly
- Suivi de la population d'Agrion de mercure
- Evaluation de l'état de conservation des pelouses sèches calcicoles
- Suivi acoustique des chiroptères
- Suivi du Cuivré des marais
- Nouveaux posters Natura 2000
- Evaluation de la présence de la Planorbe naine

La liste d'envoi de la newsletter comprend 247 abonnés au 31 décembre 2025.

Flyer de présentation de Natura 2000 en Bassée : ZSC / ZPS

Un flyer de présentation commun entre la ZSC « la Bassée » et la ZPS « Bassée et plaines adjacentes » a été créé en 2024 en coordination entre les deux animateurs des sites. Une confusion est souvent faite entre ces deux sites Natura 2000 qui se superposent et dont le nom « Bassée » est commun aux deux sites. L'objet de ce flyer est donc de rappeler les différences entre ces deux sites Natura 2000 mais également les points communs.

Le flyer reprend une forme similaire à celle du flyer ZSC mais en mettant en regard les deux sites et les espèces qu'ils protègent. Ce visuel permet de faire un focus sur les différentes missions que réalisent les animateurs Natura 2000 dans le cadre de l'animation des DOCOB, car, même si cela concerne moins

les propriétaires (qui sont plutôt intéressés par la charte ou les contrats), cela leur permet de mieux comprendre les actions (suivis scientifiques, veille des politiques publiques, communication...) que les animateur.trice.s mettent en œuvre au quotidien.

ANIMATION DES SITES NATURA 2000

- Mise en œuvre de la **contractualisation** et de la **charte Natura 2000**

Charte Natura 2000
Liste d'engagements simples et de recommandations pour de bonnes pratiques environnementales

Contrats Natura 2000
Cahiers des charges à respecter pendant 5 ans avec des travaux à effectuer - coût des travaux pris en charge (financements Etat et Europe)

Mesures Agro-environnementales et climatiques
Cahiers des charges à respecter pendant 5 ans avec contrepartie financière dans le cadre des aides de la Politique Agricole Commune

MAIS ÉGALEMENT...

- Amélioration des **connaissances et suivis scientifiques**
- Information, communication et sensibilisation**
- Veille à la **cohérence des politiques publiques et suivi des évaluations d'incidences**
- Gestion administrative**

CONTACTEZ-NOUS POUR PLUS D'INFORMATIONS

STRUCTURE PORTEUSE
Communauté de communes Bassée-Montois
80 rue de la Fontaine
77480 Bray-sur-Seine

STRUCTURES ANIMATRICES NATURA 2000

AGRENABA
1 rue de l'église,
77114 Gouaix
01 64 00 06 23
labassee@espaces-naturels.fr
www.reserve-labassee.fr

FDC 77
La Maison suisse
1016, rue de Fontainebleau,
77720 BRÉAU
01 64 14 40 20
contact@fdc77.fr
www.fdc77.fr

QUELQUES ESPÈCES ET HABITATS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE PRÉSENTS SUR LES SITES

NATURA 2000 EN BASSÉE

NATURA 2000

PRÉSERVER

Les sites Natura 2000 constituent un réseau de sites écologiques remarquables, qui visent la conservation d'espèces et de milieux naturels à enjeux ou menacés à l'échelle de toute l'Europe.

Ce réseau repose sur deux directives européennes : "Oiseaux" (1979) pour la conservation des oiseaux sauvages (sites ZPS - Zone de Protection Spéciale) et "Habitats-Faune-Flore" (1992) pour la préservation de la faune (hors oiseaux), de la flore et de leurs habitats (sites ZSC - Zone Spéciale de Conservation).

GOVERNANCE

EVALUATION D'INCIDENCE NATURA 2000 (EIN)

Si vous avez un projet pour votre parcelle, comme construire un bâtiment, créer un étang ou mener une activité agricole intensive, et que la parcelle est incluse dans une zone Natura 2000, ce projet nécessite peut-être de passer par une EIN. L'objectif principal des EIN est de préserver l'environnement tout en permettant un développement harmonieux de vos projets.

LE SITE NATURA 2000 ZSC "LA BASSÉE"

Située au sud-est de la Seine-et-Marne, la Bassée représente la plus vaste plaine alluviale inondable du bassin versant de la Seine. Le site Natura 2000 "la Bassée" s'étend sur la partie Seine-et-Marnaise de la Bassée, il correspond à 49 entités réparties de Nogent-sur-Seine en amont à Montereau-Fault-Yonne en aval. La plus grande entité du site correspond à la Réserve naturelle nationale de la Bassée, d'une surface de 854 hectares.

11 habitats d'intérêt communautaire dont 5 à enjeux forts

14 espèces d'intérêt communautaire dont 5 à enjeux forts

Département : Seine-et-Marne
Superficie : 1404 ha
18 communes dans la Bassée
Désignation du site : 12 novembre 2007
Approbation du DOCOB : 30 août 2012

LE SITE NATURA 2000 ZPS "BASSÉE ET PLAINES ADJACENTES"

Le site Natura 2000 "Bassée et plaines adjacentes" se situe au sud-est de la Seine-et-Marne, à la limite avec le département de l'Aube. Il englobe la majeure partie de l'écosystème de la Bassée et ses coteaux sculptés par le fleuve et l'Homme depuis des millénaires entre Nogent-sur-Seine et Montereau-Fault-Yonne. Ce territoire, abrite une mosaïque de milieux naturels et agricoles permettant l'épanouissement d'une avifaune variée.

38 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire dont 8 à enjeux forts

Département : Seine-et-Marne
Superficie : 27 643 ha
39 communes dans la Bassée
Désignation du site : 12 avril 2006
Approbation du DOCOB : 30 août 2012

Figure 37 –Flyer de présentation de Natura 2000 en Bassée

Ces flyers ne sont pour le moment pas imprimés mais ils pourront l'être à l'occasion de réunions publiques, de COPIL ou d'envois de courrier à des propriétaires...



Kakémomo de présentation de la ZSC « La Bassée »

Un kakémomo avait été créé en 2023 afin de présenter les espèces d'intérêt communautaires du site Natura 2000 et il était prévu dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 de réaliser en 2024 un second kakémomo qui présentait cette fois-ci la ZSC « la Bassée » de manière plus générale. Ce kakémomo a donc été créé en 2024, le visuel a été réalisé en interne avec l'outil Canva et il a été imprimé fin 2024.

Le panneau présente de manière synthétique et visuelle la ZSC « la Bassée », en quoi consiste le réseau Natura 2000 et les différentes actions qui peuvent être réalisées grâce à cet outil (signature de charte, de contrats Natura 2000 et de contrats MAEC).

Ce kakémomo sera particulièrement utile lors des événements où l'AGRENABA tient un stand en tant que structure animatrice de la ZSC et lors des réunions publiques organisées au titre de Natura 2000.

Figure 61 - Kakémomo ZSC "la Bassée"

2. Animations auprès de différents publics

Animations grand public

La réserve de la Bassée propose un programme d'animation annuel pour le grand public. Les animations ont pour but d'améliorer l'ancrage territorial de la réserve et de sensibiliser le grand public à la préservation de la nature. Pour quelques-unes de ces animations un focus sur Natura 2000 et sur les espèces d'intérêt communautaire est mis en avant. Cette année, ce sont 3 animations du programme qui ont porté plus particulièrement sur Natura 2000.

Premièrement une animation a été organisée le 5 mai sur le site de la Cocharde, à Gouaix, sur la thématique des insectes. L'animatrice Natura 2000, après un mot d'introduction sur Natura 2000 et plus précisément sur la ZSC « la Bassée », a pu présenter les différents espèces d'insectes observables sur la ZSC et celles d'intérêt communautaires. Le Cuivré des marais, la Cordulie à corps fin, l'Agrion de mercure, l'Ecaille chinée et le Lucane cerf-



Figure 62 - Animation "les habitants de la prairie"

volant n'ont malheureusement pas pu être observés pendant la visite mais de nombreuses espèces d'Odonates, de Coléoptères, d'Hyménoptères et de Diptères ont pu être observées de très près par les 8 participant.e.s, et ce, malgré la pluie.

Ensuite, une animation sur les chiroptères et les rapaces nocturnes a été proposée le 24 août et a réuni 13 personnes. L'animation a permis de présenter dans un premier temps en salle quelques données théoriques sur ces animaux de la nuit (dont certains sont d'intérêt communautaire et présents dans la ZSC « la Bassée » tels que le Grand Murin, le Murin de Bechstein, la Basbastelle d'Europe, le Petit rhinolophe et le Murin à oreilles échancrées) puis dans un second temps d'aller sur le terrain les observer et les écouter (à l'aide de matériel acoustique).

Enfin, une animation sur les essences d'arbres a été réalisée le 22 juin sur le site de la Soline, à Noyen-sur-Seine, qui est une des entités de la ZSC qui présente de beaux boisements alluviaux. Les 7 participants ont découvert les essences (ainsi que des anecdotes sur chacune) qui composent cette forêt alluviale d'intérêt communautaire ainsi que les autres espèces qui peuplent cette forêt.

Animations scolaires

Lors des animations auprès des scolaires certaines espèces d'intérêt communautaire peuvent faire l'objet d'animations. Par exemple, une animation « chauves-souris, ailes de la nuit » est proposée dans le catalogue des animations nature pour les scolaires de l'AGRENABA.

Cette animation a été réalisée le 25 avril auprès d'élèves de CM1-CM2 de l'école de Gouaix. L'animateur a fait découvrir aux enfants les chiroptères et leur mode de vie si particulier. Etant donné le jeune âge des enfants, les concepts complexes de « protection Natura 2000 » et d'espèce « d'intérêt communautaire » ne sont pas abordés mais les enfants sont sensibilisés aux différentes espèces de chiroptères en leur faisant découvrir les idées reçues sur ces animaux, leur mode de vie, comment les protéger et le concept de pollution lumineuse.

Tenue de stands

Lors de divers événements cette année l'AGRENABA a pu tenir un stand et y faire valoir son rôle de structure animatrice de la ZSC « la Bassée ». En règle générale, un stand commun est tenu pour présenter la réserve de la Bassée ainsi que la zone Natura 2000 « La Bassée ». Lorsque l'animatrice Natura 2000 tient le stand une attention particulière est donnée à la sensibilisation au dispositif Natura 2000.

Premièrement, lors du Forum climat organisé par la Communauté de communes du Bassée-Montois le 1^{er} juin, un stand a été tenu par l'animatrice Natura 2000 et a attiré une trentaine de personnes. Ce stand portait sur la thématique des zones humides et des espèces d'intérêt communautaire qui les peuplent mais



Figure 63 - Stand au forum climat



Figure 64 - Animation Enquête de zones humides

également plus généralement sur la réserve de la Bassée et la zone Natura 2000. La Fédération de chasse du 77 était d'ailleurs également présente à cet événement et faisait la promotion du site ZPS « Bassée et plaines adjacentes ». En plus de ce stand, l'animatrice Natura 2000 a animé une journée d'atelier avec des collégiens sur la thématique des zones humides, de leur rôle, des espèces qui habitent ces milieux et des menaces qui pèsent sur les zones humides, le tout, sous le format d'un jeu participatif autour de la maquette rivière.

Ensuite, le 23 juin un stand a été animé par l'animatrice Natura 2000 pendant la fête de pays historique à Donnemarie-Dontilly dans le cadre des Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins. Cette fête est organisée tous les ans par l'association ACRÉDÉPÔ (Association pour la CREation et le DEveloppement du POle Culturel de la Butte Saint-Pierre) et le thème de cette année "l'eau utile à tous" fonctionnait particulièrement bien avec la ZSC « la Bassée ». Une exposition sur les zones humides et leurs rôles était proposée par l'AGRENABA et divers renseignements étaient fournis sur la réserve de la Bassée et le site Natura 2000. A travers cette thématique l'animatrice a pu sensibiliser 89 personnes à ces milieux si fragiles qu'il est important de préserver.



Figure 65 - Stand de l'AGRENABA à Donnemarie-Dontilly en 2024

De manière plus générale, lors des stands tenus annuellement par l'AGRENABA, notamment au festival de photographies naturalistes de Gurcy-le-Chatel et aux forum des associations de Provins et de Bray-sur-Seine, le kakémono des espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 et les flyers présentant la ZSC sont placés sur les stands. Le motif principal du stand n'est pas Natura 2000 mais plutôt l'AGRENABA dans son ensemble, c'est pourquoi ces événements ne sont pas présentés en détail ici.

3. Participation à la vie du réseau Natura 2000

Webinaire « Communication sur Natura 2000 »

Le 28 mars, l'animatrice a assisté à un webinaire particulièrement enrichissant sur la communication à propos des sites Natura 2000 organisé par Aurélie Philippeau, la coordinatrice inter – réseau Natura 2000 et territoire. Ce webinaire a permis de rappeler les grands principes de communication (cibles, objectifs, messages), de faire un tour d'horizon des outils et méthodes de communication déjà connus du réseau Natura 2000 et de détailler deux retours d'expérience de structures animatrices de site

Natura 2000 (le Syndicat mixte du Bassin de Thau et le Parc naturel régional des Baronnies Provençales).

Journée des animateurs – Formation Lépidoptères

Le 19 avril, une journée des animateurs Natura 2000 d'Île-de-France a été organisée à Saint-Cyr-sur-Morin sur le site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin » animé par le CPIE des Boucles de la Marne. Cette journée a permis de faire le point sur les nouveautés liées au transfert partiel de la compétence Natura 2000 à la Région et sur la mise à jour des FSD par la DRIEAT. C'est ensuite le CPIE des boucles de la Marne qui nous a présenté le projet qui est mené sur leur site Natura 2000 en faveur du Cuivré des Marais. Puis l'OPIE a présenté deux protocoles permettant d'étudier les populations de Lépidoptères et l'ensemble des animateurs a ensuite appliqué ces protocoles sur le terrain.

Journée des animateurs – Formation Evaluation de l'état de conservation des pelouses sèches calcicoles

Le 6 juin, une journée a de nouveau été organisée par la région, en partenariat avec le CBNBP pour les animateurs Natura 2000. Cette journée a eu lieu sur le site Natura 2000 « Pelouses calcaires du Gâtinais » animé par Romain Guittet-Chaleux pour l'association NaturEssonne. L'objectif de cette journée était de former les animateurs à l'application du protocole d'évaluation de l'état de conservation des pelouses sèches calcicoles. Plus généralement, cette visite sur site a permis de découvrir les tenants et aboutissants de la gestion d'un tel site, composé principalement de pelouses calcaires.

Webinaire « Comment engager la transition vers des Docobs au format CT88 ? »

Le 14 novembre, un webinaire a été organisé par le centre de ressource Natura 2000 de l'OFB sur la méthodologie CT88 et son application aux révisions de DOCOB. Après avoir présenté la méthodologie de façon particulièrement pédagogique et les ressources auxquelles ont accès les animateur.trice.s Natura 2000, des exemples et retours d'expérience de structure ayant appliqué cette méthode ont été présentés. Pour le moment une révision du DOCOB de la ZSC « la Bassée » n'est pas prévue car le plan de gestion de la RNN de la Bassée a été prorogé jusqu'en 2028 en raison de la démarche d'extension de la RNN. Avec la rédaction du nouveau plan de gestion qui devrait voir le jour en 2028, une révision du DOCOB serait pertinente. Le nouveau DOCOB reprendrait alors une base commune avec le plan de gestion de la réserve.

4. Sensibilisation des usagers

Encadrement des coupes de bois

Les propriétaires souhaitant effectuer des coupes de bois sur le périmètre de la réserve naturelle sont accompagnés par l'AGRENABA, dans le cadre de l'OLT (Objectif à Long Terme) « forêt » du plan de gestion de la réserve, et notamment l'objectif opérationnel « inciter à une meilleure prise en compte

des enjeux de la réserve dans la gestion forestière ». Lors de la veille sur ces coupes de bois, les enjeux liés au site Natura 2000 sont également pris en considération par l'agent.

L'objectif est d'accompagner les propriétaires (ou leurs ayant-droits) dans une gestion durable de la forêt, afin de maintenir sa régénération. La gestion durable des boisements passe notamment par le maintien du sous-étage arbustif (arbustes et autres petits arbres en développement). D'un point de vue sylvicole, ils permettront une meilleure régénération et favoriseront la concurrence ; d'un point de vue écologique, il s'agit d'un abri pour la faune très important mais aussi d'un lieu de reproduction et de nourriture. En parallèle, il est conseillé de laisser quelques arbres morts, si possible des chandelles (arbres morts sur pied) car cela favorise l'installation d'insectes xylophages et de leurs prédateurs. Il faudra aussi veiller à laisser au minimum 15% du nombre d'arbres présents, ainsi qu'une diversité dans les espèces. Une attention très particulière est portée à la présence d'espèces à enjeux telles que la Vigne sauvage et l'Orme lisse.

- **Travaux de coupe de bois de chauffage par VNF à l'écluse de Vezoult**

Lors d'une prospection sur le terrain pour l'EEC des forêts alluviales au niveau d'une petite entité Natura 2000 sur la commune de Bazoches-les-Bray, l'animatrice Natura 2000 avait découvert qu'une parcelle, qui présentait autrefois l'habitat d'intérêt communautaire 91F0 « Forêts mixtes de *Quercus robur*, *Ulmus laevis*, *Ulmus minor*, *Fraxinus excelsior* ou *Fraxinus angustifolia* riveraines des grands fleuves (*Ulmion minoris*) », venait d'être coupée.

L'emprise des travaux (polygone bleu sur la figure 65) concernait environ 3000 m² et la coupe n'était pas à blanc mais il restait sur place assez peu d'arbres sur pieds. L'habitat avait totalement disparu et cet impact est certainement irréversible.



Figure 66 - Etat de la parcelle après les travaux, en mai 2024

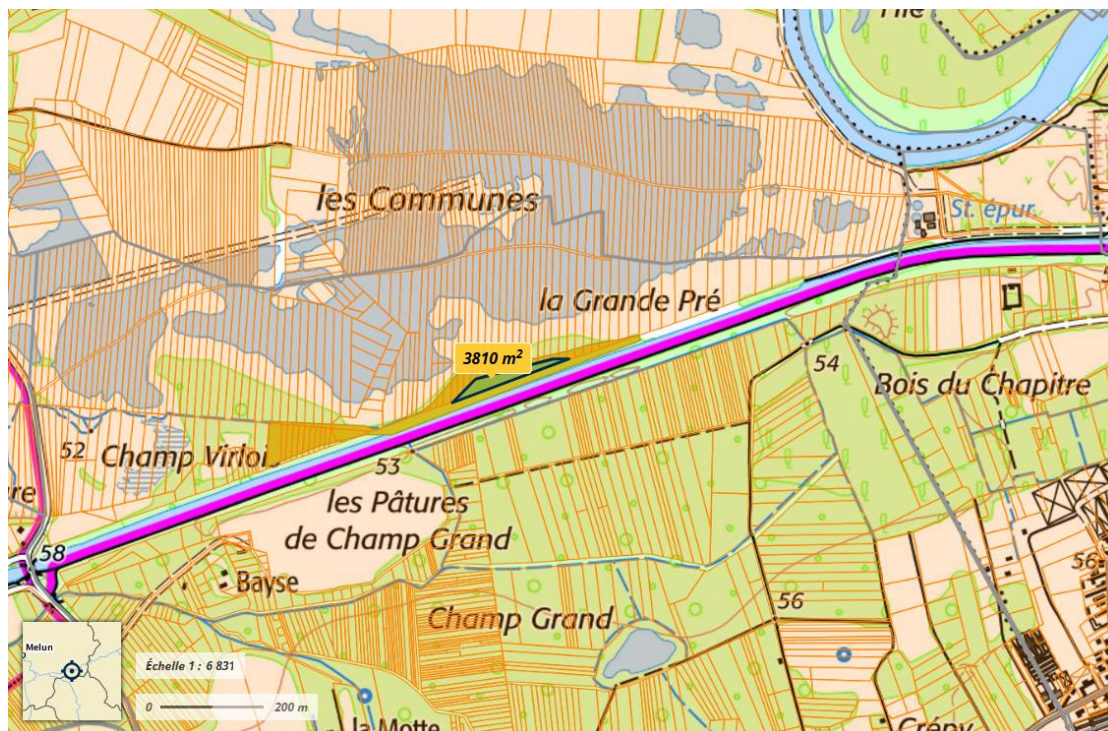


Figure 67 - Localisation de la parcelle sur laquelle ont eu lieu des travaux de coupes forestières

Après des recherches, il s'avère que cette parcelle appartient à VNF et que la coupe avait été réalisée à l'hiver 2023 – 2024 afin d'en faire du bois de chauffage. Le responsable technique en charge de la coupe a pu être contacté et sensibilisé de sorte que la prochaine fois de tels travaux ne se fassent pas sans en avoir informé les animateurs Natura 2000 du site sur lequel les travaux sont mis en œuvre afin de pouvoir évaluer les incidences du projet.

A l'automne 2024, le technicien de VNF en charge des coupes a donc recontacté l'animatrice pour l'informer, cette fois-ci en amont, du fait que VNF souhaite réaliser une coupe sur des parcelles sur la commune de Noyen-sur-Seine, qui se trouvent être en zone Natura 2000 « la Bassée » et à proximité directe de la RNN. La parcelle en question, au lieu-dit « le Vezoult » à Noyen-sur-Seine était classée dans le DOCOB en habitats d'intérêt communautaire 91F0 et 91E0, d'où l'importance de ce contact en amont avec le porteur de projet.

Un rendez-vous a donc été convenu afin de voir sur le terrain le type d'habitat, les enjeux, et de pouvoir préconiser des recommandations de gestion. Finalement, l'habitat en place au niveau de l'emprise exacte du projet de travaux n'est pas typique des habitats 91F0 et 91E0. Il s'agit plutôt principalement de boisements assez jeunes de Saules blancs avec quelques aulnes et frênes. L'enjeu est donc finalement moins fort que celui suspecté.

En faisant le repérage du site sur le terrain il a été identifié une zone particulièrement intéressante car elle présentait de nombreux Ormes lisses (*Ulmus laevis*), qui est une espèce à enjeu pour la Bassée car assez rare et pourtant typique des forêts alluviales. Cette zone a été localisée avec les techniciens de VNF afin qu'ils ne réalisent pas de coupe dans cette emprise. Ensuite, quelques arbres sénescents ont été marqués ainsi que des arbres morts sur pied et quelques arbres de forts diamètres qu'il serait intéressant de ne pas impacter. Enfin, nous nous sommes mis d'accord sur le fait de laisser une zone tampon non coupée de 8 mètres en bordure de l'eau. Les techniciens de VNF étaient ouverts à ces

propositions de recommandations de gestion (zone à Ormes lisses non coupée, zone tampon de 8m en bordure de l'eau non coupée et quelques arbres sénescents, morts ou de forts diamètres laissés sur pied) et sont prêts à les mettre en œuvre.

Etant donné les enjeux plutôt faibles, l'absence d'habitat ou d'espèces d'intérêt communautaire et la bonne volonté des techniciens de VNF il a été décidé de ne faire qu'une EIN simplifiée.

Les travaux devraient donc être réalisés à l'hiver 2025 et hiver 2026. Une veille sera portée sur le site pour vérifier que les préconisations de gestion ont bien été suivies.

Veille sur les projets d'acquisition

Lors de ventes de terrains et de propriétés privées situées au sein du site Natura 2000 (ou à proximité immédiate dans certains cas), l'AGRENABA est parfois contactée par les agences immobilières ou les notaires, qui souhaitent connaître la réglementation liée à la présence d'un site Natura 2000 dans le cadre d'une vente de propriété.

Lorsque l'AGRENABA a connaissance de prochaines ventes de terrain, elle en informe les partenaires capables d'acquisitions foncières dont l'objectif est une meilleure prise en compte de la biodiversité (tel qu'Île-de-France Nature ou le CEN Île-de-France).

Contact avec les propriétaires ou gestionnaires de parcelles dans le site

En mars 2024 l'animatrice a été contactée par un cabinet de gestion forestière qui a été missionné par une entreprise possédant de nombreuses parcelles en zone Natura 2000 « la Bassée » sur la commune de Marolles-sur-Seine pour réaliser un Plan Simple de Gestion (PSG). Initialement contactée au titre de la ZPS « Bassée et plaines adjacentes » pour des parcelles agricoles, l'animatrice a profité de ce contact pour proposer aux salariés de ce cabinet de gestion forestière une visioconférence de formation générale sur Natura 2000 et sur le site « la Bassée ». Ce temps de formation a été l'occasion de sensibiliser ce cabinet de gestion forestière sur le fait que certaines des parcelles à Marolles-sur-Seine étaient en site Natura 2000 et sur les différentes implications (contraintes et outils) que cela représente. En avril l'animatrice a été informée du fait que le PSG était en première relecture par le CRPF mais il n'y a pas eu ensuite de contacts. Le PSG devra dans tous les cas faire l'objet d'une EIN ; ceci permettra de vérifier que les préconisations évoquées ont bien été prises en compte. Une vigilance sera portée au suivi de ce dossier en 2025.

IV. Assistance à la mise en place des évaluations des incidences (EIN)

1. Projet d'implantation de panneaux photovoltaïques à Mousseaux-les-Bray

En 2024 la DDT 77 a fait parvenir aux deux animateur.trice.s des sites de la Bassée une EIN pour un projet de pose de panneaux photovoltaïques au sol sur la commune de Mousseaux-les-Bray. Ce projet jouxte la ZPS « Bassée et Plaines Adjacentes » et est situé à 900 m de la ZSC « La Bassée ».

Assez peu de détails concernant la nature du projet et la réalisation des travaux ont été fournis. L'animatrice a émis une remarque sur l'étude des chiroptères qui manquait de précision et a demandé l'ajout d'un habitat et d'une espèce présents dans la ZSC mais manquants dans l'EIN.

2. Extension de la carrière de Gouaix par Syneos

A la suite d'un dépôt de demande d'autorisation pour un projet d'extension de carrière porté par Syneos à Gouaix, l'AGRENABA et la FDC77 avaient été sollicitées en 2021 pour obtenir des informations sur les enjeux des sites Natura 2000 "La Bassée" et "La Bassée et plaines adjacentes" et de la Réserve nationale de la Bassée vis-à-vis du projet. Suite aux compléments envoyés par le pétitionnaire et à une nouvelle sollicitation des avis par le service instructeur de la demande (l'Unité départementale du 77/service des ICPE), la DRIEAT avait renouvelé en mai 2023 la demande d'informations auprès des deux structures pour actualiser l'analyse du service au regard de ces compléments.

L'AGRENABA a transmis ses remarques aux services de l'Etat, concernant les impacts sur la ZSC ainsi que sur la RNN. Malgré un travail fait sur le dossier pour limiter les impacts de la carrière (notamment en modifiant les zones impactées et le tracé du convoyeur à bandes), plusieurs remarques formulées en 2021 étaient toujours d'actualité en 2023. La DRIEAT avait en 2023 rédigé un avis sur la base des éléments transmis par l'AGRENABA et la FDC77.

En février 2024, un mémoire en réponse suite à l'avis fourni par la DRIEAT en juillet 2023 a été envoyé à la DRIEAT et transféré à l'animatrice Natura 2000. Les remarques énoncées en 2023 ont été répondues même si certaines réponses restent insatisfaisantes. Les remarques et inquiétudes sur ce projet ayant déjà été formulées auparavant, aucune remarque supplémentaire n'a été énoncée, si ce n'est l'inquiétude sur l'accessibilité de la Cocharde pendant la période de travaux.

Le rapport d'activité de la Cocharde, qui fait notamment l'état de l'étendue des actions mises en œuvre sur le site de la Cocharde, a été envoyé à la DRIEAT en mars 2024. Car, en plus de représenter un impact conséquent sur la faune et la flore en proximité direct avec une réserve naturelle nationale, ce projet de carrière représentera un impact majeur en termes d'image car le site de la Cocharde est un site phare de la réserve pour la sensibilisation à l'environnement et chaque année ce sont environ 1000 personnes qui viennent parcourir le sentier de la Cocharde en visite libre. Or, avec ce projet en bordure de la Cocharde, le chemin d'accès à la Cocharde se fera en bordure direct de la carrière.

3. Projet de centrale hydroélectrique de la grande Bosse

En octobre 2023, la DRIEAT a sollicité l'AGRENABA concernant un projet de centrale hydroélectrique à Saint-Sauveur-les-Bray (77) qui se situe en dehors de la ZSC (à environ 2 km). Etant donné que le projet se situe en dehors de la ZSC, l'AGRENABA n'avait pas d'éléments particuliers concernant cette zone et avait donc émis peu de remarques.

En septembre 2024 c'est une version mise à jour de l'évaluation d'incidence qui a été produite pour ce projet. Cette EIN étant bien réalisée et le projet étant relativement éloigné de la ZSC les impacts semblent faibles. Une seule interrogation persistait concernant les espèces piscicoles du Chabot et de la Lamproie de Planer qui n'avaient pas été intégrées dans l'EIN tandis que d'après l'étude d'impact ces deux espèces avaient été observées en 2015. De plus, la Lamproie de Planer est classée avec un enjeu Fort dans le DOCOB du site. Il serait donc intéressant de les prendre en compte pour évaluer l'incidence du projet sur ces espèces et proposer des mesures appliquées adaptées.

4. Extension de carrière à Marolles-sur-Seine

La DRIEAT a sollicité les animateur.trice.s des sites Natura 2000 de la Bassée fin 2024 pour le projet de prolongation d'exploitation de la carrière SEAPM à Marolles-sur-Seine. Il s'agit d'une prolongation d'extraction donc les impacts du projet ont déjà eu lieu, il s'agit uniquement de poursuivre l'exploitation sur une durée plus longue qu'initialement prévue.

Ce projet se situe en dehors du site « la Bassée » donc le site Natura 2000 est cité dans l'EIN mais les espèces et habitats de la ZSC ne sont pas pris en compte dans l'évaluation des incidences.

Des remarques ont été émises sur quelques erreurs dans la présentation de la ZSC et sur le fait qu'il soit dommage qu'aucune exuvie de Cordulie à corps fin n'ait été trouvée malgré l'observation d'un adulte sur le site. Etant donné qu'aucune espèce d'intérêt communautaire n'a été détectée lors des suivis faunistiques sur le terrain en 2023 (sauf la Cordulie à corps fin mais dont la reproduction n'est pas avérée), l'animatrice n'a pas émis de remarques supplémentaires sur l'EIN.

5. Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat

En 2016, la Communauté de Communes Bassée-Montois a pris la compétence relative à l'élaboration, l'approbation et le suivi de plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale. Tenant de cette compétence, la Communauté de communes Bassée-Montois s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal à l'échelle de ses 42 communs membres.

Le travail sur le PLUi-H est en grande partie issu du premier travail réalisé entre 2016 et 2018 lors de l'élaboration du premier PLUi de la Communauté de communes Bassée Montois, et qui avait été arrêté par les élus communautaire et soumis à la population à travers l'enquête publique. Cette procédure s'était interrompue en 2018, du fait de l'attente de validation de projets à l'étude : mise à grand gabarit de la Seine, casiers écrêteurs de crue, etc. Ces études sont aujourd'hui finalisées et permettent à la Communauté de communes Bassée Montois d'avoir une feuille de route claire pour une traduction précise et adaptée dans son nouveau projet de PLUi-H. En 2024, le PLUIH devait être validé via des temps de consultations, d'enquête et d'ajustement afin de pouvoir être en vigueur fin 2024.

Pendant l'été 2024 l'animatrice a été contactée par la DDT77 afin de transmettre son avis sur l'étude environnementale et sur l'EIN proposées. Des remarques ont été transmises à la DDT et directement

à la salariée chargée du PLUIH au sein de la Communauté de commune. L'évaluation des incidences Natura 2000 était assez succincte et aucun impact n'était relevé. La principale inquiétude portait sur les deux projets de STECAL (*sous-secteur de zone naturelle (N) ou agricole (A) où sont autorisées les constructions, l'aménagement des aires d'accueil ou des terrains familiaux pour les gens du voyage ou les résidences démontables pour l'habitat permanent (décret à paraître pour ce dernier cas)*) qui semblaient impacter le site « la Bassée ». Finalement un des deux projets de STECAL, le projet de site à vocation touristique à proximité du lieu-dit Ferme d'Isle à Grisy-sur-Seine, n'existe plus car il a été abandonné et il s'agissait uniquement d'une erreur dans la rédaction du document. Quant au deuxième projet, il s'agit de « secteurs protégés en raison de la richesse du sous-sol » qui pourront faire l'objet d'éventuelles carrières. S'il devait y avoir un projet de carrière celui-ci devra tout de même faire l'objet d'une étude d'impact et d'une EIN, cette classification ne signifie en aucun cas que le projet de carrière aura forcément lieu et sera validé.

V. Veille à la cohérence des politiques publiques et programme d'actions sur le site

1. Elaboration du SAGE Bassée-Voulzie

La Bassée est la plus grande plaine inondable et zone humide du bassin de la Seine en amont de Paris. Ce territoire, situé à la jonction des régions d'Île-de-France et Grand-Est, regroupe de multiples intérêts, tant locaux que nationaux : zone d'expansion des crues, réserve pour l'alimentation en eau potable future, présence de nombreuses zones naturelles d'intérêt écologique national, gisements de matériaux alluvionnaires, présence d'une voie navigable, etc.

Il est donc indispensable de mener une concertation avec l'ensemble des acteurs pour définir les futures politiques sur la ressource en eau à mener. Ainsi, a été lancée en 2015 l'élaboration d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), afin de concilier la satisfaction et le développement des activités anthropiques avec la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Le SDDEA a été désigné comme structure porteuse du SAGE et assure le secrétariat administratif et technique avec la participation financière des collectivités du territoire. La composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE) a été arrêtée en septembre 2016, et l'AGRENABA fait partie du collège des usagers.

Les acteurs sont répartis en 3 commissions thématiques, dont 2 auxquelles participe l'AGRENABA : « gestion qualitative et quantitative de la ressource » et « protection des milieux et gestion des inondations ».

L'AGRENABA a assisté à la CLE du SAGE le 10 juillet au Mériot. Cette CLE a notamment porté sur la stratégie du SAGE produite par le bureau de la CLE et plus précisément sur la partie la plus « opérationnelle » de ce document.

Ensuite, un atelier a été organisé le 24 septembre 2024 afin de travailler sur la méthodologie pour la priorisation des zones humides. Cette priorisation vise principalement à orienter les mesures de

compensation soit vers des secteurs nécessitant plus d'intervention, soit vers des secteurs où des interventions seront les plus profitables.

Le 22 octobre 2024, l'AGRENABA a assisté au comité de pilotage qui se réunissait dans le but de discuter de l'étude des volumes prélevables par le bureau d'étude Eaucea. Cette étude a pour finalité de définir les volumes prélevables ainsi que les objectifs en ce qui concerne les niveaux d'étiage actuels et futurs au sein du périmètre du SAGE. Autrement dit, quels sont les volumes que l'on peut et pourra prélever au sein du SAGE pour les différents besoins (eau potable, agricoles et industriels) tout en conservant un niveau suffisant pour la biodiversité et le soutien à l'étiage durant l'été pour limiter les sécheresses.

En parallèle aux réunions d'élaboration du SAGE Bassée-Voulzie l'AGRENABA participe également ponctuellement à des réunions du collectif chercheurs-acteurs PIREN Seine concernant le territoire de la Bassée.

Le jeudi 7 mars l'AGRENABA a participé au groupe thématique « données et modélisation » du collectif acteurs/chercheurs de la Bassée. Nicolas Flipo et Anne Jost ont présenté quelques travaux qui ont été menés sur la Bassée et son fonctionnement hydrologique depuis 30 ans, leurs résultats de recherche sur le fonctionnement du modèle CaWaQS, un bilan hydrologique de la plaine et des gravières et les résultats obtenus en termes de dynamique de crue.

2. Canal Bray-La Tombe

Dans le cadre de la mise en œuvre d'un schéma directeur relatif au devenir du Canal de Bray à La Tombe, la CCBM, VNF et l'EPTB Seine Grands Lacs ont organisé un comité de pilotage de lancement de cette démarche en avril 2023.

Ce canal, propriété de VNF, présente plusieurs enjeux : il représente un potentiel d'attractivité touristique pour le territoire, il peut permettre la promotion des mobilités douces (vélo, marche...), de la pêche et de la découverte de la nature, et concentre des enjeux hydrauliques et écologiques importants.

En 2017-2018, l'Atelier des Territoires (démarche d'aménagement du territoire pilotée par la DDT 77) met en évidence le potentiel du Canal

de Bray à la Tombe et propose à la CCBM de réfléchir à une stratégie d'aménagement autour de l'ouvrage. En 2019, la CCBM pilote une étude sur le développement d'un itinéraire cyclable (vélo-route)

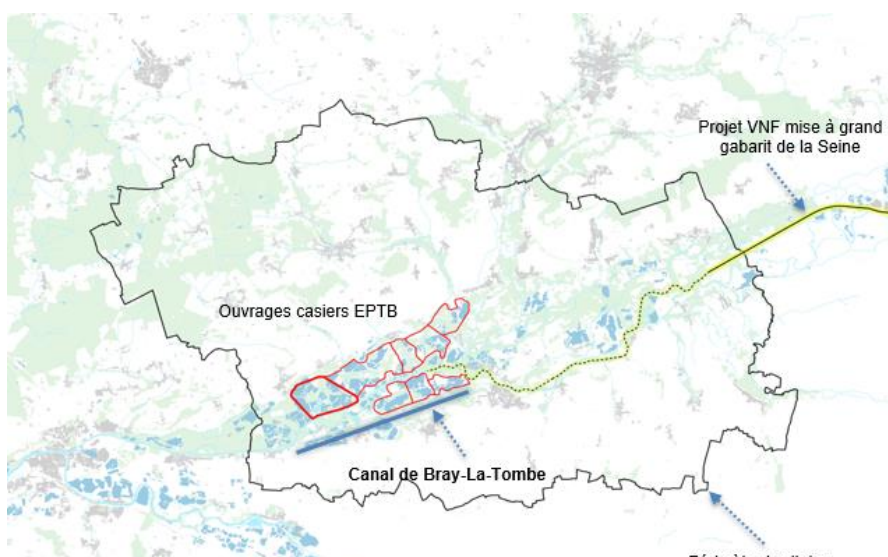


Figure 68 - Localisation du projet de canal Bray - La Tombe, du casier pilote et du projet de canal à grand gabarit

et d'un aménagement paysager sur ce canal (aspects hydrauliques et écologiques non étudiés). Suite à la réalisation de cette étude, la CCBM sollicite l'EPTB Seine Grands Lacs, maître d'ouvrage des casiers écrêteurs de crue dans la Vallée de Bassée, pour l'aider à mettre en œuvre son projet de vélo-route le long du canal. L'objectif aujourd'hui est de faire converger tous les acteurs vers un projet multifonctionnel fédérateur.

Plusieurs études préalables ont été menées à partir de 2023. En 2024 un comité technique a été organisé en juin. Celui-ci a permis de présenter l'avancement de des travaux réalisés par le bureau d'études Antéa sur le diagnostic du terrain et sur les pistes de devenir du canal. La fédération de pêche, qui est responsable de l'étude hydroécologique du canal, a quant à elle présenté le bilan de l'analyse hydraulique et thermique. Les diagnostics sont maintenant quasiment finalisés mais il reste quelques enjeux à préciser. Une fois les études terminées les scénarios qui se dégagent pourront être analysés au regards de tous les enjeux ce qui permettra d'identifier les études supplémentaires nécessaires et les coûts de chacun des scénarios.

Un COPIL intégrant la synthèse des diagnostics écologiques afin de préciser les scénarios devait être organisé en Octobre mais celui-ci n'a pas eu lieu. Il sera probablement organisé début 2025.

3. Mise à grand gabarit de la Seine

Ce projet, mené par Voies Navigables de France (VNF), prévoit de créer entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine un canal destiné aux péniches de 3000 tonnes. Le site ZPS « Bassée et plaines adjacentes » et le site ZSC « La Bassée » sont tous les deux concernés par les travaux d'aménagement et les impacts de ce projet. En 2024 aucun nouvel élément concernant ce projet n'a été partagé et aucune réunion n'a été organisée à ce sujet.

4. Projet de casier réservoir EPTB

Ce projet, porté par l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Seine Grands Lacs, prévoit la création d'un grand casier réservoir pilote en amont de Montereau-Fault-Yonne (entre Châtenay-sur-Seine et Balloy). Ce casier a pour but de capter une partie des eaux de crues de la Seine lorsque les menaces d'inondation sont importantes. Ce projet vise à réduire les dégâts importants infligés, notamment à Paris, en cas de nouvelle crue centennale.

Le site ZSC « La Bassée » n'est pas directement impacté mais plusieurs entités sont à proximité des sites pressentis pour les casiers réservoirs ainsi que pour les unités de valorisation écologique, l'AGRENABA participe donc aux échanges afin de donner son avis sur les possibles impacts environnementaux, et rappeler les enjeux du territoire.

En 2023, une réunion a été organisée en juin avec la nouvelle équipe de l'EPTB de la Bassée et plusieurs rencontres diverses lors de différentes réunions. L'AGRENABA est toujours pressentie pour la gestion de certaines unités de valorisation écologique liées au casier pilote une fois ce casier livré prévu initialement pour fin 2024 mais décalé à 2025.

Le 23 janvier 2024 une visite de terrain dirigée l'EPTB Seine Grands Lacs et plus précisément par la Direction de la Bassée et de l'Hydrologie a été proposée à l'équipe de l'AGRENABA. Le site du casier pilote a pu être visité ce qui a permis d'observer l'avancée des travaux, les travaux de restauration qui

ont été réalisés à l'intérieur du casier et d'abord les mesures d'accompagnement et de compensation prévues en dehors du casier pilote.

Une seconde visite du casier pilote, et notamment des aménagements écologiques, a eu lieu en mai et une visite de la réserve naturelle a été organisée pour l'équipe technique de l'EPTB en juillet.

5. Schéma régional des carrières (SRC)

L'AGRENABA fait partie du comité de pilotage du schéma régional des carrières d'Ile-de-France (SRC) à la demande de la DRIEAT, dont la mission principale est de définir un scénario d'approvisionnement sur les 12 années à venir.

Une version du SRC a été envoyée à l'AGRENABA pour relecture en juillet 2024. De nombreuses remarques ont été émises à la fin de l'été sur les différents documents constitutifs du SRC, au titre de la réserve naturelle, de son extension et du site Natura 2000. Les remarques ont été prises en compte et un mémoire de réponse aux différentes remarques de l'AGRENABA a été reçu en novembre 2024.

L'AGRENABA a assisté en novembre au COPIL d'élaboration du schéma régional des carrières d'Ile-de-France. Ce COPIL avait pour objectif de présenter la version 2 des documents qui composent le SRC (synthèse des contributions, prise en compte des contributions exprimées, principales évolutions du document, atlas cartographique), de présenter l'atlas cartographique détaillé, ainsi que les premiers éléments issus de l'évaluation environnementale.

6. Plan climat-air-énergie territorial (PCAET)

L'élaboration d'un Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) a été initiée en 2016 par la Communauté de Communes Bassée-Montois. Ce PCAET vise à traduire opérationnellement les orientations stratégiques nationales et régionales concernant les problématiques air-énergie-climat en tenant compte des contraintes et des opportunités du territoire pour identifier les enjeux locaux et définir des objectifs à la fois réalistes et ambitieux pour une durée de 6 ans.

Après plusieurs années de réflexions, la phase opérationnelle a été officiellement lancée suite à l'approbation du PCAET lors du Conseil Communautaire de mai 2023. Le programme d'action du PCAET se décline selon 6 grandes thématiques : l'habitat et l'urbanisme, l'agriculture, les ressources naturelles, les mobilités, l'économie locale et la gestion des déchets et les énergies renouvelables.

Le 5 et le 17 juin l'AGRENABA a participé à deux groupes de travail, le groupe « économie locale » et le groupe « ressources naturelles » dans le cadre de la gouvernance du Plan Climat-Air-Energie Territoire. Le but de ces groupes de travail était de dresser un premier constat du Plan Climat, de ses actions et de ses mesures pour l'année écoulée, d'échanger et débattre entre partenaires afin d'identifier des besoins, des axes de progression et des points de vigilance et de faire ressortir des idées et des projets potentiels pour l'année 2024.

L'AGRENABA est associée sur plusieurs des actions du PCAET, dont certaines actions peuvent concerner Natura 2000 notamment celles de l'orientation 5 « favoriser la biodiversité, respecter les milieux naturels et accroître la capacité de séquestration carbone du territoire » ou de l'orientation 15

« développer un tourisme vert, pour une valorisation responsable du territoire » (Figure 67).



Des espaces et ressources naturelles préservés et valorisés (forêts, eau)

Orientation 5: Favoriser la biodiversité, respecter les milieux naturels et accroître la capacité de séquestration carbone du territoire

- Action 5.1. Encourager le développement des haies et des pratiques favorisant la séquestration carbone
- Action 5.2. Poursuivre le dialogue entre tous les acteurs afin de mieux préserver la faune sauvage
- Action 5.3. Encourager une gestion écologique des espaces de nature
- Action 5.4. Mettre davantage en valeur la réserve naturelle de la Bassée et la protection de la biodiversité
- Action 5.5. Traduire la zéro artificialisation nette sur le territoire et un urbanisme durable
- Action 5.6. Elaborer un atlas de la biodiversité sur le territoire (type ABC)



Une économie locale durable, un éco-tourisme et moins de déchets

Orientation 13: Sensibiliser les entreprises et soutenir leurs efforts en faveur du climat

- Action 13.1. Sensibiliser et accompagner la transition énergétique et écologique des entreprises du territoire

Orientation 14: Mieux gérer les déchets des particuliers et des professionnels, pour en réduire l'impact carbone

- Action 14.1. Avoir une gestion plus responsable des déchets des particuliers et des professionnels

Orientation 15: Développer un tourisme vert, pour une valorisation responsable du territoire

- Action 15.1. Valoriser le patrimoine naturaliste de la Bassée et du Montois et développer l'éco-tourisme
- Action 15.2. Agir pour développer l'offre d'hébergements et de gîtes respectueux de l'environnement

Figure 69 - Actions du Programme d'action du PCAET en lien avec Natura 2000

Parmi ces orientations, certaines mesures plus concrètes telles que la mesure « Mettre en place le forum climat » ou encore la mesure « Réaliser une intervention sur les enjeux de l'éclairage public » ont été réalisées en 2024. L'intervention sur les enjeux de l'éclairage public avait été planifiée dans le cadre du forum climat et devait avoir lieu sous le format d'un débat entre l'animatrice Natura 2000 et le chargé de l'éclairage public du SDESM (Syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne) pour le pays de Montereau et le Bassée-Montois. Finalement, faute de participants, cette conférence a malheureusement dû être annulée. Le forum Climat a quant à lui bien eu lieu fin mai, début juin.

VI. Gestion administrative et financière

1. Organisation de réunion du comité de pilotage (COPIL)

Le COPIL commun des sites Natura 2000 ZSC « La Bassée » et ZPS « Bassée et plaines adjacentes » a eu lieu le 16 avril 2024, sous la présidence de M. Lamotte. Cette réunion, organisée conjointement par les animateurs des deux sites, en étroite relation avec les services de l'Etat, la Région Ile-de-France et la communauté de communes Bassée Montois, permet de présenter le bilan d'activité des deux sites pour l'année écoulée, de discuter de certains points particuliers et de présenter les orientations pour l'année à venir. En 2023 un COPIL avait été planifié mais avait été annulé en raison du transfert de compétence partiel à la Région effectif en 2023. Ce COPIL de 2024 a donc permis de faire le bilan de deux années, 2022 et 2023.

2. Rapport d'activité

Le rapport d'activité est rédigé à l'issue de chaque tranche de la période d'animation. Celui-ci fait le point sur les actions menées sur le site, l'animation des contrats, les suivis scientifiques et la gestion administrative du site.

Il est remis aux services de l'Etat, à la Région Ile-de-France et à la Communauté de communes Bassée Montois.

3. Gestion administrative et financière

Comptabilité

Chaque début d'année, la facture d'animation de l'année précédente est envoyée à la CCBM, qui transmet ensuite à la région Ile-de-France la demande de subvention annuelle pour l'animation des deux sites. Un bon de commande est également édité pour l'année à venir et transmis à la CCBM.

L'AGRENABA assure par ailleurs un suivi financier de l'animation du DOCOB tout au long de l'année.

Fond de roulement

En 2021, la DRIEAT a doté l'AGRENABA d'un fond de roulement, pour faciliter le montage de contrats Natura 2000 bloquants. Ce fond a pour objectif de permettre à l'AGRENABA de prendre en charge le coût des travaux du contrat envisagé, par le biais d'une convention avec le propriétaire de la parcelle, afin de débloquer le montage de contrats qui ne pourraient être concrétisés en raison de l'avance de fonds trop importante que cela représente pour le propriétaire.

Pour l'instant, ce fond n'a pas pu être utilisé, le montage de contrats étant bloqué par d'autres contraintes.

Renouvellement du marché d'animation

La période d'animation 2019-2022 se terminant au 31 décembre 2022, le renouvellement des structures animatrices de la ZSC et de la ZPS a été effectué fin 2022. Ce renouvellement s'effectue par un marché public (accord-cadre à bons de commande de prestations intellectuelles) porté par la CCBM (Communauté de Communes Bassée-Montois) et est séparé en deux lots, un pour la ZSC et un pour la ZPS. A partir du 1^{er} janvier 2023, l'AGRENABA est donc renouvelée en tant que structure animatrice de la ZSC et la Fédération des Chasseurs de Seine-et-Marne en tant que structure animatrice de la ZPS.

4. Coordination entre les sites ZPS et ZSC

Bien que présentant des enjeux différents, les deux sites Natura 2000 ZPS « Bassée et plaines adjacentes » et ZSC « La Bassée » sont étroitement liés, d'un point de vue géographique (la ZSC étant

incluse dans le périmètre de la ZPS), et d'un point de vue administratif (la structure porteuse des deux sites étant la communauté de communes Bassée Montois).

Dans ce cadre, les animateurs des deux sites travaillent conjointement pour certaines missions, telles que la communication et l'information (rédaction des Info'sites notamment), l'assistance à l'application de l'évaluation des incidences et la veille à la cohérence des politiques publiques (projets de large ampleur ou plus localisés), le suivi des MAEC (Mesures AgroEnvironnementales et Climatiques) ou encore certains suivis scientifiques.

Plusieurs réunions sont organisées chaque année entre les deux structures animatrices afin de faire le point sur l'avancée de l'animation de chaque site et les projets en cours. Les deux animateur.trice.s des sites de la Bassée se sont notamment rencontrés lors d'un point en milieu d'année afin de s'informer mutuellement des projets en cours et de réaliser le flyer commun aux deux sites.

5. Réunions avec les services de l'état

Réunion de cadrage

En début d'année, une réunion avec cadrage a été organisée avec les deux chargées de mission Natura 2000 à la Région Ile-de-France et l'animateur de la ZPS « Bassée et plaines adjacentes » dans le but de planifier l'année à venir, les projets potentiels, et notamment ceux en communs entre les deux sites Natura 2000.

En août, la chargée de mission Natura 2000 à la Région Ile-de-France est venue en Bassée afin de faire le point sur l'animation du site et d'éventuels besoins en termes de subventions ainsi que pour faire une visite de terrain. Cette visite de terrain a permis à la chargée de mission de participer au suivi du Cuivré des marais et de visiter quelques sites ayant été gérés grâce à une subvention régionale.

En octobre, une réunion conjointe avec la Communauté de commune du Bassée-Montois et le service FEADER de la Région Ile-de-France, a été organisée avec la chargée de mission Natura 2000 régionale pour aborder le nouveau fonctionnement du dépôt de dossier de subvention pour l'animation des sites Natura 2000. En amont de cette réunion un point a pu être réalisé avec la chargée de mission pour planifier l'année 2025 et les prochaines demandes de subventions.

6. Actualisation de la fiche de synthèse

La fiche de synthèse est un outil créé pour chaque site Natura 2000. Elle comprend une présentation du dispositif Natura 2000, la description et la présentation du site ainsi que sa localisation, la présentation des habitats et espèces d'intérêt communautaire présents sur le site (avec leur statut de présence, leur état de conservation et les menaces principales), le résumé des principaux objectifs de conservation, un point sur les possibilités de contrats ainsi que les évaluations des incidences Natura 2000, et enfin le contact de la structure animatrice.

La première version de cette fiche datait de 2013, avec deux mises à jour en 2014 puis 2016. Le contenu de la fiche a donc été entièrement mis à jour en 2022, et son graphisme refait intégralement. La fiche ayant été mise à jour récemment, elle n'a pas fait l'objet d'actualisation en 2024.

7. Mise à jour de la Fiche de Synthèse des Données (FSD)

En juin 2024 la DRIEAT a lancé une campagne d'actualisation des FSD. Cette actualisation a permis l'ajout de 3 espèces de chiroptères inscrites à l'annexe II de la Directive HFF, le Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*), la Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*) et le Murin à Oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*) dans la version du FSD édité le 04/10/2024. De plus, cette campagne d'actualisation permis de valider la demande d'ajout du Triton crêté (*Triturus cristatus*) et de l'Agrion de mercure (*Coenagrion mercuriale*). Ces deux dernières espèces ont été ajoutées dans la version du FSD éditée le 16/01/2025. Grâce à ces ajouts de 5 espèces, le nombre d'espèces d'intérêt communautaire inscrites dans le FSD du site est passé de 11 à 16 espèces. Quelques espèces ont également été rajoutées dans le tableau présentant les autres espèces importantes de faune et de flore.

8. Gestion du temps en 2024

L'animation du DOCOB de la ZSC « La Bassée » représente 160 jours entre janvier et décembre 2024.

Sur l'année 2024, les missions se répartissent en 5 thématiques principales :

- Amélioration des connaissances (38%) à travers les différents suivis scientifiques effectués, l'analyse des résultats et la saisie des données. Le nombre de jours sur ces missions dépasse le nombre de jours prévisionnels. Ceci est principalement lié à l'application du protocole « Evaluation de l'état de conservation des forêts alluviales » qui a été plus chronophage que prévu.
- Gestion administrative (20%) du site.
- Information/communication/sensibilisation (11%), lié notamment à la création du dépliant ZSC/ ZPS et du kakémono et aux communications générales sur les différents canaux de communication de l'AGRENABA (sites, réseaux sociaux, bulletins municipaux...). Moins de temps que prévu a été alloué à cette catégorie de missions étant donné le fait que la communication auprès des propriétaires a été ralentie sachant l'impossibilité de monter des contrats Natura 2000 en 2024.
- Veille à la cohérence des politiques publiques (9%). Le nombre de jours est moins élevé que l'année passée car moins de réunions ont eu lieu dans le cadre du SAGE que les années passées.
- Animation contrats « autres » (8%), correspond au temps passé sur des projets subventionnés par d'autres moyens que les contrats Natura 2000 (le plan d'eau de la Cocharde notamment). Plus que temps que prévu a été passé sur cette catégorie car le temps passé pour le pilotage de la demande de subvention « gestion et suivi des milieux ouverts de la Bassée » a été conséquent (échanges avec les partenaires, rédaction de la demande de subvention et de la demande de paiement...).

On retrouve ensuite l'application du régime des incidences (5% - suivi des demandes et réponses aux sollicitations), l'animation des contrats NiNi (4% - visites de terrains avant/après les travaux de pâturage et de fauche avec export), l'animation des contrats forestiers et de la charte (2% chacun).

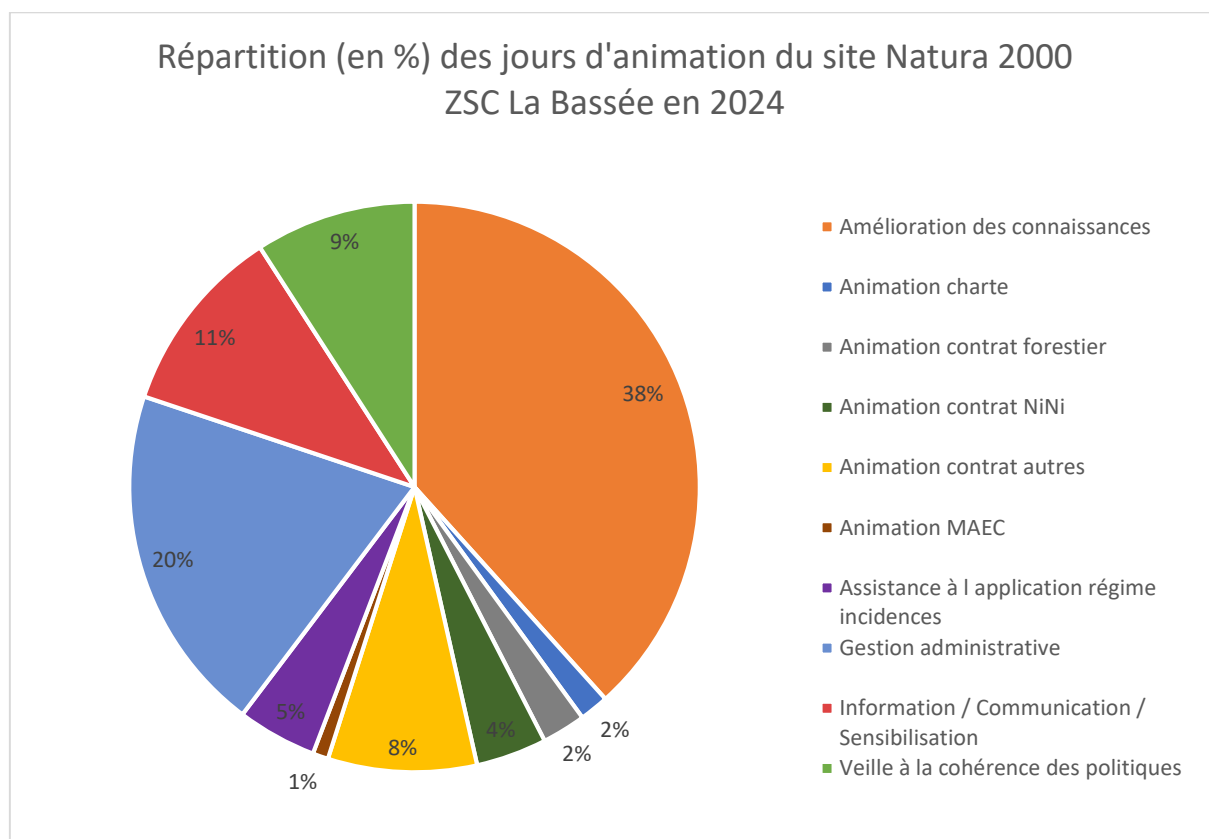


Figure 70 - Graphique circulaire présentant la répartition des jours d'animation Natura 2000 en 2024

VII. Synthèse

Cette année a été particulière dans la mesure où cette année, comme l'année passée, il n'était pas possible de déposer des contrats Natura 2000 cette année. Une solution pour palier à ce manque a été trouvée grâce à des subventions avec des financements 100% Région. Ceci a permis de maintenir des actions indispensables en attente du retour des contrats Natura 2000. Ces subventions ont l'avantage d'être relativement simples à monter mais, ne fonctionnant que sur une année, elles empêchent de pouvoir mettre en place des actions sur le long terme.

Dans le but de localiser les parcelles qui pourraient faire l'objet de contrats forestiers « dispositifs favorisant le développement des bois sénescents », une campagne de terrain a été lancée en 2024 afin de géolocaliser les arbres ayant un diamètre suffisant pour pouvoir être éligible à ce type de contrat. Ce travail sera particulièrement utile pour ensuite pouvoir mieux connaître les zones les plus intéressantes à prioriser lors du contact des propriétaires et afin de contacter les propriétaires en connaissant déjà la somme dont ils pourraient bénéficier. En 2025 ce travail de terrain puis de contact des propriétaires forestiers va être poursuivi.

Sachant l'impossibilité de monter les contrats il a été décidé de ralentir la communication auprès des propriétaires et de ne pas réaliser de réunions publiques afin de présenter le dispositif Natura 2000. Dès que le transfert de la compétence Natura 2000 à la région sera totalement finalisé et que les contrats seront de nouveau envisageables, la communication auprès des propriétaires et élus sera intensifiée.

En 2024, de nombreux suivis scientifiques ont été menés : suivi phytosociologique annuel, évaluation de l'état de conservation des pelouses calcicoles (qui a lieu tous les 4 ans), évaluation de l'état de conservation des forêts alluviales (qui a lieu tous les 10 ans), les suivis annuels des différentes espèces à enjeux (Agrion de mercure, Cordulie à corps fin, Cuivré des Marais, amphibiens et chiroptères en hibernation) et enfin, le suivi acoustique des chiroptères par un écologue indépendant. De plus, une étude a été lancée en 2024 afin de rechercher la Planorbe naine via l'ADN environnemental dans 10 sites potentiellement favorables à sa présence. Cette année, assez peu de prospections généralistes ont été menées mais l'aval de la ZSC a été entièrement parcouru dans le cadre de l'évaluation de l'état de conservation des forêts alluviales, ce qui a permis de repérer de sites qu'il serait intéressant de prospecter les prochaines années.

En 2024, plusieurs outils de communication (un flyer et un kakémono) ont été créés ; ceux-ci seront utiles afin de mettre en avant Natura 2000 en Bassée lors d'évènement publics.

L'animatrice a comme chaque année été sollicitée pour plusieurs évaluations d'incidence et plusieurs réunions dans le cadre de la veille à la cohérence des politiques publiques. Le territoire de la Bassée étant un territoire dynamique en termes de projets de développement du territoire, la veille à la cohérence des politiques publiques représente un investissement important, avec par exemple la participation aux réunions du SAGE.

Enfin, la gestion administrative et financière est nécessaire, afin de permettre un bon fonctionnement de l'animation du site. De nombreuses réunions de coordinations ont lieu, avec diverses structures qui prennent part au réseau Natura 2000 tel que la région, l'animateur de la ZSC ou avec les autres animateurs de sites franciliens. Aussi, de nombreuses réunions au sein de l'AGRENABA sont organisées afin de coordonner la gestion de la réserve naturelle de la Bassée et l'animation du site Natura 2000.



VIII. Annexes

- 1. Rapport d'étude de l'analyse acoustique des enregistrements chiroptères de 2024 par Nicolas Galand**
- 2. Flyer de présentation de Natura 2000 en Bassée**



Annexe 1 : Rapport d'étude de l'analyse acoustique des enregistrements chiroptères de 2023 par Nicolas Galand

**INVENTAIRE DES CHIROPTERES DE LA RESERVE NATURELLE NATIONALE
DE LA BASSEE (77)**

Analyse acoustique des enregistrements réalisés en 2024

Inventaires des chiroptères de la Réserve Naturelle Nationale de la Bassée (77)

Analyse acoustique des enregistrements réalisés en 2024

Enregistrements réalisés par l'Association de gestion de la réserve naturelle de la Bassée (AGRENABA) en 2024

Analyse des données et rédaction : N. Galand, écologue indépendant

Référence bibliographique à utiliser : Galand N., 2025, Inventaires des chiroptères de la Réserve Naturelle Nationale de la Bassée (77) - Analyse acoustique des enregistrements réalisés en 2024, AGRENABA, Gouaix, 11 p.

Sommaire

I.	Méthodologie	2
A.	Les sites	2
B.	Identification des espèces	3
C.	Mesure de l'activité	4
II.	Résultats	5
A.	Inventaire des espèces par site	5
B.	Synthèse des études antérieures	7
C.	Mesure de l'activité	9
1.	Activité globale sur chaque site	9
2.	Activité par espèce	10
3.	Variation de l'activité en fonction du temps	11
III.	Conclusion	12

Annexe : description et localisation des points d'écoute (AGRENABA, 2023)

I. Méthodologie

A. Les sites

La Bassée correspond à un tronçon de la vallée de la Seine, situé en Seine-et-Marne, dans une vaste plaine inondable en amont de Paris, qui s'étend entre la confluence Aube-Seine en amont et la confluence Seine-Yonne en aval.

L'originalité de cette vallée tient à la diversité de ses paysages, complexe de milieux humides, prairies, roselières, forêts alluviales où s'insèrent des buttes de pelouses sèches.

Ces complexes d'habitats hébergent une biodiversité encore remarquable mais qui subit comme partout des pressions et dégradations anthropiques ayant justifiées la création de la Réserve Naturelle Nationale de la Bassée ainsi que deux sites Natura 2000, ZSC « la Bassée » et ZPS « Bassée et plaines adjacentes ».

L'intérêt de cette diversité d'habitats pour les chiroptères a déjà été démontré dans de précédentes études.

Le présent rapport s'inscrit dans la continuité des enregistrements réalisés depuis 2020, ayant pour but l'amélioration et la mise à jour des connaissances sur les chiroptères présents sur la Bassée.

En 2024, 5 nouveaux sites ont été inventoriés sur 3 nuits chacun. La description de l'environnement des points d'écoute ainsi que leur localisation figurent en annexe.

B. Identification des espèces

Les inventaires acoustiques ont été réalisés à l'aide d'un détecteur à ultrasons SM2bat de chez Wildlife Acoustic prêté par Naturparif.

Le SM2 est un appareil qui permet d'enregistrer en continu sur de longues périodes et d'accumuler ainsi de gros volumes de données sur les chiroptères lors des inventaires. En revanche, il fonctionne par points fixes et les enregistrements réalisés sont de qualités très variables, ne permettant pas une identification systématique à l'espèce.

Les enregistrements réalisés font l'objet d'un pré-tri informatique grâce au logiciel ScanR (<http://binaryacoustictech.com/>) et au logiciel de statistiques R (R Core Team 2014, <http://www.Rproject.org/>).

De nombreux enregistrements doivent ensuite faire l'objet d'une analyse informatique plus fine par un observateur, afin de détecter les nombreuses erreurs d'identification du traitement informatique. Cette analyse plus fine a été réalisée grâce au logiciel Syrinx 2.6h (John Burt, www.syrinxpc.com).

Les enregistrements ont ensuite été triés par groupes d'espèces en fonction des similitudes de leur type acoustique :

- groupe Sérotine / Noctule (Noctule commune *Nyctalus noctula* et de Leisler *Nyctalus leisleri*, Sérotine commune *Eptesicus serotinus*)
- groupe Pip50 (correspondant aux pipistrelles émettant des ultrasons sur la gamme de fréquence 42 – 54 KHz, la Pipistrelle commune *Pipistrellus pipistrellus* et la Pipistrelle pygmée *Pipistrellus pygmaeus*)
- groupe PipNK (correspondant aux pipistrelles émettant des ultrasons sur la gamme de fréquence 36 – 42 KHz. Deux espèces sont représentées dans ce groupe, la Pipistrelle de Kuhl *Pipistrellus kuhlii* et la Pipistrelle de Nathusius *Pipistrellus nathusii*)
- groupe *Myotis* (les Murins *Myotis spp*, 8 espèces en Ile-de-France)
- groupe *Plecotus* (Oreillard roux *Plecotus auritus* et gris *P. austriacus*)
- groupe Barba (une seule espèce, la Barbastelle d'Europe *Barbastella barbastellus*)
- groupe Rhinolophes (les 2 espèces de Rhinolophes présents en Ile-de-France, *Rhinolophus hipposideros* et *Rhinolophus ferrumequinum*)
- groupe *Chiroptera sp* (chiroptères ne pouvant être classés dans un des groupes ci-dessus, très rare et exclus des analyses d'activité)

Les identifications à l'espèce au sein de ces groupes ont été réalisées grâce à la méthodologie d'identification acoustique des chiroptères d'Europe¹, l'application en lien avec cette méthode GraphB², en consultant des sons de référence sur la sonothèque du Muséum National d'Histoire Naturelle³, ainsi que des enregistrements personnels.

Certains sons ont été diffusés sur le googlegroup « Batsound » destiné à l'identification acoustique des chiroptères et permettant d'avoir l'avis d'autres chiroptérologues.

¹ Barataud, M. 2012. Ecologie acoustique des chiroptères d'Europe. Identification des espèces, études de leurs habitats et comportements de chasse. Biotope, Mèze ; Muséum national d'histoire naturelle, Paris (collection Inventaires et biodiversité), 344 p.

² http://geoeco.fr/ecologie_acoustique/appli_graph

³ <https://sonothèque.mnhn.fr/>

C. Mesure de l'activité

La même méthodologie que les autres années a été utilisée pour mesurer la fréquentation des points d'écoute par les chiroptères.

Cette utilisation du site est mesurée par l'activité des chiroptères en nombre de contacts / heure. Est considéré comme contact un enregistrement d'une espèce par tranches de 5 secondes. Le logiciel wac2wav, qui permet de décompresser les fichiers .wac du SM2 en fichiers .wav audio, a été paramétré pour découper les sons en morceaux de 5s.

En fonction des caractéristiques du sonar de chaque espèce et de son comportement en vol, la portée des signaux acoustiques peut être assez hétérogène, variant d'une centaine de mètres à moins de cinq pour certaines espèces. Il n'est donc pas possible de comparer l'activité des espèces sans tenir compte de cette variation de l'intensité des cris d'écholocation, qui amène, de fait, un biais de détection pour certaines espèces.

Pour pallier à ce biais d'inventaire, il est conseillé d'appliquer un coefficient de détectabilité permettant de pondérer le nombre de contacts en fonction des espèces, comme dans le tableau ci-contre (Barataud M., 2012).

Intensité d'émission	Especies	Distance detection	Coefficient detectabilité
très faible à faible	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	5	5
	<i>Plecotus spp (d<4ms)</i>	5	5
	<i>Myotis emarginatus</i>	8	3,13
	<i>Myotis nattereri</i>	8	3,13
	<i>Rhinolophus ferr/eur/meh</i>	10	2,5
	<i>Myotis alcathoe</i>	10	2,5
	<i>Myotis mystacinus</i>	10	2,5
	<i>Myotis brandtii</i>	10	2,5
	<i>Myotis daubentonii</i>	10	2,5
	<i>Myotis bechsteinii</i>	10	2,5
	<i>Barbastella barbastellus</i>	15	1,67
	<i>Myotis oxygnathus</i>	15	1,67
	<i>Myotis myotis</i>	15	1,67
moyenne	<i>Plecotus spp (d 4 à 6ms)</i>	20	1,25
	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	25	1
	<i>Miniopterus schreibersii</i>	25	1
	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	25	1
	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	25	1
	<i>Pipistrellus nathusii</i>	25	1
forte	<i>Hypsugo savii</i>	30	0,83
	<i>Eptesicus serotinus</i>	30	0,83
très forte	<i>Eptesicus nilssonii</i>	50	0,5
	<i>Eptesicus isabellinus</i>	50	0,5
	<i>Vespertilio murinus</i>	50	0,5
	<i>Nyctalus leisleri</i>	80	0,31
	<i>Nyctalus noctula</i>	100	0,25
	<i>Tadarida teniotis</i>	150	0,17
	<i>Nyctalus lasiopterus</i>	150	0,17

Les enregistrements au SM2 ne permettant pas d'aller à l'espèce pour chaque enregistrement (volume de données important, qualité des sons ne permettant pas l'identification), ce coefficient a été adapté pour le groupe des murins et fixé à 2,5. L'activité mesurée pour les murins sera globale pour ce groupe et pas par espèce.

Pour les rares enregistrements d'oreillards, il s'agit de signaux tous inférieurs à 4 ms et donc avec un coefficient de détectabilité maximum de 5.

Pour l'abondance des groupes Noctules / Sérotines, une proportion entre les différentes espèces qui composent chaque groupe a été calculée à partir des sons vérifiés et où l'espèce a été identifiée. Il s'agit d'une approximation et d'un parti pris pour tenter de quantifier chaque espèce de ce groupe et son activité.

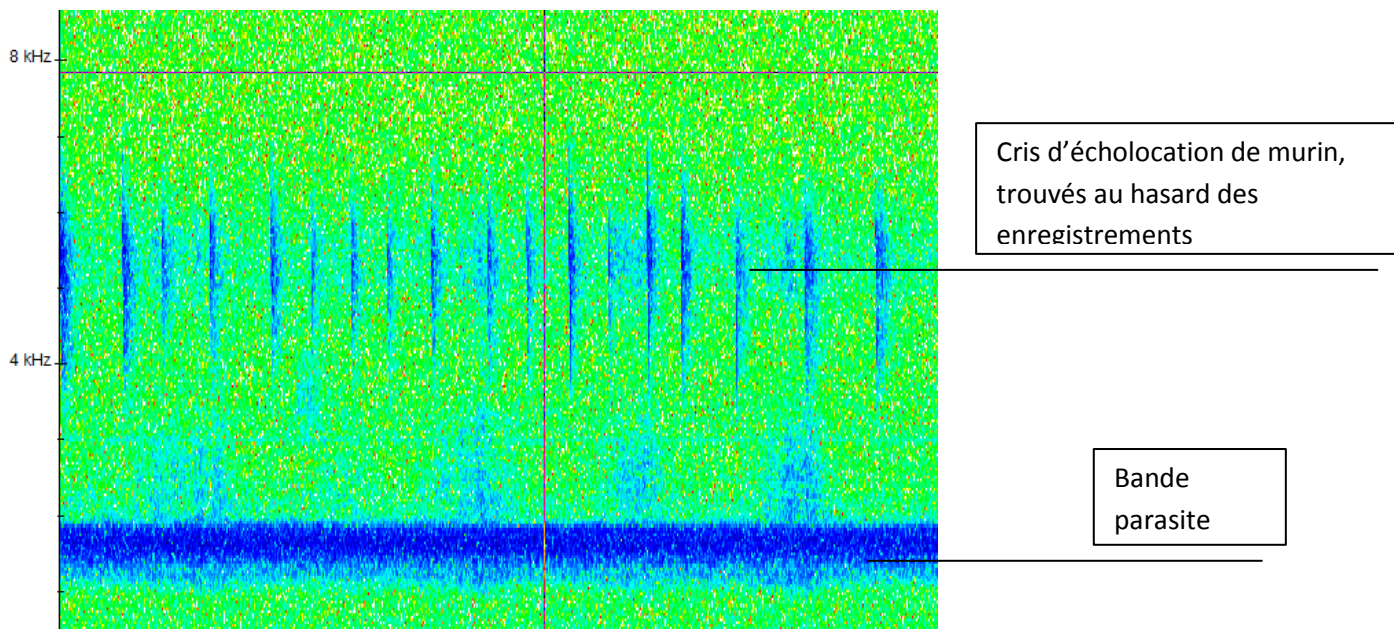
La somme de ces contacts pondérés par espèces ou groupe d'espèces a ensuite été rapportée au temps d'écoute de chaque site pour obtenir l'indice d'activité en nombre de contacts/heure.

Il faut signaler un souci avec les enregistrements du point « Le Chatelet-Ballois ».

Sur tous les enregistrements, un parasite d'origine inconnue dans la bande de fréquence 10 -20 kHz a empêché de réaliser le scan automatique à la recherche de cris d'écholocation.

Le logiciel ne détecte que cette bande parasite dont l'intensité est la plus forte, qu'il place ensuite dans les groupes des serotines/noctules et des oreillards compte-tenu du recouvrement avec les fréquences ultrasonores utilisées par ces espèces.

Quelques sons ont été analysés à la main mais il s'agit de plus de 6000 enregistrements et sans pré-analyse informatique, c'est impossible de réaliser les mêmes analyses que pour les autres points d'écoute, sans compter le bruit de fond de ce parasite qui rend les subtilités acoustiques d'identification, notamment pour les murins, impossibles à distinguer.



II. Résultats

A. Inventaire des espèces par site

Sur les 4 sites hors Chatelet-Balloy, un peu plus de 2600 enregistrements ont été réalisés, parmi lesquels 170 ont été vérifiés manuellement, soit environ 6% du volume de données et 20% des données hors Pipistrelle commune.

Sur le Chatelet-Balloy, seulement quelques dizaines d'enregistrements ont été vérifiés compte-tenu de la difficulté de trouver des enregistrements contenant des cris d'écholocation au milieu des 6000 fichiers générés. Quelques espèces y ont néanmoins été identifiées.

Le tableau suivant récapitule les espèces trouvées sur les 5 points d'écoute en 2024 avec la qualité de l'identification (sure : espèces dont l'identification est certaine, probable : identification en procédant par élimination avec convergence des critères acoustiques, possible : identification par élimination mais où subsiste un doute au regard des critères d'identification).

Groupe d'espèces	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Les Chintres	Gazoduc	RTE Saint-Sauveur	Le Chatelet-Balloy	Chêne Feuchelle
Myosp	<i>Myotis sp</i>	Murin indéterminé	Sure			Sure	
Myosp	<i>Myotis alcathoe</i>	Murin d'Alcathoé			Sure		Probable
Myosp	<i>Myotis daubentonii</i>	Murin de Daubenton		Probable	Probable		Sure
Myosp	<i>Myotis mystacinus</i>	Murin à moustaches		Probable	Sure		Probable
Myosp	<i>Myotis nattereri</i>	Murin de Natterer					Sure
Pip50	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	Sure	Sure	Sure	Sure	Sure
Pip50	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	Pipistrelle pygmée					Sure
PipNK	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl	Sure				Sure
Plesp	<i>Plecotus auritus</i>	Oreillard roux					Possible
SEROT	<i>Eptesicus serotinus</i>	Serotine commune	Sure		Sure		Sure
SEROT	<i>Nyctalus noctula</i>	Noctule commune	Sure		Sure	Sure	Sure
SEROT	<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler	Probable				Sure

Au total, 10 espèces sûres à probables ont été identifiées et une espèce possible, l'oreillard roux, espèce forestière déjà inventoriée les autres années et dont la présence sur la Bassée est sûre.

On peut signaler des enregistrements pouvant être rattachés avec certitude à la Pipistrelle pygmée, sur laquelle des doutes subsistaient les précédentes années.

B. Synthèse des études antérieures

La Réserve Naturelle Nationale de la Bassée a déjà fait l'objet de plusieurs inventaires faunistiques et floristiques dont certains ayant traités les chauves-souris :

- Ecosphère, **2013**, Les espèces végétales et animales protégées de la Bassée francilienne - bilan et analyse des enjeux dans le cadre des projets de carrières, UNICEM, Ecosphère, Saint-Maur-des-Fosses (94), pp. 64-69, pp.152-153
- Chabert C., Parisot C., **2014**, Bilan des connaissances sur les chiroptères en Bassée complété par une prospection à grande échelle, ANVL, AGRENABA, Seine-et-Marne Environnement, 31p.
- Mathieu T., **2019**, Suivi des chiroptères en périphérie et dans la réserve de la Bassée, AGRENABA, 8p.
- Pochet S., **2019**, Inventaire chiroptérologique dans le périmètre de la réserve naturelle de la Bassée, AGRENABA, 6 p.
- Galand N., 2022, Inventaire des chiroptères de la Réserve Naturelle Nationale de la Bassée (77) - Analyse acoustique des enregistrements réalisés en **2020**, AGRENABA, Gouaix, 13 p.
- Galand N., 2023, Inventaires des chiroptères de la Réserve Naturelle Nationale de la Bassée (77) - Analyse acoustique des enregistrements réalisés en **2023**, AGRENABA, Gouaix, 11 p.

Depuis 2013, les 20 espèces d'Ile-de-France ont été mentionnées dans ces études, à l'intérieur ou à proximité de la RNN de la Bassée.

Il manque toujours des données modernes pour certifier la présence de certains murins, notamment le Murin de Brandt et également confirmer la présence du Grand rhinolophe dont la dernière donnée date de 10 ans.

En revanche, les inventaires de 2024 permettent de confirmer la présence de la Pipistrelle pygmée pour laquelle des doutes subsistaient.

Quelques enregistrements ont également pu être rattachés au Murin d'Alcathoe, portant la liste d'espèces sure/probable à 18 sur les 20 d'Ile-de-France, sur la période 2019-2024.

Liste et statut des chiroptères de la Bassée (x : présence certaine à probable/ ? : présence incertaine)

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Liste Rouge	Liste Rouge IDF	Protection Nat	Directive H/F/F	Ecophere, 2013	Charbet, Parisot, 2014	AGRENABA , 2019	AGRENABA , 2020	AGRENABA , 2023	AGRENABA , 2024	Synthèse 2019-2023
Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	LC	CR	Art II	II+IV	x	x	x		x		x
Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	LC	VU	Art II	II+IV	x	x	x				x
Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	NT	CR	Art II	II+IV		x					?
Murin à moustaches	<i>Myotis mystacinus</i>	LC	LC	Art II	IV	x		x	x	x	x	x
Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	LC	NT	Art II	II+IV	x			x			x
Murin d'Alcathoe	<i>Myotis alcathoe</i>	DD	DD	Art II	IV	x	?				x	x
Murin de Bechstein	<i>Myotis beschteinii</i>	NT	NT	Art II	II+IV	x	?	x		x		x
Murin de Brandt	<i>Myotis brandtii</i>	LC	DD	Art II	IV	x	?			?		?
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	LC	EN	Art II	IV	x	x	x	x	x	x	x
Murin de Natterer	<i>Myotis nattereri</i>	LC	LC	Art II	IV	x	?		x		x	x
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	NT	NT	Art II	IV	x	x	x	x	x	x	x
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	NT	NT	Art II	IV	x	x	x	x	?	x	x
Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>	LC	DD	Art II	IV	x	x		x			x
Oreillard roux	<i>Plecotus auritus</i>	LC	LC	Art II	IV	x	x		x	x	?	x
Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	LC	EN	Art II	II+IV			x				x
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	LC	NT	Art II	IV	x	x	x	x	x	x	x
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	LC	LC	Art II	IV	x	x		x	x	x	x
Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	NT	NT	Art II	IV	x	x	x	x			x
Pipistrelle pygmée	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	LC	DD	Art II	IV	x	x		?		x	x
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	LC	VU	Art II	IV	x	x	x	x	x	x	x
						18	17	11	13	11	11	18

Art II : article II de l'arrêté ministériel du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire

II+IV : annexe 2 et 4 de la Directive Habitats/Faune/Flore

LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de ; disparition de France est faible)

NT : Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)

VU : Vulnérable ; **EN** : En danger ; **CR** : En danger critique d'extinction

DD : Données insuffisantes (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes)

C. Mesure de l'activité

Les 4 points d'écoute cumulent 6907 minutes (environ 115h), avec des durées autour de 28/29h pour tous les sites.

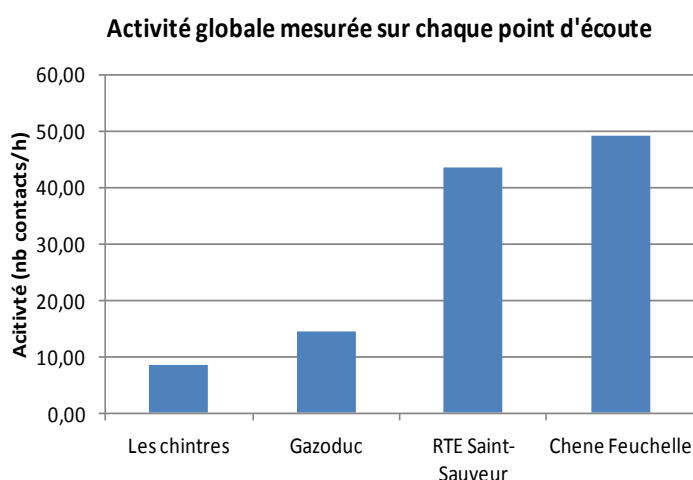
Le tableau ci-dessous présente les dates des enregistrements ainsi que le temps d'écoute pour chaque site.

	Chêne de Feuchelle	Gazoduc	Les Chintres	RTE Saint-Sauveur	
Date	Futaie irrégulière à taillis peu dense. Proximité d'une noue et d'une ripisylve clairsemée	Taillis dense sous futaie irrégulière. Bande ouverte du passage du gazoduc à proximité	Ancienne futaie irrégulière. Fruticée dense parsemée de nombreux arbres morts	Lisière de futaie irrégulière	
15/07/2024	0	0	570	0	
16/07/2024	0	0	570	0	
17/07/2024	0	0	570	0	
18/07/2024	0	570	0	0	
19/07/2024	0	570	0	0	
20/07/2024	0	570	0	0	
24/07/2024	0	0	0	567	
25/07/2024	0	0	0	567	
26/07/2024	0	0	0	567	
07/08/2024	595	0	0	0	
08/08/2024	595	0	0	0	Total minutes
09/08/2024	595	0	0	0	
Total	1785	1710	1710	1701	6906

Après pondération du nombre de contacts par le coefficient de détectabilité, détaillé en méthodologie, et rapportés au temps d'écoute, on obtient l'activité chiroptérologique en nombre de contacts / heure.

Comme indiqué en méthodologie, l'activité mesurée pour les murins est globale pour ce groupe (8 espèces de murins en IDF) et pas par espèce.

1. Activité globale sur chaque site



Le graphique suivant permet de visualiser l'activité des chiroptères sur chaque site, toutes espèces confondues.

Les activités mesurées y sont très faibles (Les Chintres, Gazoduc) à faibles (RTE Saint-Sauveur, Chêne de Feuchelle).

On peut se demander dans quelles mesures les conditions météorologiques très pluvieuses de 2024 ont pu limiter ces activités.

2. Activité par espèce

Le tableau suivant présente l'activité de chaque espèce ou groupe d'espèces sur chaque site en nb de contact / h.

Espece	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	<i>Myotis sp.</i>	<i>Plecotus auritus</i>	<i>Eptesicus serotinus</i>	<i>Nyctalus noctula</i>	<i>Nyctalus leisleri</i>
Point d'écoute	Pipistrelle commune	Pipistrelle pygmée	Pipistrelle de Kuhl	Murins global	Oreillard roux	Serotine commune	Noctule commune	Noctule de Leisler
Les chintres	6,77		0,04	0,35		1,15	0,12	0,15
Gazoduc	13,54			0,96				
RTE Saint-Sauveur	1,31			42,15		0,06	0,01	
Chene Feuchelle	43,90	0,13	0,10	3,03	0,04	0,69	0,05	1,11

L'application d'un gradient de couleur du rouge (activité très faible) vers le vert (activité forte) permet de visualiser facilement le poids de chaque espèce dans l'activité mesurée sur chaque site.

Hormis l'activité de la Pipistrelle commune au niveau du Chêne de Feuchelle et celle des murins au niveau de la ligne RTE à Saint-Sauveur, on constate des activités extrêmement faible partout.

A l'échelle des 4 sites, l'activité de la Pipistrelle commune et des murins (8 sp confondues pour l'estimation de l'activité) dominant, avec parfois une faible fréquentation étonnante pour la Pipistrelle commune, comme sur la lisière forestière de la ligne RTE qui constitue pourtant un terrain de chasse a priori tout à fait favorable pour cette espèce.

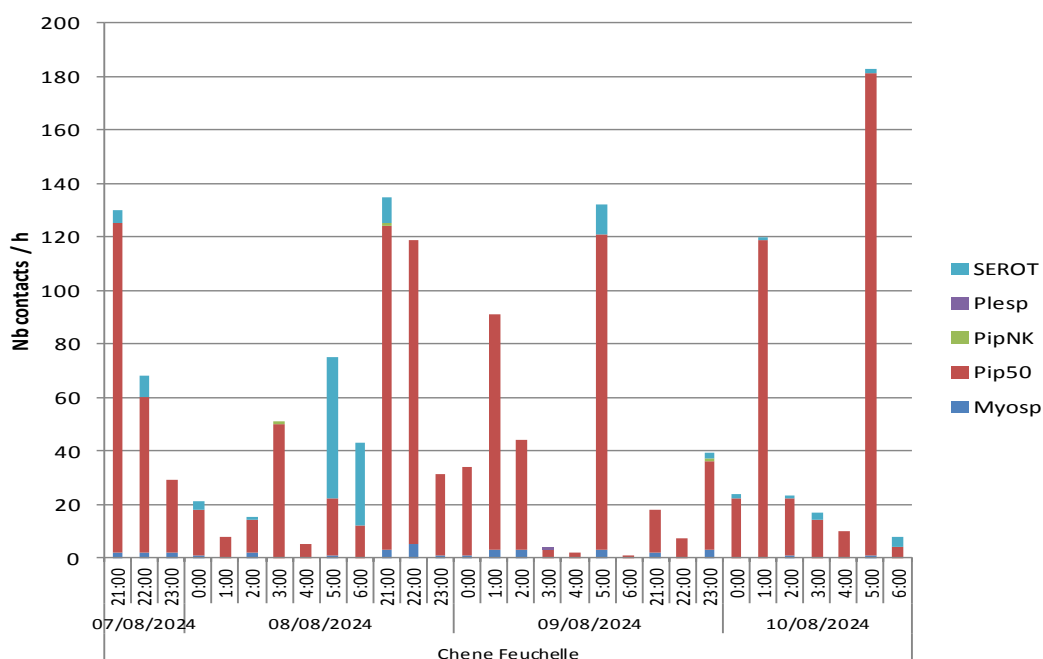
Même si son activité est faible, la présence de la Noctule de Leisler au niveau du Chêne de Feuchelle se démarque en raison du nombre de contacts enregistrés pour cette espèce aux mœurs très forestiers peu contactée les autres années.

3. Variation de l'activité en fonction du temps

On peut s'intéresser à l'évolution de l'activité et de la fréquentation des sites par tranche horaire.

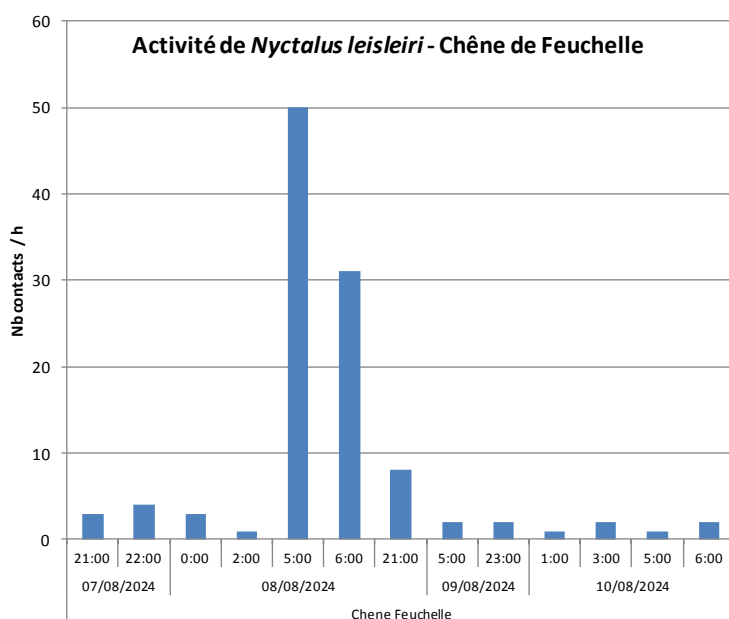
Ne sont traités ici que les 2 sites Chêne de Feuchelle et RTE Saint-Sauveur où les activités peuvent être jugées suffisamment importantes pour être significatives.

a) Chêne de Feuchelle



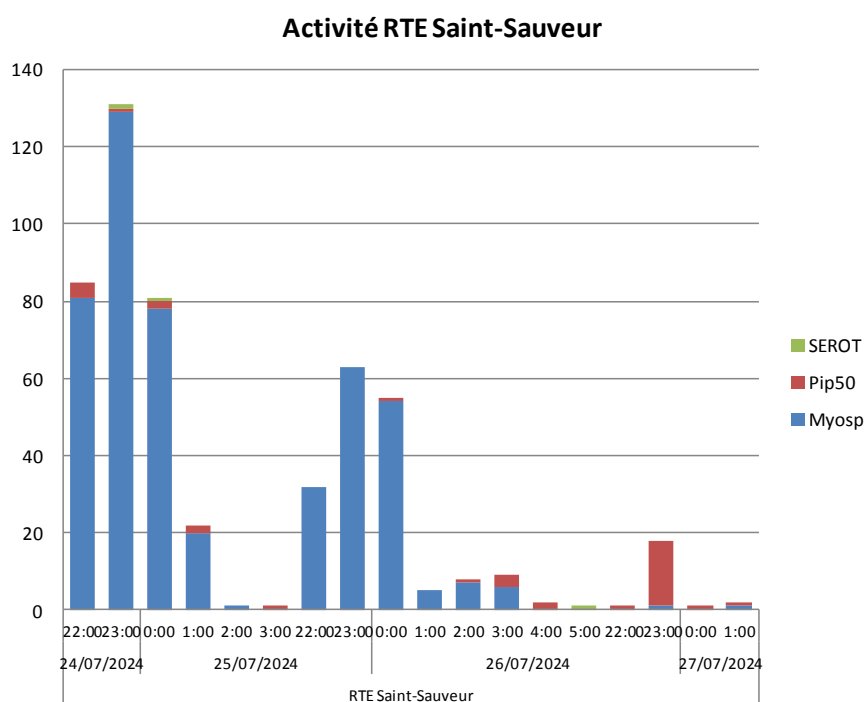
La Pipistrelle commune est à l'origine de 90% de l'activité sur ce point d'écoute.

On y constate une utilisation quotidienne, souvent dans les premières heures qui suivent le coucher du soleil, mais également au retour au gîte avec des pics d'activité vers 5 h du matin (gîte à proximité ?).



Dans le groupe SEROT (sérotones et noctules), si l'on s'intéresse spécifiquement à la Noctule de Leisler, on constate une fréquentation très faible mais constante sur toute la durée d'écoute et un pic d'activité le 8 août entre 5 et 6 du matin avant un retour au gîte probable, que l'on peut supposer proche pour cette espèce forestière.

b) RTE Saint-Sauveur



Sur ce point d'écoute, le groupe des murins y est responsable de presque 97% de l'activité.

On observe une activité parfois relativement importante (130 contacts/h dans la tranche horaire 23h le 24 juillet).

Cette activité survient à partir de 22h, 20 à 30 min après le coucher du soleil et peut probablement être assimilée à une activité de chasse.

Si le point d'écoute est fréquenté de la même façon les 24 et 25 juillet, on constate une chute de l'activité et un abandon du site la 3ème nuit.

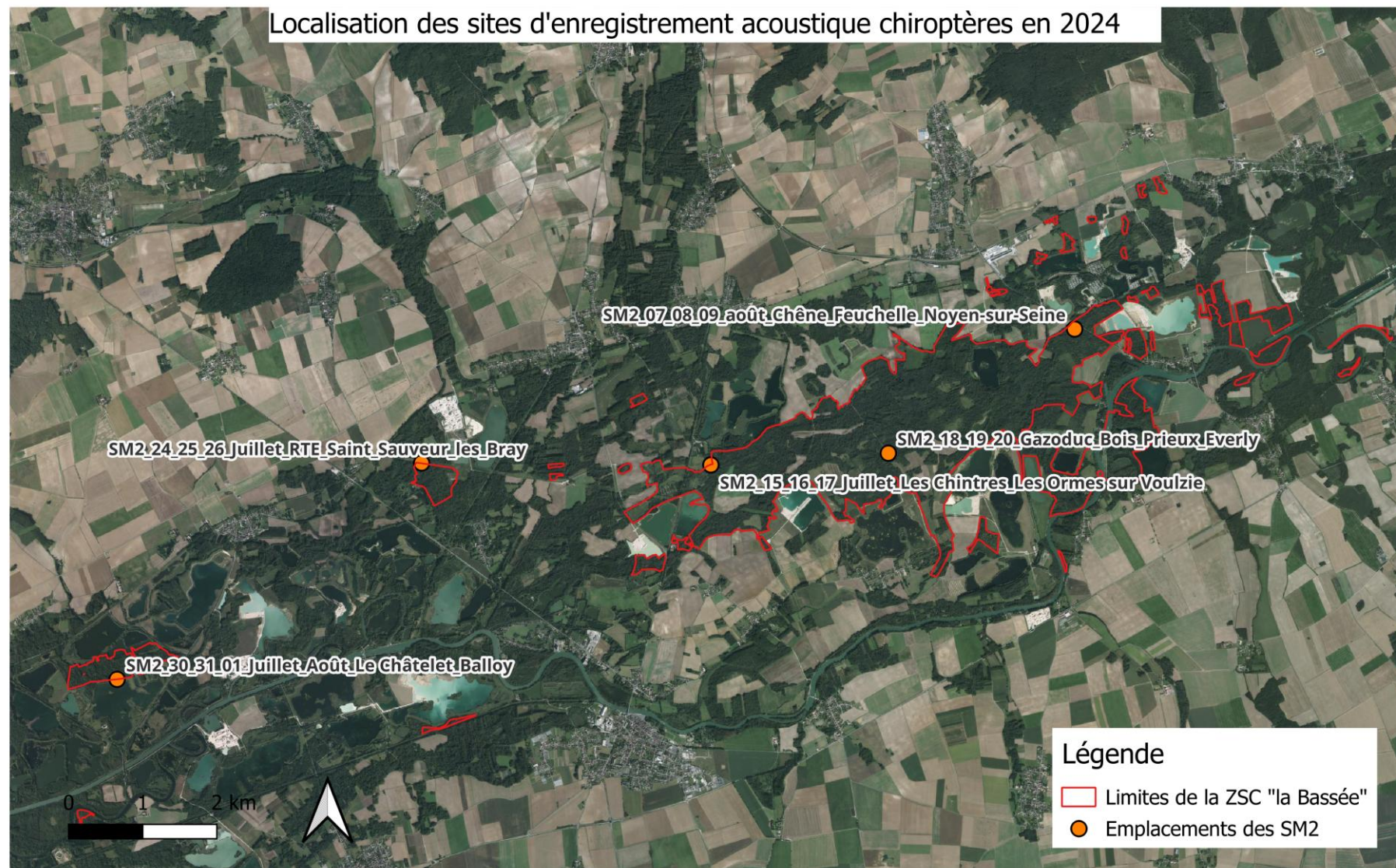
III. Conclusion

Grace aux inventaires réalisés depuis 2019 sur la Bassée, la liste d'espèces se porte désormais à 18 certaines ou probables sur les 20 connues en Ile-de-France, confortant l'intérêt indéniable de la vallée de la Bassée pour les populations de chiroptères.

Si les activités globales sont plutôt faibles sur les points d'écoute, on constate tout de même régulièrement des pics d'activité qui montrent les déplacements des chiroptères sur différents terrains de chasse au cours de la nuit, ou parfois, de la présence d'un gîte à proximité.

**Annexe : description et localisation des
points d'écoute (AGRENABA, 2024)**

Localisation des sites d'enregistrement acoustique chiroptères en 2024



Description des sites d'écoute chiroptères

Site « Les Chintres », Les Ormes sur Voulzie

Ancienne futaie irrégulière de Frêne commun, aujourd'hui morts de la charose du frêne. Le sous-étage est une fruticée très dense. SM2 posé à 3m sur vieux peuplier. Nombreux arbres morts.

Habitat Natura2000 et Corine:

- « Forêts mixtes à *Quercus robur*, *Ulmus laevis*, *Fraxinus excelsior*, (91F0) »
- Proximité (100m à vol d'oiseau) avec « Végétation à *Phalaris arundinacea*, (53.16) »



Site « Gazoduc », Everly

Futaie irrégulière avec un sous étage dense. Proximité avec le gazoduc, une bande de 15m de large maintenue ouverte. SM2 avec micro à 2m de hauteur au croisement d'un chemin de marche et du layon du gazoduc.

Habitat Natura2000 :

- « Forêts mixtes à *Quercus robur*, *Ulmus laevis*, *Fraxinus excelsior*, (91F0) »
- Proximité (100m à vol d'oiseau) avec « Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes (6430-1) »



Site « RTE », Saint Sauveur les Bray

Lisière de futaie irrégulière avec un sous étage très dense. Le SM2 à 3m en lisière entre la futaie et la portée RTE. Cette dernière est régulièrement entretenue, la végétation y est de type mégaphorbiaie sur une bande de 50m de large.

Habitat Natura2000 :

- « Forêts mixtes à *Quercus robur*, *Ulmus laevis*, *Fraxinus excelsior*, (91F0) »



Site « Chêne de la Feuchelle », Noyen sur Seine

Futaie irrégulière avec un sous-bois dégagé, à quelques mètres d'une noue et d'une ripisylve très clairsemée (Chalarose du frêne). SM2 à 3m, nombreux arbres morts de diamètre moyen.

Habitat Natura2000 :

- « Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (91E0) »
- « Plans d'eau eutrophes avec végétation enracinée avec ou sans feuilles flottantes (3150-1) »



Site « Le Chatelêt », Balloy

SM2 posé mais problème à l'enregistrement, repose à prévoir en 2025

Annexe 2 : Flyer de présentation de Natura 2000 en Bassée

ANIMATION DES SITES NATURA 2000

- Mise en œuvre de la **contractualisation** et de la **charte Natura 2000**

Charte Natura 2000
Liste d'engagements simples et de recommandations pour de bonnes pratiques environnementales

Contrats Natura 2000
Cahiers des charges à respecter pendant 5 ans avec des travaux à effectuer - coût des travaux pris en charge (financements Etat et Europe)

Mesures Agro-environnementales et climatiques
Cahiers des charges à respecter pendant 5 ans avec contrepartie financière dans le cadre des aides de la Politique Agricole Commune

QUELQUES ESPÈCES ET HABITATS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE PRÉSENTS SUR LES SITES

NATURA 2000

MAIS ÉGALEMENT...

- Amélioration des **connaissances** et **suivis scientifiques**

ZSC : Suivi annuel de la Cordulie à corps fin à Nogent-sur-Seine
ZPS : Suivi de l'Éclaireur ordinaire

CONTACTEZ-NOUS POUR PLUS D'INFORMATIONS

STRUCTURE PORTEUSE
Communauté de communes Bassée-Montois
80 rue de la Fontaine
77480 Bray-sur-Seine

STRUCTURES ANIMATRICES NATURA 2000

AGRENABA
1 rue de l'église,
77114 Couaix
01 64 00 06 23
labassee@espaces-naturels.fr
www.reserve-labassee.fr

FDC 77
La Maison suisse
1016, rue de Fontainebleau,
77720 BRÉAU
01 64 14 40 20
contact@fdc77.fr
www.fdc77.fr

NATURA 2000 EN BASSÉE

NATURA 2000

PRÉSERVER

Les sites Natura 2000 constituent un réseau de sites écologiques remarquables, qui visent la conservation d'espèces et de milieux naturels à enjeux ou menacés à l'échelle de toute l'Europe.

Ce réseau repose sur deux directives européennes : "Oiseaux" (1979) pour la conservation des oiseaux sauvages (sites ZPS - Zone de Protection Spéciale) et "Habitats-Faune-Flore" (1992) pour la préservation de la faune (hors oiseaux), de la flore et de leurs habitats (sites ZSC - Zone Spéciale de Conservation).

GOVERNANCE

LE SITE NATURA 2000 ZSC "LA BASSÉE"

Située au sud-est de la Seine-et-Marne, la Bassée représente la plus vaste plaine alluviale inondable du bassin versant de la Seine. Le site Natura 2000 "la Bassée" s'étend sur la partie Seine-et-Marnaise de la Bassée, il correspond à 49 entités réparties de Nogent-sur-Seine en amont à Montereau-Fault-Yonne en aval. La plus grande entité du site correspond à la Bassée, d'une surface de 854 hectares.

11 habitats d'intérêt communautaire dont 5 à enjeux forts

14 espèces d'intérêt communautaire dont 5 à enjeux forts

LE SITE NATURA 2000 ZPS "BASSÉE ET PLAINES ADJACENTES"

Le site Natura 2000 "Bassée et plaines adjacentes" se situe au sud-est de la Seine-et-Marne, à la limite avec le département de l'Aube. Il englobe la majeure partie de l'écosystème de la Bassée et ses coteaux sculptés par le fleuve et l'Homme depuis des millénaires entre Nogent-sur-Seine et Montereau-Fault-Yonne. Ce territoire, abrite une mosaïque de milieux naturels et agricoles permettant l'épanouissement d'une avifaune variée.

38 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire dont 8 à enjeux forts

EVALUATION D'INCIDENCE NATURA 2000 (EIN)

Si vous avez un projet pour votre parcelle, comme construire un bâtiment, créer un étang ou mener une activité agricole intensive, et que la parcelle est incluse dans une zone Natura 2000, ce projet nécessite peut-être de passer par une EIN. L'objectif principal des EIN est de préserver l'environnement tout en permettant un développement harmonieux de vos projets.

Informations

Département : Seine-et-Marne
Superficie : 1404 ha
18 communes dans la Bassée

Désignation du site : 12 novembre 2007
Approbation du DOCOB : 30 août 2012

Informations

Département : Seine-et-Marne
Superficie : 27 643 ha
39 communes dans la Bassée

Désignation du site : 12 avril 2006
Approbation du DOCOB : 30 août 2012